

Pièce n° 1 : Rapport de Présentation

1.1. Diagnostic territorial

Volet Socio-économique

Elaboration prescrite par délibération du Conseil Communautaire du 31 Octobre 2014

PLUI arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 28 mars 2019.

Le Président,
Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

SOMMAIRE

1 La démographie et la population	6		
1.1 Les territoires et dynamiques démographiques	6		
1.1.1 Le positionnement régional	6		
1.1.2 Une croissance de population aux répartitions contrastées	7		
1.1.3 De fortes disparités de dynamique des bourgs-centres	8		
1.1.4 Un solde migratoire élevé, moteur principal de la croissance	10		
1.2 Les caractéristiques de la population	12		
1.2.1 Une population globalement vieillissante	12		
La prédominance de quaranténaires avec enfants et de seniors	12		
Des flux migratoires à l'impact modéré sur le vieillissement de population	12		
Une composition de ménage dominée par les personnes seules	13		
D'avantage de retraités, d'ouvriers et d'agriculteurs	14		
1.2.2 Une certaine fragilité en termes de revenus	14		
1.2.3 Les perspectives démographiques	15		
1.3 Le parc de logements existants	16		
1.3.1 La structure du parc en 2012	16		
La part et les évolutions des logements	16		
L'âge du parc	16		
Le parc de résidences secondaires	16		
La vacance	17		
1.3.2 Une diversification relative des résidences principales	17		
Un statut d'occupation dominé par les propriétaires	17		
Une majorité de grands logements	18		
1.3.3 Un parc ancien qui développe une vacance importante	18		
Un parc globalement ancien	18		
Une part de logements vacants importante dans l'ancien et le parc privé	18		
La réhabilitation du parc de logements anciens	19		
1.4 Le parc locatif	20		
1.4.1 Les grandes tendances du parc locatif	20		
1.4.2 Un parc locatif bailleur public bien développé	20		
1.4.3 Le parc locatif privé et communal jouant parfois le rôle de parc social	21		
1.5 Les marchés de l'habitat	22		
1.5.1 Les tendances du marché	22		
1.5.2 La construction neuve	22		
1.5.3 Les terrains à bâtir	23		
1.6 Synthèse des dynamiques résidentielles	24		
1.6.1 Des dynamiques résidentielles globalement positives	24		
1.6.2 La hausse des logements vacants	24		
1.6.3 Une certaine diversification du parc de logements	24		
La perspective de diminution du parc locatif social	24		
Un décalage persistant entre la taille des logements et la composition des ménages	24		
1.6.4 Des phénomènes de concurrence entre produits et communes	24		
2 LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES	26		
2.1 Dynamiques générales	26		
2.1.1 L'emploi et la population active	26		
L'emploi sur place et son évolution	26		
Le ratio emploi-actifs sur le territoire	26		
La population active	27		
2.1.2 Le tissu d'entreprises et les secteurs d'activités	28		
Les secteurs d'activités et leurs évolutions	28		
La structure des établissements	29		
2.2 L'industrie et la construction	30		
2.2.1 L'industrie	30		
2.2.2 La construction	30		
2.3 Le commerce	30		
2.4 Le tourisme	31		
2.5 L'administration/enseignement/santé	32		
2.6 L'aménagement économique	32		
2.6.1 Les sites d'activités	32		
2.6.2 Les capacités d'accueil d'entreprises	33		
Le dimensionnement et la répartition de l'offre foncière	33		
L'offre immobilière	33		
2.7 Les activités et espaces agricoles	33		
2.7.1 Le foncier agricole	34		
La surface agricole utile	34		
Les améliorations foncières	34		
2.7.2 L'activité humaine agricole	35		
Evolution des supports juridiques des exploitations	35		

L'âge des exploitants	35	3 DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES	45
La transmission des exploitations	35	3.3 Pratiques de mobilité dans le territoire	45
2.7.3 Les productions agricoles	36	3.3.1 Migrations pendulaires	45
Deux productions majeures	36	3.3.2 Déplacements domicile-étude	46
Le mode de production	36	3.3.3 Pratiques de mobilité	46
Les productions sous IGP	36	3.5 Desserte routière	49
2.7.4 Le circuit de commercialisation des productions agricoles	37	3.5.1 Inscription dans le réseau régional et départemental	49
2.7.5 Le bâti agricole	37	3.5.2 Réseau routier local	49
La répartition et localisation des exploitations	37	3.5.3 Accidentologie	50
L'évolution du bâti agricole	38	3.6 Infrastructures et offre ferroviaire	50
2.7.6 Des Agricultures, demain sur le territoire du Cœur de Puisaye	38	3.6.1 Transport de voyageurs et fret	50
2.8 Synthèse des dynamiques économiques	38	3.6.2 Autres usages de la voie ferrée	50
2.9 L'organisation de l'offre de services	39	3.7 Transport en commun et mobilité douce	51
2.9.1 Situation du territoire à l'échelle régionale	39	3.7.1 Transport en commun	51
2.9.2 Organisation territoriale de l'offre de services	39	3.7.2 Modes doux	53
Santé	40	Aménagements doux	53
Enseignement/formation	40	Parcs et jardins	53
Garde d'enfants et crèches	42	3.8 Covoiturage et mobilité électrique	55
Équipements culturels et sportifs	42	3.8.1 Covoiturage	55
Deux bases de loisirs à l'échelle du Cœur de Puisaye	42	3.8.2 Mobilité électrique	55
2.9.3 L'aménagement numérique	42	3.9 Transport fluvial	55
Etat des lieux de la couverture numérique	42	4 Synthèse générale du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement	59
Perspectives pour l'aménagement numérique	42		
2.9.4 Synthèse de l'offre de services et d'équipements	44		

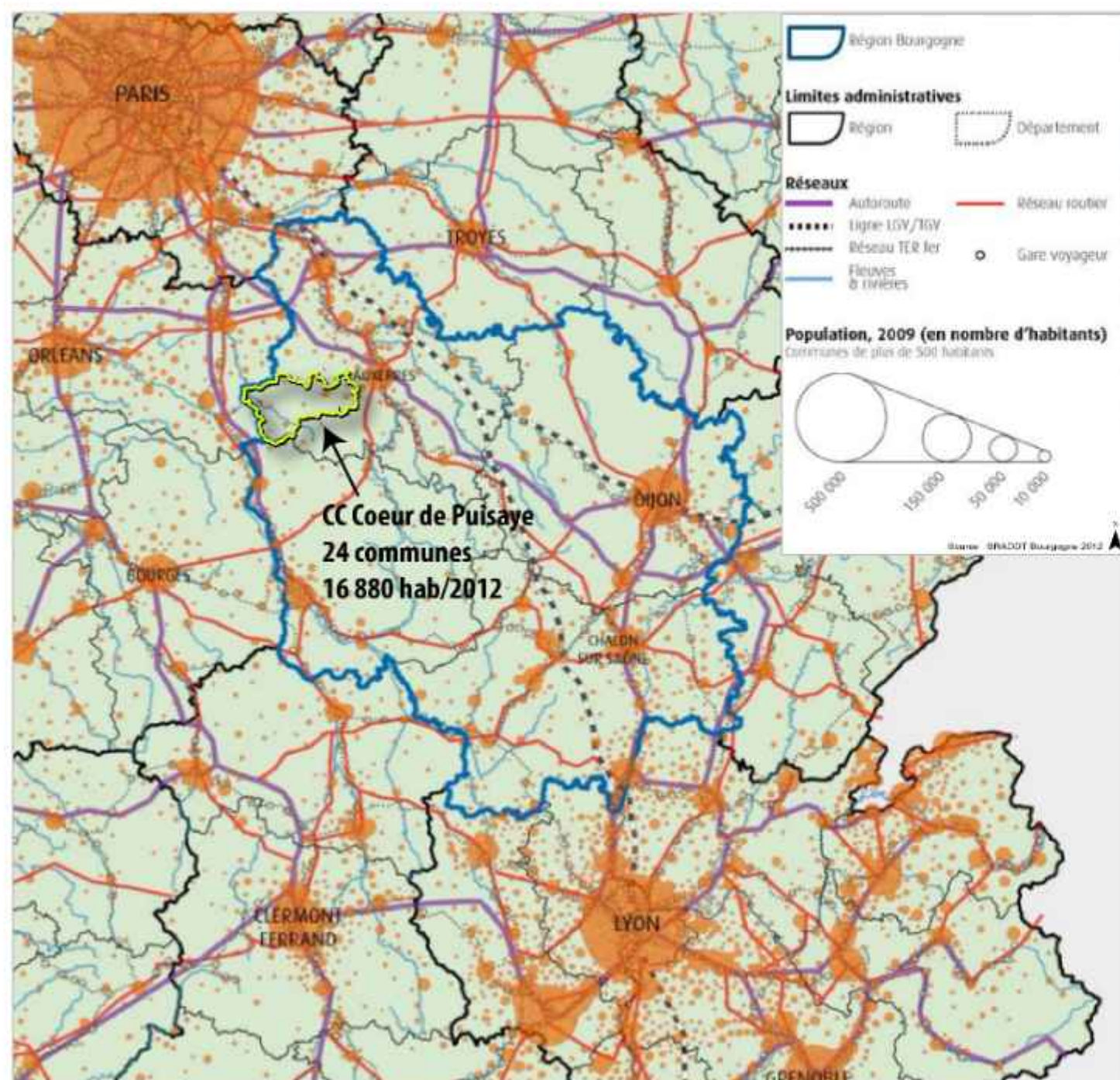
Diagnostic socio-économique

1 La démographie et la population

1.1 Les territoires et dynamiques démographiques

1.1.1 Le positionnement régional

La communauté de communes compte 24 communes pour une population (municipale) de 16 880 habitants en 2012, soit 5% de la population icaunaise.



La densité moyenne de 24 habitants au km² place le Cœur de Puisaye en dessous des moyennes supra-territoriales (46 habitants au km² pour le département de l'Yonne, 52 pour la Bourgogne et 117 pour la France métropolitaine). Néanmoins, le territoire connaît des concentrations démographiques disparates. L'extrême Est compris dans l'aire urbaine d'Auxerre, présente des densités globalement plus importantes, tandis qu'en son cœur et sur les parties Ouest, la densité avoisine les 15 habitants au km².

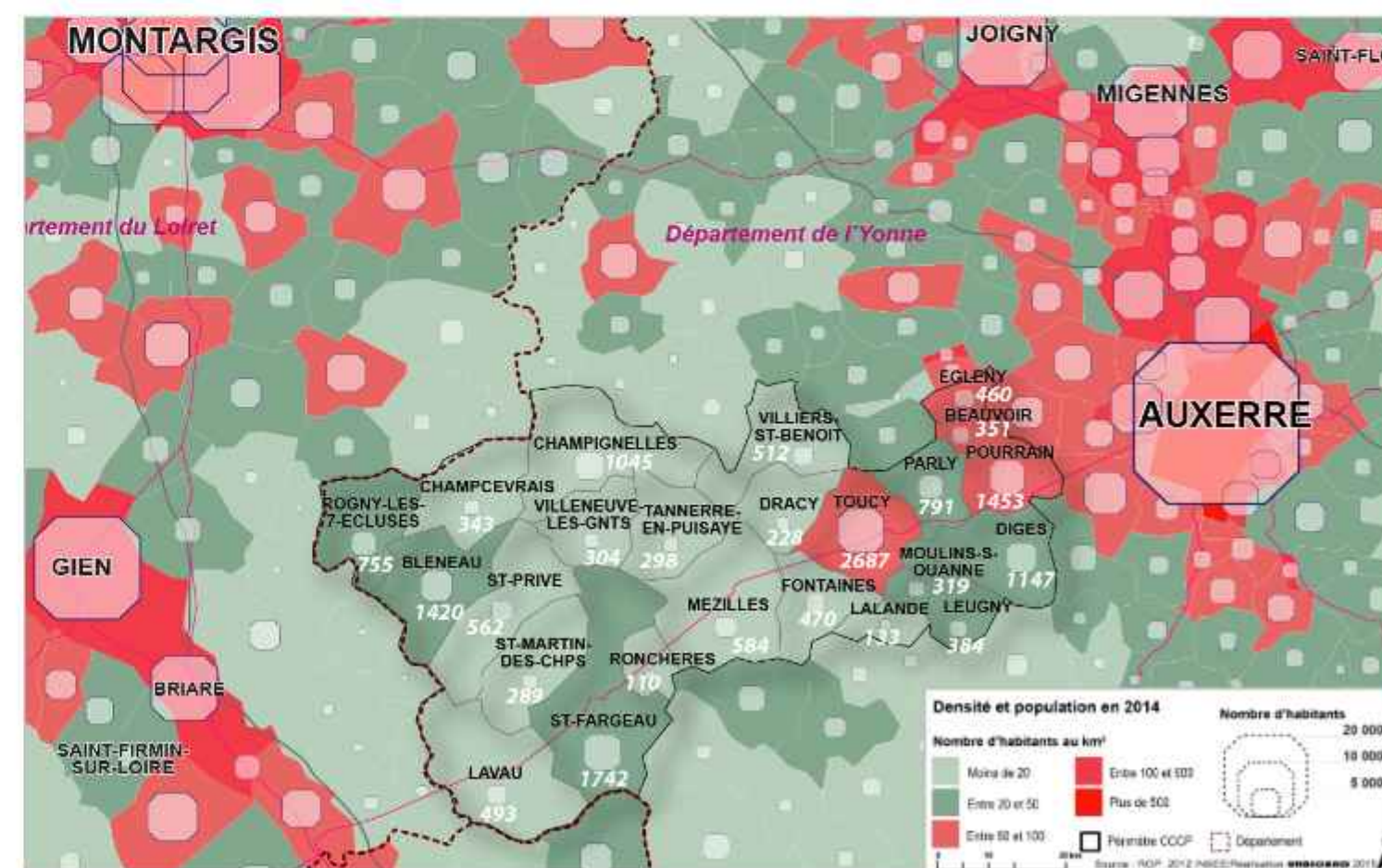
La communauté de communes s'organise autour de 24 communes :

- 6 comptent plus de 1 000 habitants, dont trois villes-centres : Toucy à l'ouest du territoire (2 687 habts), St-Fargeau (1 742 habts), Pourrain (1 453 habts), Bléneau (1 420 habts), Diges (1 147 habts) et Champignelles (1 045 habts),
- 5 communes entre 500 et 800 habitants,
- 13 communes de moins de 500 (entre 110 et 491).

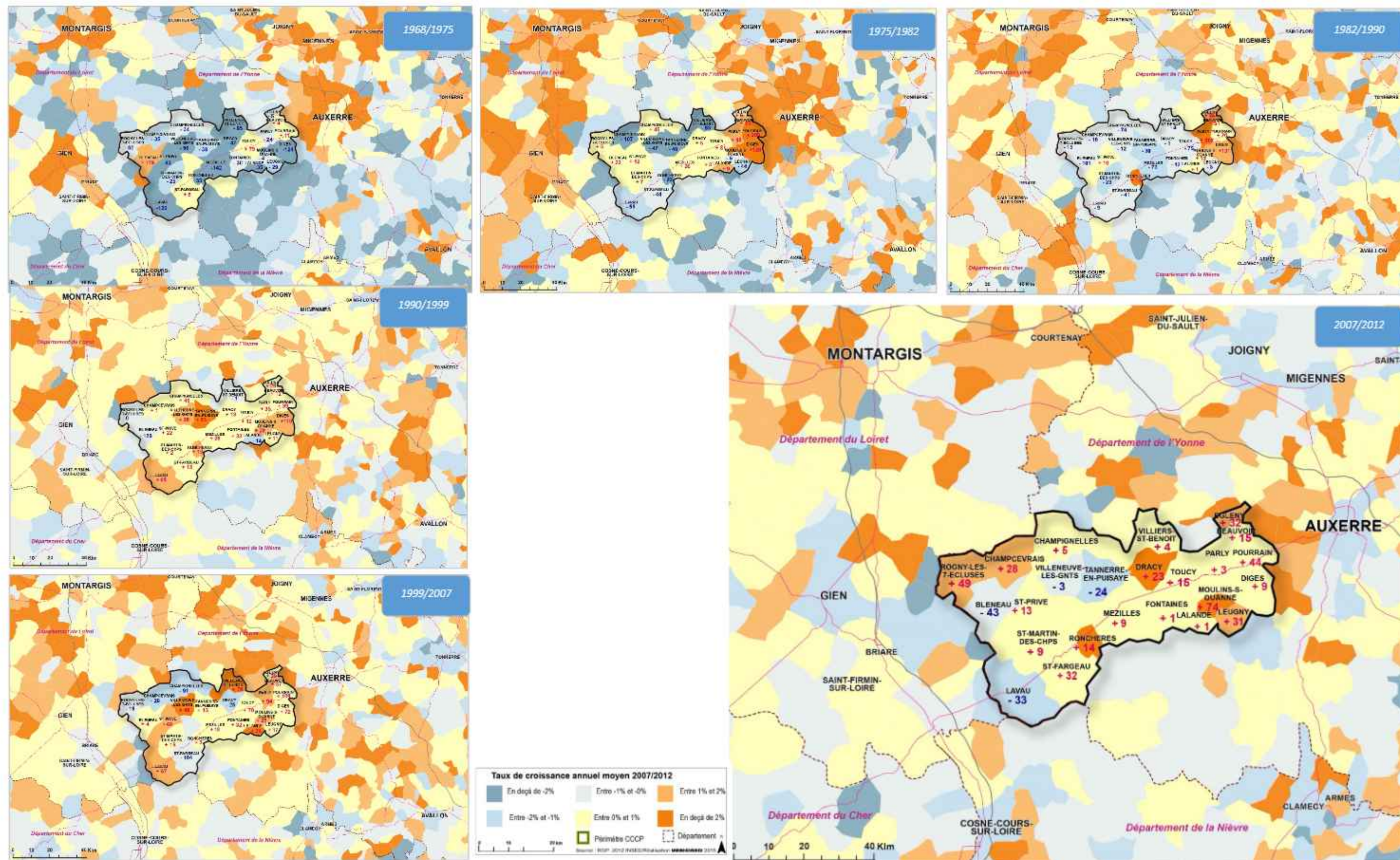
Toucy, Bléneau et Saint-Fargeau concentrent environ 35% de la population du Cœur de Puisaye et ce depuis 1968. Leur poids démographique commence néanmoins à baisser, la répartition de la population se faisant plutôt au bénéfice des petites communes. Les communes de Diges et de Pourrain ont gagné 40% de population depuis 1975, avec des taux de croissance plus intenses entre 1975 et 1982 (+4,2% à Pourrain et +2,3% à Diges contre +0,3% en moyenne sur la 3CP).

L'augmentation de la population émane essentiellement d'un solde migratoire devenu à nouveau positif à la fin des années 90. Cette hausse de population s'inscrit dans les tendances observées dans le département jusqu'en 1999.

Evolution de la population
CC Cœur de Puisaye



1.1.2 Une croissance de population aux répartitions contrastées



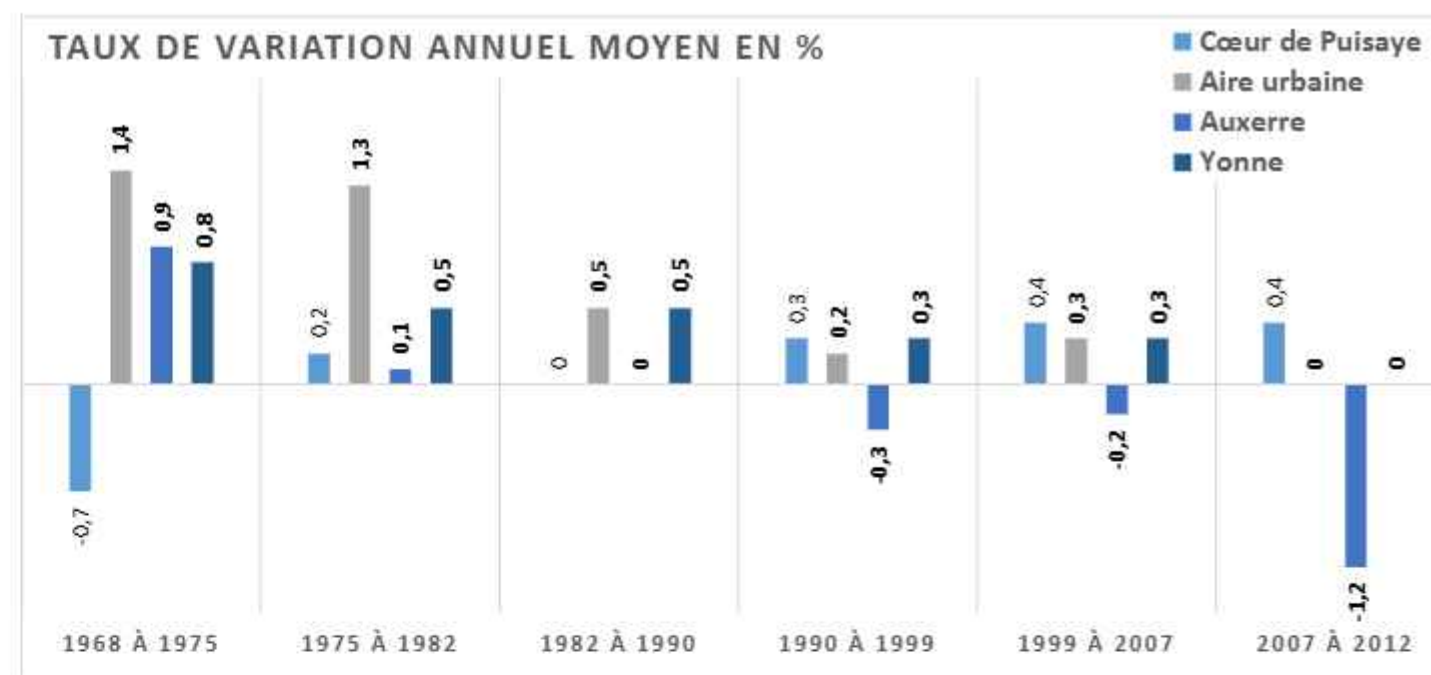
La croissance démographique à l'échelle régionale (Bourgogne) est portée par les franges Nord-Ouest (Yonne) et Sud-Est expliquée en partie par le desserrement des grands pôles urbains extérieurs à la région (Île de France et Lyon). Le Cœur de Puisaye de par sa situation bénéficie à la fois du rayonnement de l'Île de France et du desserrement de l'agglomération auxerroise.

Ce desserrement s'est opéré progressivement depuis le milieu des années 70 (cf. cartes page précédente) :

- De 1968 à 1975 le Cœur de Puisaye a perdu une importante part de sa population (près de 800 habitants au rythme de -0,7% par an); les bourgs locaux ont absorbé le peu de croissance démographique du territoire (Bléneau, Toucy et St-Fargeau principalement). A l'inverse, l'agglomération d'Auxerre connaissait un fort développement démographique dans sa première couronne Ouest.
- De 1975 à 1982, le territoire a continué à perdre globalement de la population, la couronne périurbaine d'Auxerre a gagné en épaisseur. La croissance des bourgs locaux était beaucoup plus timide, tandis que les communes de l'extrême Est du territoire enregistraient une croissance très soutenue (Pourrain +299 habitants, Diges +126 et Parly +49.)
- De 1982 à 1990, les 2/3 du territoire ont perdu des habitants, sans que les villes centres soient épargnées (Bléneau -100, Toucy -75 et St-Fargeau -45). Les communes les plus proches d'Auxerre ont continué de croître, la forte croissance de l'Est se diffusant timidement vers l'Ouest (Moulins-sur-Ouanne, Parly...)

Les années 90 amorcent un changement dans lequel s'observe la perte d'attractivité de l'aire urbaine d'Auxerre en faveur des périphéries, soit la périurbanisation en partie par le desserrement des villes centres. Parallèlement, le Cœur de Puisaye ré-enclenche sa dynamique démographique avec toutefois de fortes disparités de croissance entre les communes à l'Est (joutant l'aire urbaine) et à l'Ouest, disparités qui se diffuseront peu à peu (cf. cartes page précédente) :

- De 1990 à 1999 s'enclenchent les tendances démographiques observables jusqu'en 2012 soit : un redéploiement de la croissance démographique sur tout le territoire, un fort taux migratoire et un développement démographique des petites communes au détriment des villes centres. Le rythme de croissance annuel moyen (+0,3%), à partir de 1990 dépasse celui de l'aire urbaine d'Auxerre (+0,2%) et du département de l'Yonne (-0,1%), preuve d'un réel dynamisme.
- De 1999 à 2007, le taux de croissance annuel moyen s'élève à +0,4 %. Cette dynamique démographique est alimentée par un apport significatif et constant d'habitant depuis 1990.



- Entre 2007 et 2012, le territoire gagne 300 personnes et se maintient à un taux de croissance annuel moyen de +0,4%, taux nettement supérieur aux évolutions démographiques supra-territoriales :
 - la croissance démographique se répartit de façon plus homogène sur l'ensemble du territoire,
 - seules 4 communes perdent de la population (Tannerre-en-P, Lavau, Bléneau et Villeneuve-les-Genêts) explicable par un solde naturel très négatif.

La population sur l'ensemble de la communauté de commune gagne régulièrement des habitants depuis 1990

Cette dernière période de 2007 à 2012 est révélatrice ; la ville d'Auxerre perd plus de 2000 habitants, perte qui s'explique exclusivement par le solde migratoire négatif (-1,2%) ; l'aire urbaine ne gagne ni ne perd d'habitant mais connaît tout de même un solde migratoire négatif ; en revanche la communauté de communes Cœur de Puisaye affiche son plus fort taux d'accroissement démographique, depuis 1968 et ce par le biais quasi exclusif de l'apport migratoire.

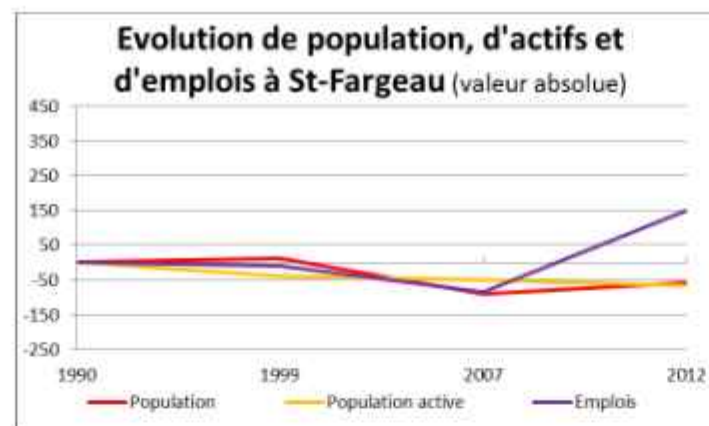
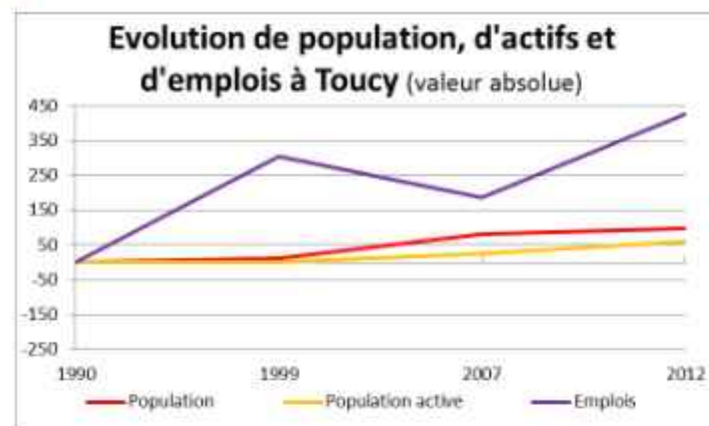
1.1.3 De fortes disparités de dynamique des bourgs-centres

Si le territoire connaît une dynamique démographique très favorable ces dernières décennies, les bourgs-centres sont davantage fragilisés dans leur rôle résidentiel. 50% de la population du Cœur de Puisaye réside dans l'un des 5 bourgs en 2012 (Bléneau, Champignelles, St-Fargeau, Toucy et Pourrain), quand 54% y vivaient en 1990 (soit 22 ans plutôt).

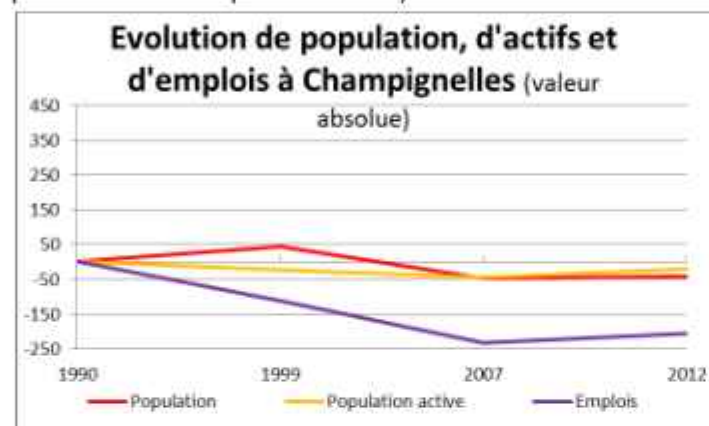
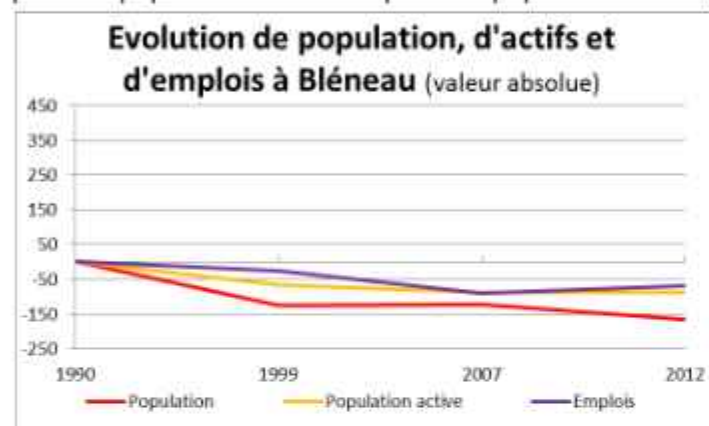
Logiquement, le poids de la population résidant dans les autres communes est passé de 46% à 50% entre 1990 et 2012.

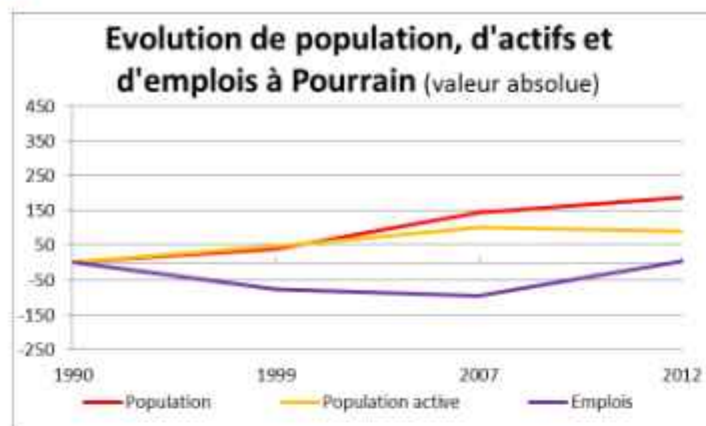
Les évolutions sont par ailleurs contrastées entre les bourgs-centres.

Les bourgs de Toucy et de St-Fargeau voient leur population stagner voire légèrement diminuer (-70 habitants entre 1999 et 2012 à St-Fargeau). Paradoxalement, ce sont ces mêmes-bourgs qui ont capté les nouveaux emplois.



Les bourgs de Bléneau et de Champignelles sont plus fragiles sur le plan démographique, mais aussi économique. Cette perte de population induit une perte de population active (population active de plus de 15 ans).





Le bourg de Pourrain gagne naturellement de la population, par la proximité de l'agglomération auxerroise. En parallèle, il reconquiert de l'emploi depuis quelques années, grâce à l'aménagement de sites d'accueil d'activités économiques.

1.1.4 Un solde migratoire élevé, moteur principal de la croissance

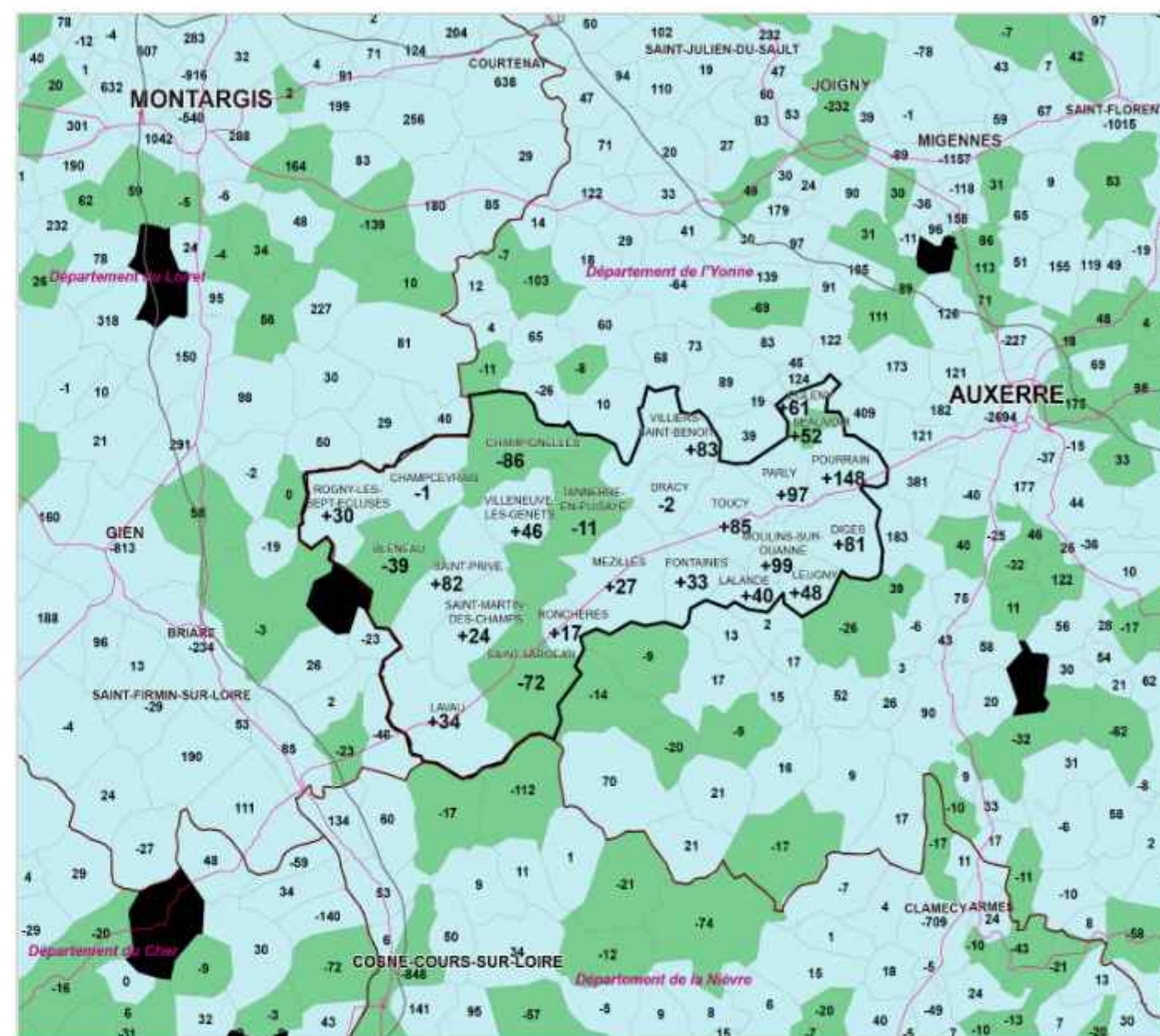
Depuis 1975, le solde migratoire, toujours supérieur au solde naturel, permet au territoire de la communauté de communes de maintenir une croissance démographique dynamique et positive. Pour la majorité des communes, le solde migratoire suffit à combler les pertes de population dû au solde naturel négatif :

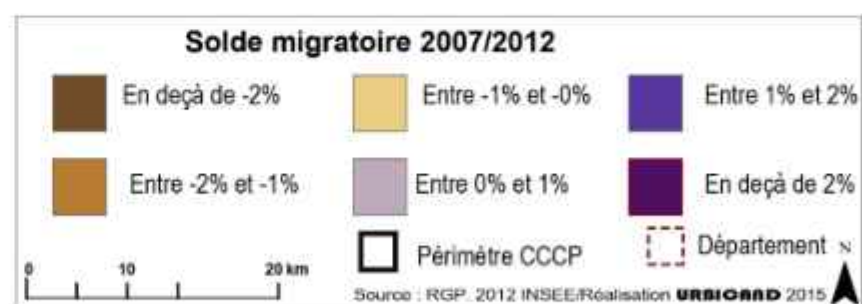
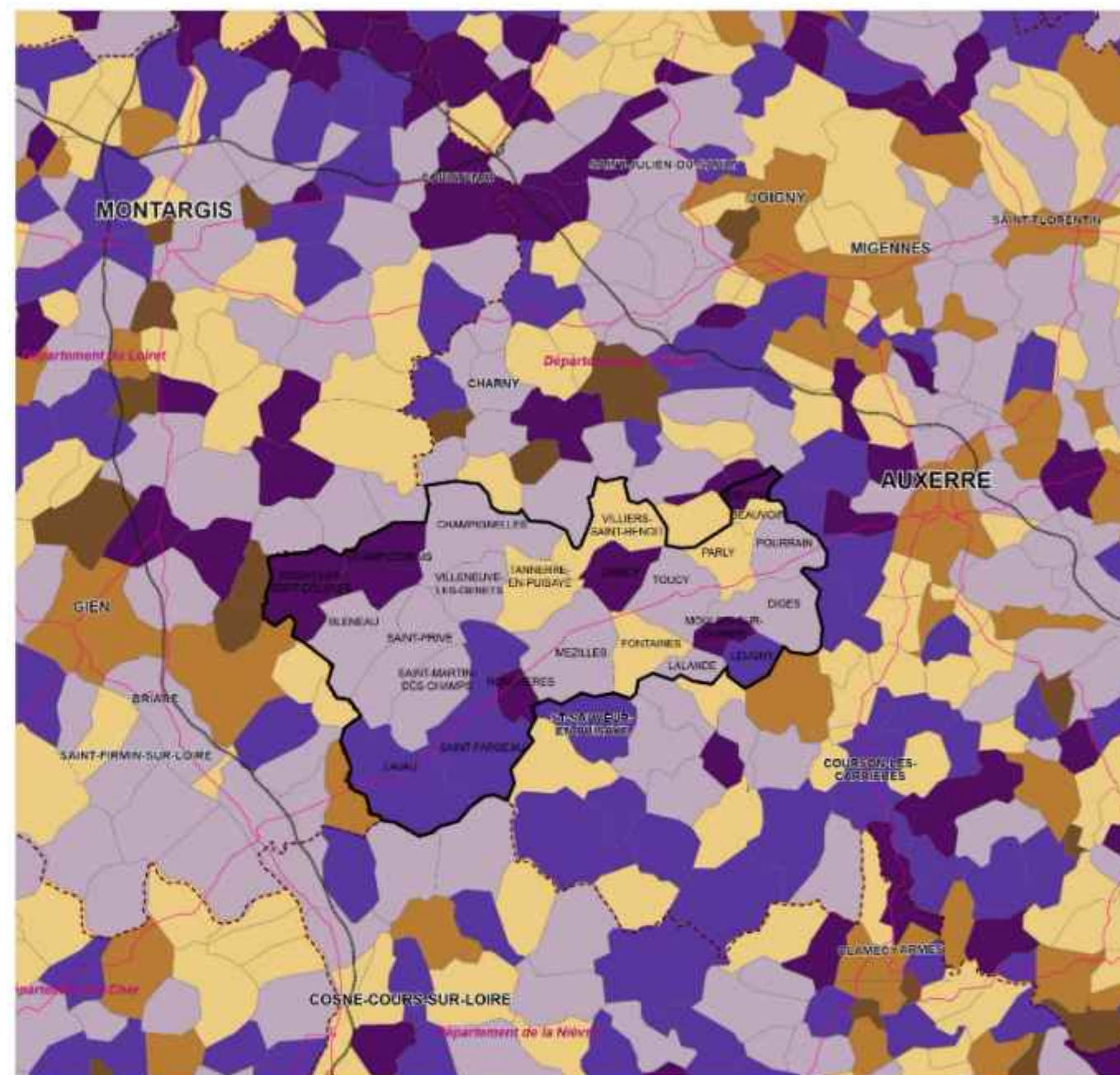
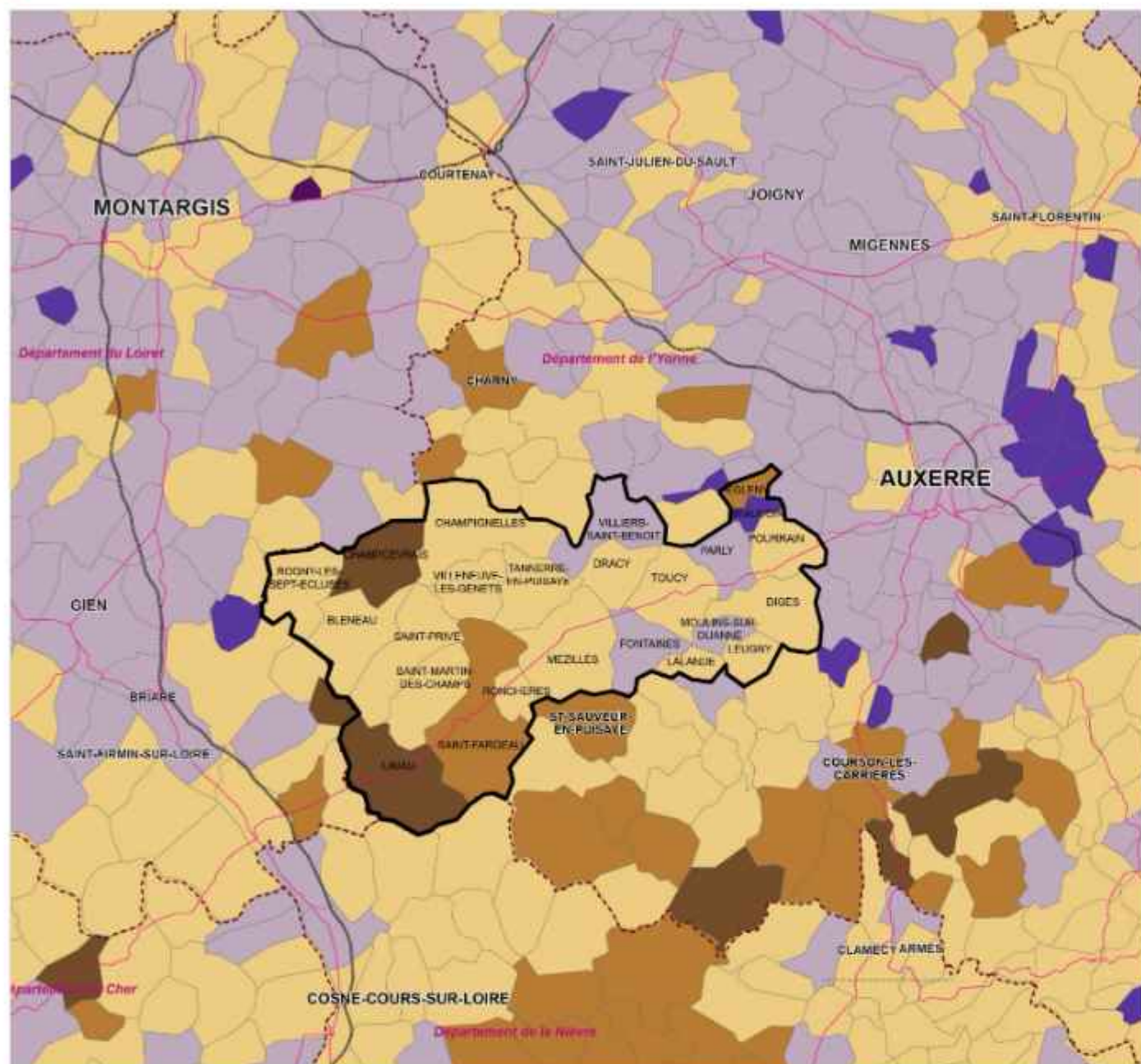
- 18 communes sur 24 présentent un solde naturel négatif. Les communes de Lavau, Bléneau et Villeneuve-les-Genêts perdent de la population entre 2007 et 2012, faute d'un apport migratoire assez fort pour combler leur solde naturel négatif.
- A l'inverse, seules 4 communes ont un solde migratoire négatif, Tannerre-en-Puisaye (-0,9%), Parly (-0,5%), Fontaines (-0,3%) et Beauvoir (-0,2%). Tannerre-en-Puisaye cumule un solde migratoire et naturel négatif.
- 4 communes ont un solde naturel positif, Beauvoir, Parly, Moulins-sur-Ouanne et Fontaines, des communes exclusivement situées à l'extrême Est du territoire

En %		1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012
Cœur de Puisaye	Variation annuelle de la population	-0,7	+0,2	0	+0,3	+0,4	+0,4
	due au solde naturel	-0,3	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6
	due au solde migratoire	-0,4	+0,8	+0,6	+0,9	+1	+1
Aire urbaine d'Auxerre	Variation annuelle de la population	+1,4	+1,3	+0,5	+0,2	+0,3	0
	due au solde naturel	+0,4	+0,4	+0,3	+0,2	+0,3	+0,2
	due au solde migratoire	+1	+1	+0,2	0	+0,1	-0,2
Yonne	Variation annuelle de la population	+0,8	+0,5	+0,5	+0,3	+0,3	0
	due au solde naturel	+0,1	0	0	-0,1	0	0
	due au solde migratoire	+0,7	+0,5	+0,5	+0,4	+0,3	0
Bourgogne	Variation annuelle de la population	+0,6	+0,2	+0,1	0	+0,2	+0,1
	due au solde naturel	+0,3	+0,2	+0,1	0	0	0
	due au solde migratoire	+0,3	+0,1	0	0	+0,2	+0,1

La perte de population est en majeure partie imputable au solde naturel.

Le solde naturel largement négatif de certaines communes est à relativiser au regard de la présence d'EHPAD ou autres résidences pour personnes âgées (Champignelles, Lavau...).





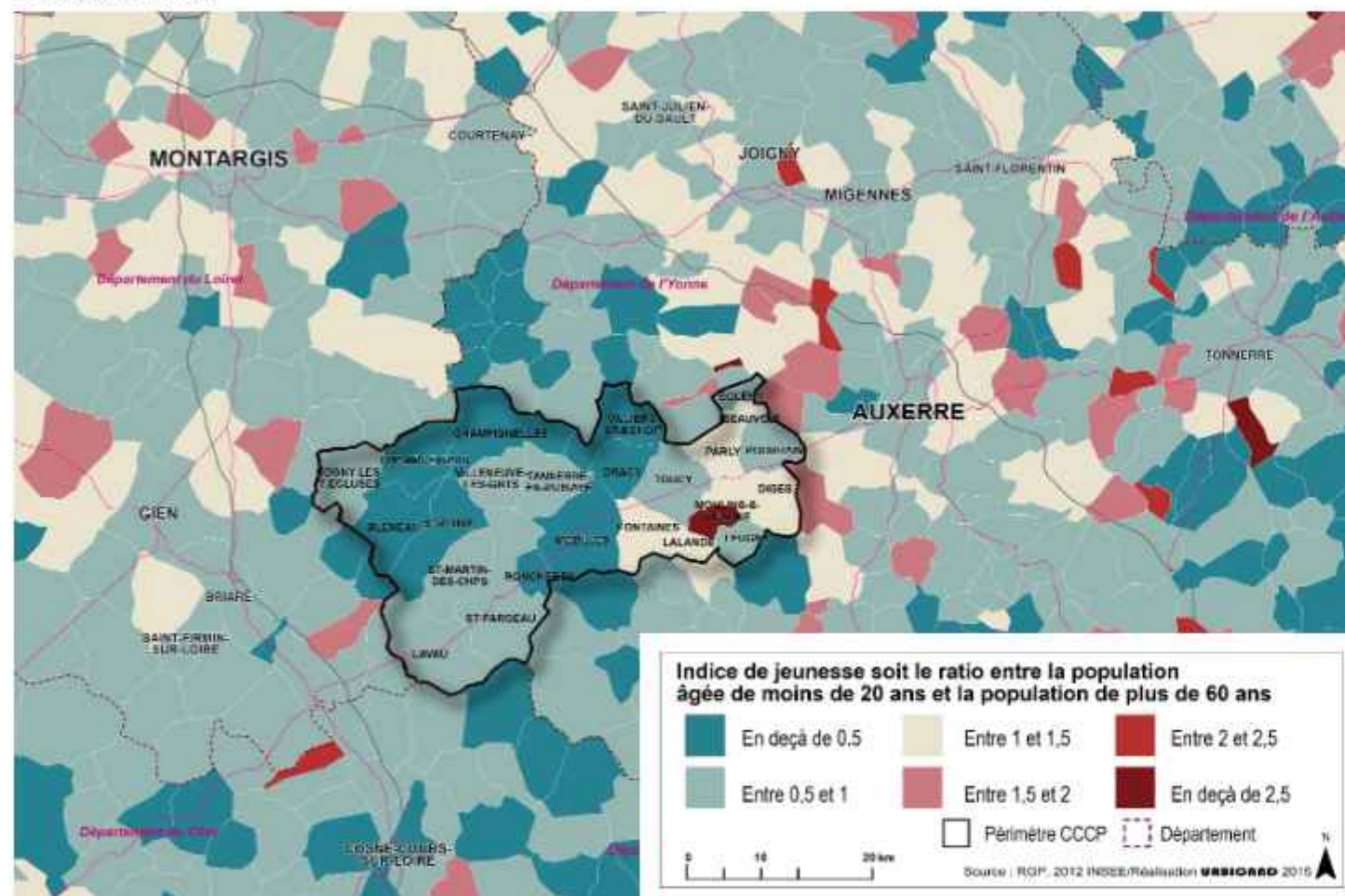
1.2 Les caractéristiques de la population

1.2.1 Une population globalement vieillissante

La prédominance de quarantenaires avec enfants et de seniors

Le vieillissement global de la population s'inscrit d'une manière large dans les tendances départementales et nationales.

Le Cœur de Puisaye affiche cependant des tranches d'âges globalement plus avancées, avec une prédominance des 45-59 ans et des 60-74 ans. La part des 75 ans et plus, est elle aussi beaucoup plus marquée par rapport aux parts départementales et nationales. Ce dernier chiffre est à nuancer, une fois de plus, en partie à cause de la présence de nombreux EHPAD.



Clé de lecture : la commune de Moulins-sur-Ouanne compte 68 jeunes de moins 20 ans pour 19 personnes de plus de 60 ans, soit plus de 3 jeunes de moins 20 ans pour 1 ancien de plus de 60 ans.

L'analyse de l'indice de jeunesse vient nuancer toutefois ce phénomène davantage marqué au centre et à l'Ouest du territoire.

Un indice de jeunesse fort (au-delà de 1) reflète une part plus importante de personnes de moins de 20 ans. Les communes pour lesquels l'indice de jeunesse a fortement progressé depuis 1999, sont aussi celles qui ont accueilli le plus d'habitants. Le profil démographique de ces dernières affiche en général, une part de 30-44 ans plus importante (Moulins-sur-Ouanne, Lalande, Beauvoir). A Tannerre-en-Puisaye, la progression de l'indice de jeunesse s'explique davantage par la baisse des plus de 75 ans.

EVOLUTION DES TRANCHES D'ÂGE EN VALEUR ABSOLUE EN 1999 ET EN 2012



La commune de Moulins-sur-Ouanne dotée d'un indice de jeunesse très haut est aussi la commune qui a accueilli 74 personnes entre 2007 et 2012, soit 23% de sa population actuelle.

Les parts des 45-59 ans et des plus de 75 ans sont en nette augmentation depuis 10 ans et représentent 40% de la population totale soit plus de 6 000 individus. La part des 15-29 ans est la plus déficitaire sur le territoire et a connu une baisse significative depuis 1999.

La hausse des 0-14 ans témoigne de la récente installation de familles, même si leur part reste inférieure aux moyennes départementales et nationales (1 point de différence). Cet écart traduit ainsi une arrivée de familles avec enfants en bas âge (0-9 ans), mais en nombre insuffisant pour contrebalancer les chiffres. Par ailleurs, la part importante des quarantenaires avec enfants plus âgés (10-19 ans) est nettement visible dans les chiffres et au regard des effectifs scolaires locaux.

Enfin, les conjonctures économiques nationales, les modes de vies, la centralisation des services et équipements (université, ville plus connectée...) poussent les jeunes entre 15 et 29 ans vers les grandes villes. L'installation en ménages, l'achat immobilier étant lui-même retardé.

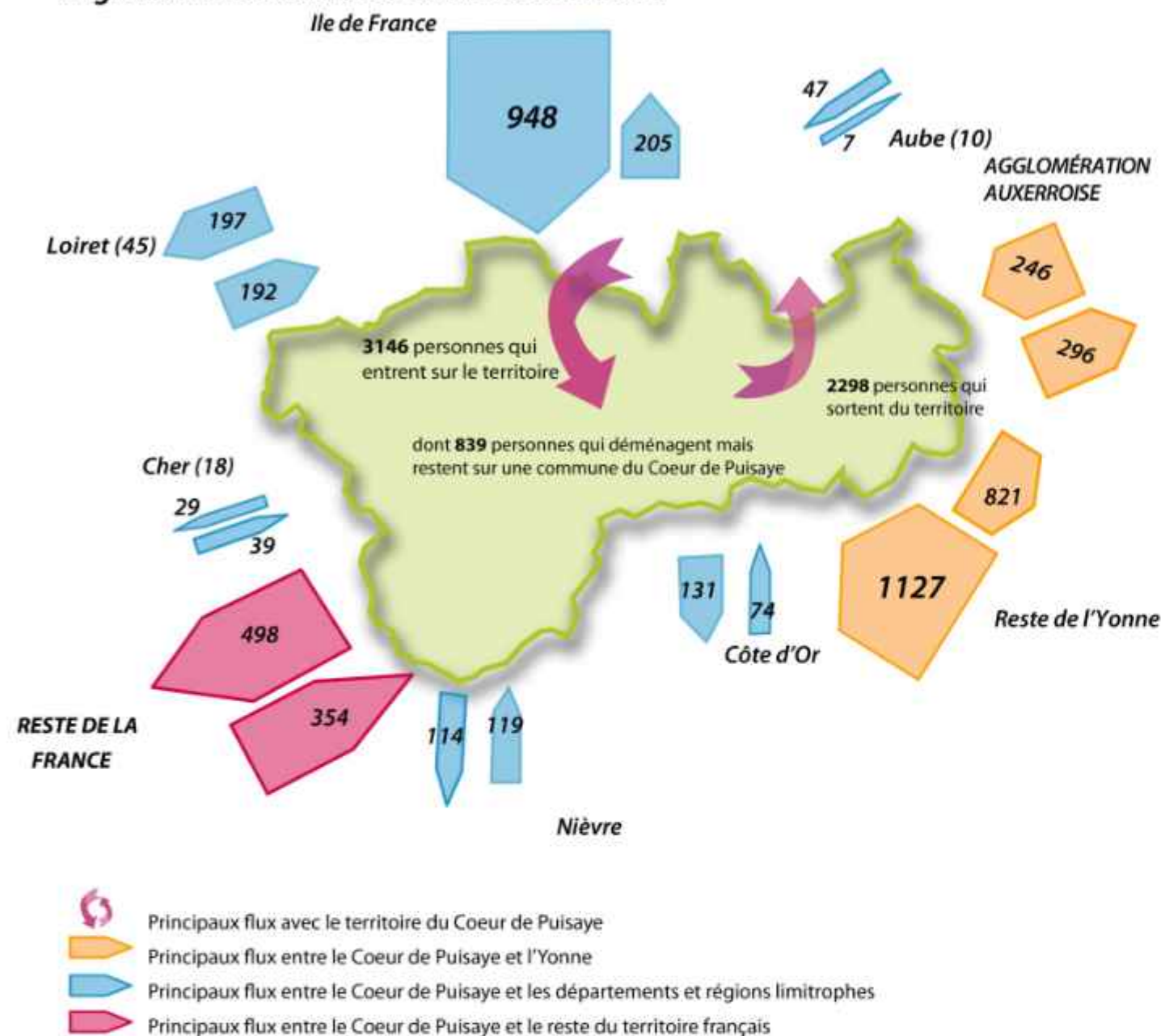
Des flux migratoires à l'impact modéré sur le vieillissement de population

La situation du Cœur de Puisaye est très favorable sur le plan migratoire, résultant de sa proximité des grandes agglomérations.

La période d'observation la plus récente des mobilités résidentielles fournie par l'INSEE porte des années 2003 à 2008.

Cette analyse sera actualisée et précisée (tranche d'âge du chef de famille, type et taille des ménages, catégorie socio-professionnelle du chef de famille pour les entrants et les sortants du territoire), dès la parution de statistiques plus récentes (été 2015).

Migrations résidentielles entre 2003 et 2008



Sur la période de 2003 à 2008, on constate que :

- Plus de 800 habitants ont déménagé de l'une des communes du Cœur de Puisaye, mais sans sortir du périmètre intercommunal (déménagement dans une autre commune),
- Environ 3 100 individus sont arrivés dans le territoire, en provenance de l'agglomération auxerroise (pour 8% des nouveaux arrivants), du reste de l'Yonne (35%), voire d'autres régions avec 30% de l'Ile-de-France,
- Environ 2 300 individus ont quitté le territoire.

Les échanges de population s'effectuent majoritairement au sein de l'Yonne, des départements limitrophes et de l'Ile-de-France.

L'attrait des franciliens, notamment des retraités, se confirme par l'installation de près de 1 000 nouveaux habitants en 2003 et 2008 sur le territoire du Cœur de Puisaye. A l'inverse, les « sortants » privilégient le rapprochement de

l'agglomération auxerroise, ou leur installation dans le reste de l'Yonne, voire de manière plus diffuse dans le reste de la France.

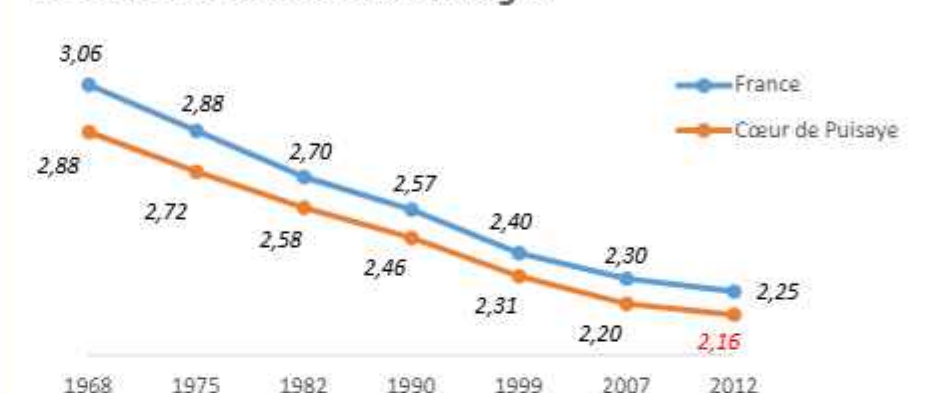
D'après des entretiens avec les élus et professionnels de l'immobilier, les nouveaux arrivants concernent majoritairement des familles (avec ou sans enfant) et des retraités franciliens ou non.

Une composition de ménage dominée par les personnes seules

La diminution de la taille moyenne des ménages, phénomène social généralisé, touche également le Cœur de Puisaye, malgré l'accueil de familles sur le territoire.

Le ratio légèrement inférieur à la moyenne nationale, avec 2,17 personnes par ménage, suit toutefois les mêmes évolutions. Cette réduction de la taille des ménages s'explique par le morcellement des familles (divorce, recomposition...), le vieillissement de la population (veuf), les modes de vie...

Evolution de la taille des ménages



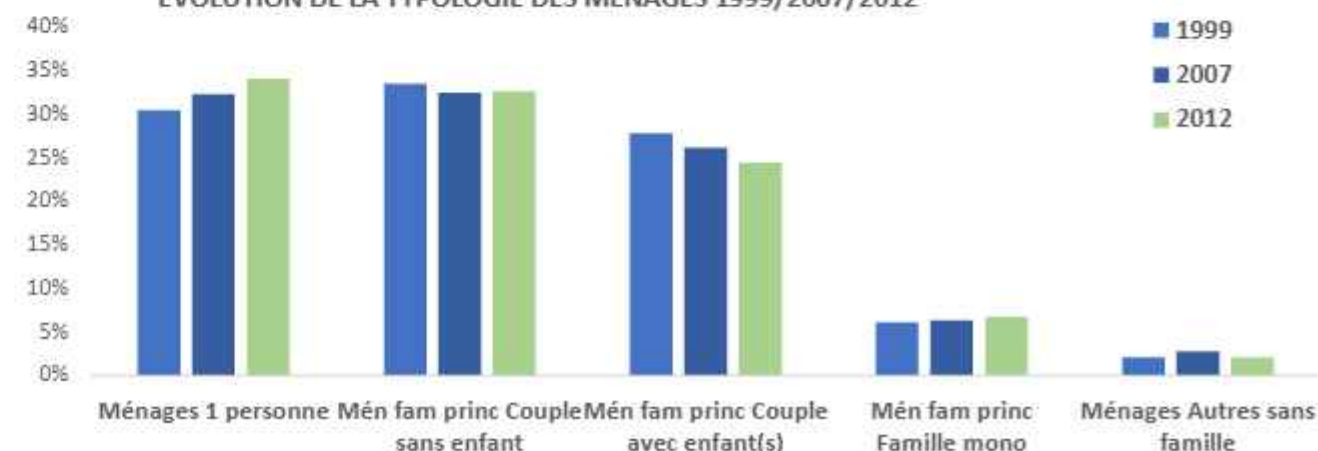
Cette taille des ménages s'explique par la composition des ménages du Cœur de Puisaye, marquée par des ménages de petite taille.

70% des ménages sont composés d'1 à 2 personnes, les personnes de plus de 60 ans y étant majoritaires. Les ménages d'une personne sont ceux qui ont connu la plus forte progression depuis 1999 tandis que les couples sans enfants ont légèrement baissé, venant probablement alimenter la première catégorie (personnes seules).

Les types de ménages qui ont connu la plus forte progression sont les personnes seules et les familles monoparentales, soit des tailles de ménages réduites.

Cette hausse résulterait en premier lieu du vieillissement de la population, mais aussi d'une dynamique démographique liée à l'arrivée de nouveaux habitants dans la région, et de l'évolution des modes de cohabitation.

EVOLUTION DE LA TYPOLOGIE DES MÉNAGES 1999/2007/2012

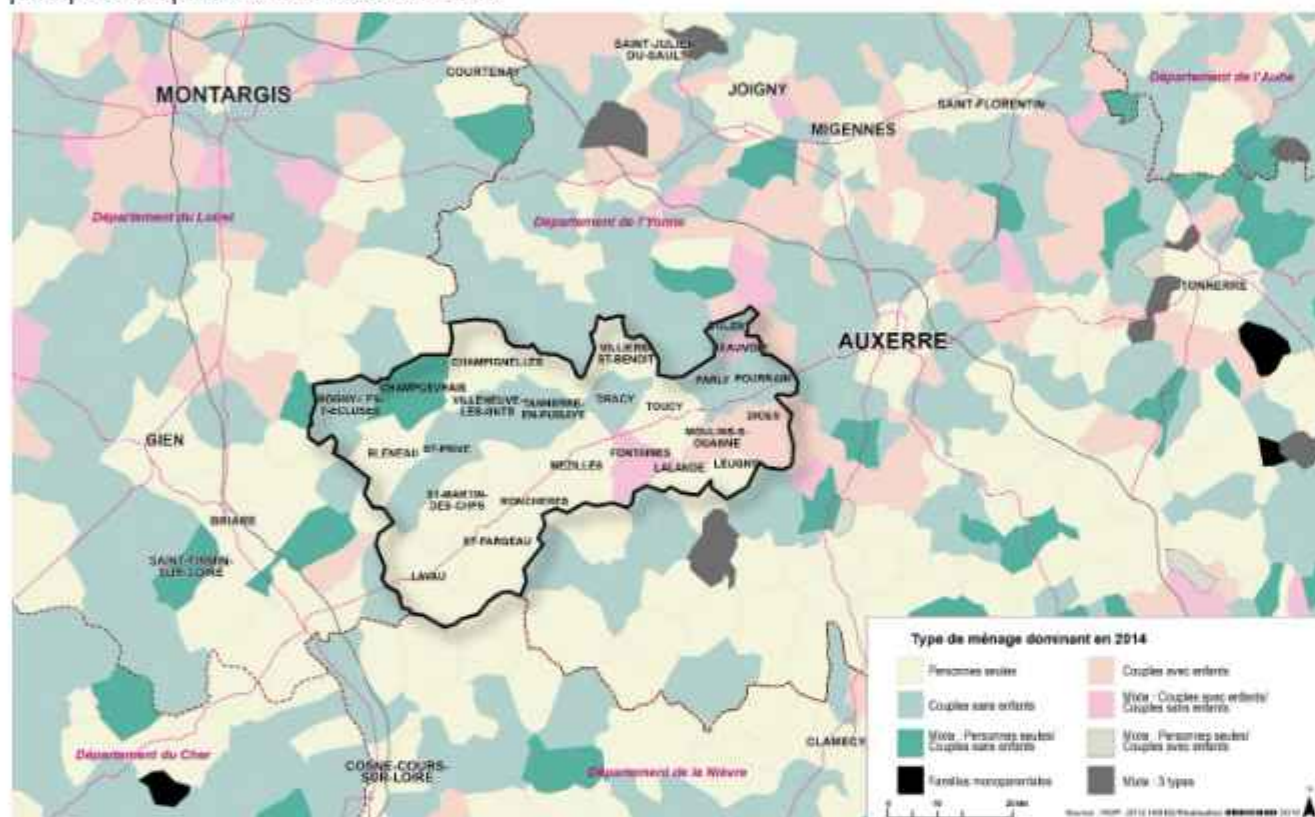


Spatialement, on observe une concentration des petits ménages dans les villes centres et sur l'Ouest du territoire. 11 communes sur 24 sont majoritairement composées de personnes seules.

Les communes aux indices de jeunesse les plus bas sont celles où les personnes seules et les couples sans enfants sont les plus représentés.

A l'inverse, les familles avec enfants ou profil mixte (famille avec ou sans enfants) sont davantage localisés dans la frange Est du territoire.

Les mêmes types de ménages se retrouvent dans les espaces ruraux éloignés des pôles centraux et dans les centres eux-mêmes, avec une large prédominance de personnes seules. La différence fondamentale étant l'âge des personnes composant cette catégorie de ménage. Toute la question réside dans l'adaptation des services et équipements sans précipiter la spécialisation des territoires.



Enfin, avec une prédominance de petits ménages, l'évolution du nombre de ménages entre 2007 et 2012 a logiquement cru plus vite que l'évolution de la population totale : +3,8% contre +1,8% d'augmentation de la population.

Cette situation peut générer des besoins en logements supplémentaires et/ou d'adaptation des logements actuellement occupés.

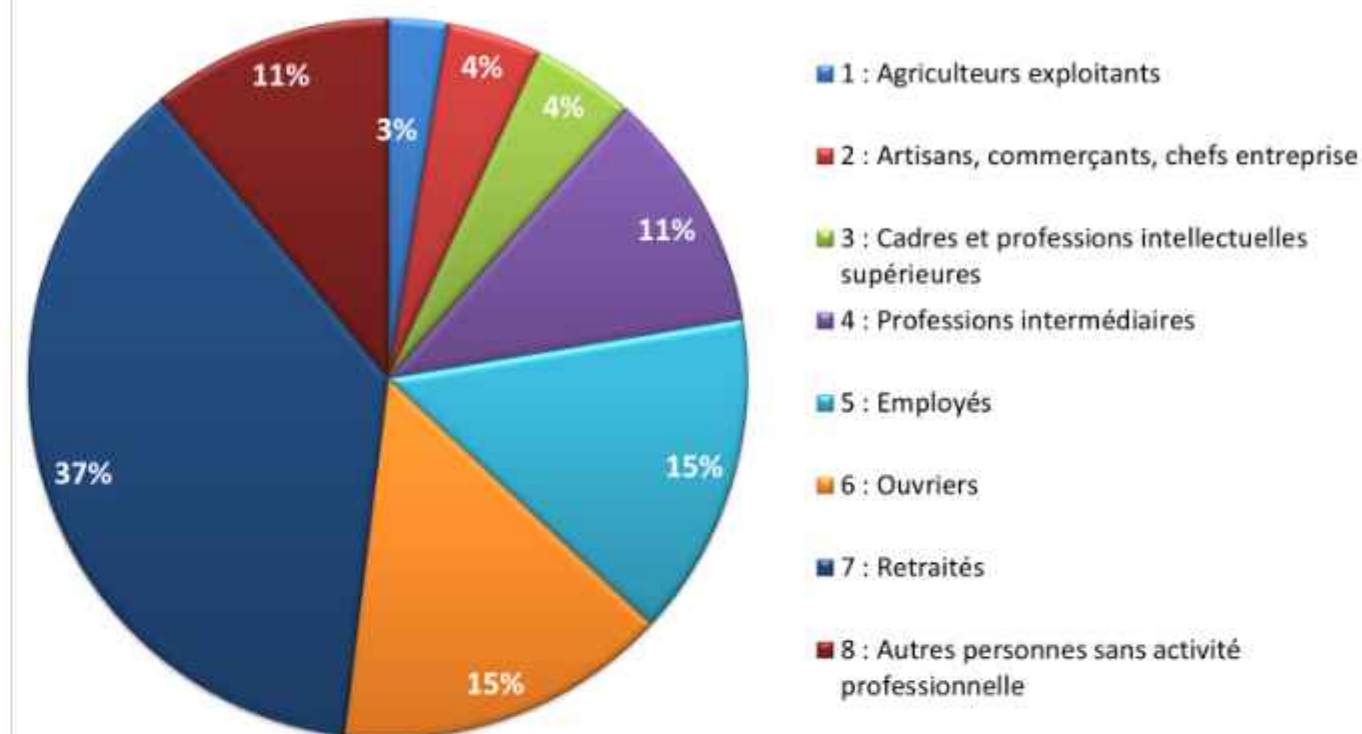
D'avantage de retraités, d'ouvriers et d'agriculteurs

A l'échelle du Cœur de Puisaye, les équilibres socio-professionnels évoluent avec une progression de la part des professions intermédiaires ainsi que des retraités et une diminution des populations actives d'artisans.

- La part des professions intermédiaires a fortement augmenté (de 8% à 11% entre 1999 et 2012, soit +400 individus), celle des cadres (+220 personnes) et des employés également (+200 personnes). Cette évolution est significative dans les villages ayant accueilli de nouveaux habitants depuis une dizaine d'années.
- Les retraités représentant plus d'un tiers des effectifs sont toujours plus nombreux (+630 personnes) et à un niveau supérieur par rapport à celui du département. Le déficit des personnes sans activités professionnelles (-680) laisse supposer un basculement d'une partie de ces personnes au statut de retraité.

- En revanche, la représentation des artisans-commerçants-chefs d'entreprise connaît une forte baisse, respectivement de 5% à 4% entre 1999 et 2012, pour plusieurs raisons (départs à la retraite, rapprochement des bassins de consommation, etc.)
- La part d'agriculteurs, plus modeste, a diminué avec 60 personnes actives en moins.

Répartition des catégories socioprofessionnelles en 2012



1.2.2 Une certaine fragilité en termes de revenus

Le revenu médian de la population du Cœur de Puisaye s'élève à 18 792 €, soit légèrement en dessous de la moyenne départementale (19 080€). 59% des foyers fiscaux sont imposables contre 63% à l'échelle du département.

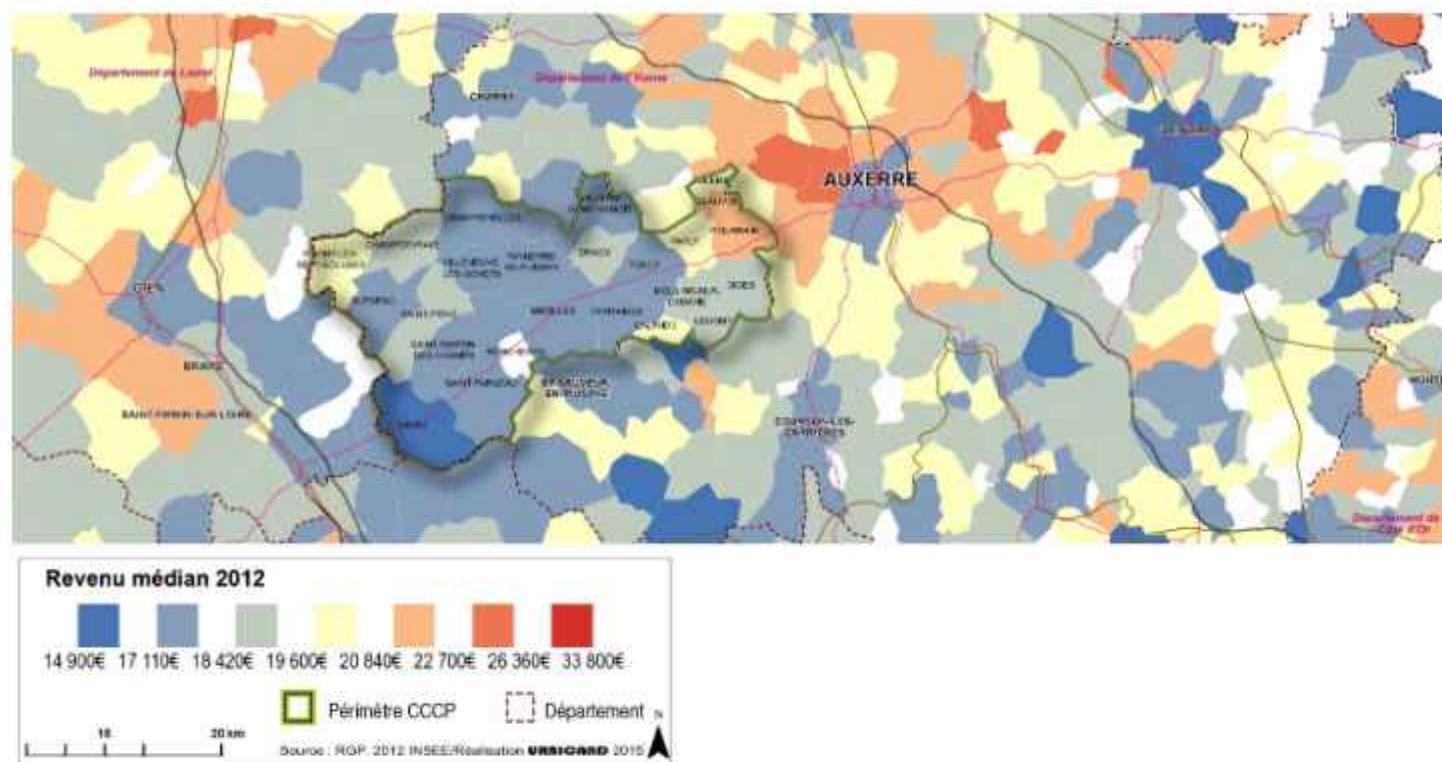
Les communes comprises dans l'aire urbaine d'Auxerre affichent des revenus médians compris entre 19 000€ et 22 000 €, tandis que la majorité des communes présente des revenus médians inférieurs.

Certaines de ces communes connaissent une progression importante de leurs revenus avec une croissance supérieure à 15% entre 2007 et 2013, en lien avec l'accueil de nouvelles populations comme à Beauvoir, Parly, Moulins-sur-Ouanne ou encore Pourrain.

En outre, la part des pensions-retraites dans les revenus est supérieure de 10 points par rapport à la part nationale, ce qui confirme l'importance des retraités sur le territoire du Cœur de Puisaye.

Finalement, ces chiffres témoignent d'une précarisation des ménages qui se renforce et d'écarts qui se creusent géographiquement entre les communes de la frange Est (plus aisée) et le reste du territoire.

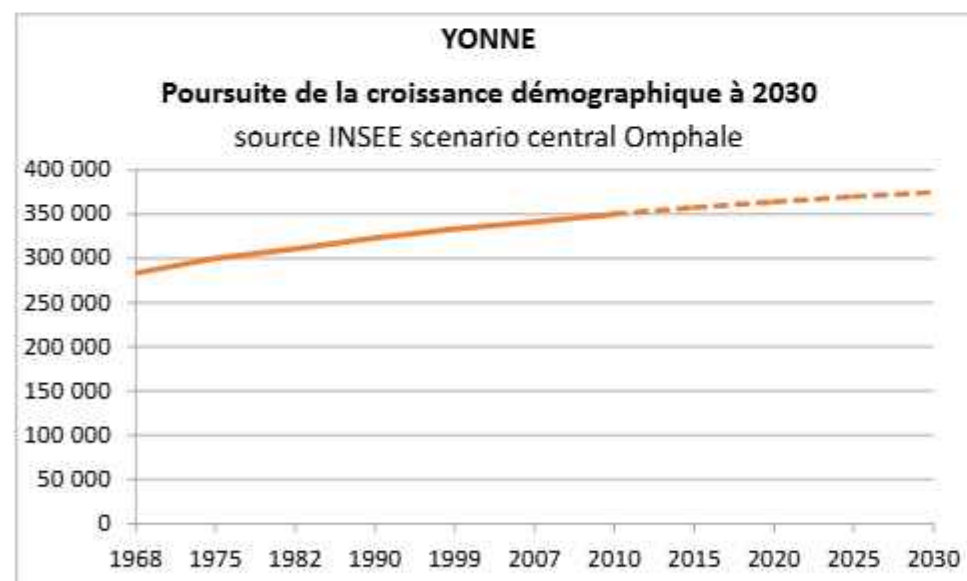
La présence de populations aux revenus modérés pose des questions pour l'aménagement futur du territoire, en termes d'accès à des logements abordables et aux services, de vulnérabilité des ménages face à la hausse des coûts de l'énergie.



1.2.3 Les perspectives démographiques

Au regard des éléments de prospective démographique disponibles aux échelles départementale et régionale, il convient d'anticiper des grandes tendances à l'horizon 2030 :

- D'une part, les dynamiques démographiques à l'échelle de l'Yonne devraient revenir au rythme du début des années 2000 à l'horizon 2030 : passage de +0,35 % par an entre 1999 et 2007, puis de +0,03% entre 2007 et 2012 pour tendre vers +0,34 par an entre 2010 et 2030. Le territoire Cœur de Puisaye affiche une variation annuelle moyenne de sa population entre 2007 et 2012 de +0,37%.



- D'autre part, les éléments de prospective mettent en évidence une **poursuite du vieillissement de la population** à l'échelle départementale, régionale et nationale. Dans le cas de l'Yonne, la part de plus de 60 ans devrait passer de 28% à 35% entre 2012 et 2030.

L'âge moyen des habitants du département progresserait quant à lui de quatre ans et s'élèverait à 46 ans. Le vieillissement de la population va engendrer des besoins de plus en plus forts en services (portage de repas, aides ménagères, prise en charge sanitaire et médico-sociale...) et en logements adaptés pour le maintien à domicile.

- Enfin, la diminution de la taille des ménages devrait se poursuivre du fait du vieillissement de la population et donc de ménages plus petits notamment sur le territoire Cœur de Puisaye (**2,17 personnes par ménage en 2012**). Cette diminution va générer des besoins de construction de logements pour maintenir la population.

1.3 Le parc de logements existants

1.3.1 La structure du parc en 2012

La part et les évolutions des logements

En 2012, le Cœur de Puisaye compte 10 475 logements dont 73% de résidences principales, 19% de résidences secondaires et près de 10% de logements vacants. Les 5 bourgs-centres concentrent la moitié du parc de logements, dont 1/3 réparti entre Toucy et St-Fargeau, pôles d'emploi majeurs du territoire.

Entre 2007 et 2012, le parc de logements augmente de 4% (+400 logements) et poursuit les tendances amorcées depuis 1999, soit :

- une croissance soutenue des résidences principales (+280 depuis 2007),
- une baisse lente et progressive du parc de résidences secondaires (-247 résidences secondaires depuis 1999 ; dont 50 depuis 2007),
- une hausse globale de la vacance (+170 logements pour un total de 1000 logements vacants en 2012).

		Ensemble (Logements)	Type de logements		
			Résidences principales	Résidences secondaires et occasionnelles	Logements vacants
CC Cœur de Puisaye					
1999		9493	6768	2122	603
2007		10072	7315	1926	832
2012		10475	7597	1875	1003
Part	2007	100%	72,6%	19,1%	8,3%
	2012	100%	72,5%	17,9%	9,6%
Evolution	1999-2007	+6,0%	+8,0%	-9,2%	+37,9%
	2007-2012	+4,0%	+3,8%	-2,6%	+20,5%
Département YONNE					
Part	2007	100%	79,1%	12,6%	8,3%
	2012	100%	78,3%	11,7%	10,0%
Evolution	1999-2007	+6,1%	+8,1%	-11,0%	+19,7%
	2007-2012	+3,3%	+2,3%	-3,9%	+24,1%
Région BOURGOGNE					
Part	2007	100%	82,3%	12,6%	8,1%
	2012	100%	81,6%	8,9%	9,5%
Evolution	1999-2007	+6,4%	+7,5%	-5,5%	+12,3%
	2007-2012	+3,7%	+2,8%	-3,2%	+21,6%

Source : INSEE RGP

Les mouvements d'ensemble observés dans la structure du parc de logement se retrouvent à l'échelle départementale et régionale, à l'exception de la vacance de logements. La hausse préoccupante de la vacance dans le Cœur de Puisaye se replace depuis 2007 dans la moyenne de référence, sans diminuer toutefois : + 38% de logements vacants entre 1999 et 2007, contre +20% entre 2007 et 2012 (à l'inverse de l'Yonne affichant respectivement +20% puis +24% sur les mêmes périodes).

Les mouvements internes au territoire dessinent 3 secteurs aux dynamiques proches :

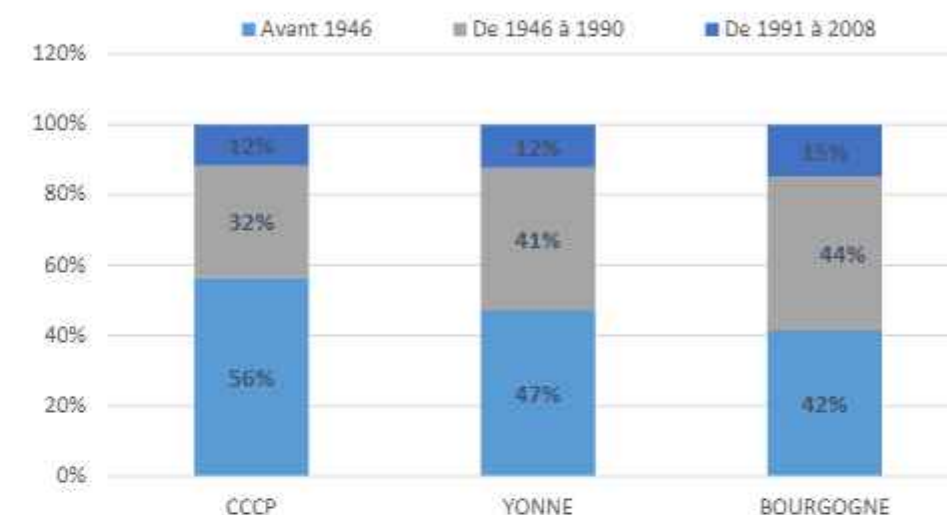
- l'extrême Est du territoire, sous l'influence immédiate de l'agglomération d'Auxerre, connaît une hausse plus importante de la vacance et une baisse certaine du nombre de résidences secondaires ;
- le centre, avec des communes plus rurales, affiche une baisse récente de la vacance et une légère hausse des maisons secondaires.
- l'extrême Ouest, où la vacance a fortement augmenté, suivie de la baisse du nombre de résidences secondaires.

L'âge du parc

L'ancienneté du parc révèle une présence dominante de constructions anciennes datant d'avant 1946 avec 56% du parc de logement sur le territoire contre 42% à l'échelle départementale.

La part des logements construits entre 1946 et 1990 est beaucoup moins importante en Cœur de Puisaye (période de déclin démographique) qu'au niveau départemental ou régional. Néanmoins la part de logement récent (de 1991 à 2008) est équivalente au département et correspond à la reprise démographique amorcée en 1990.

DATE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS



Source : INSEE RGP

Ces trois grandes périodes de construction sont caractéristiques des morphologies rencontrées sur le territoire :

- Des formes agglomérées dans les bourgs au profil architectural poysaudin (ocres, silex, briques) et des écarts structurés et organisés autour d'un corps de ferme (bâti antérieur à 1946), avec une qualité patrimoniale intéressante, réhabilitée ou non,
- Puis des formes plus extensives composées d'habitat individuel, à partir des années 70 qui se généralisent et s'intensifient entre 1990 et jusqu'à aujourd'hui (forme pavillonnaire) ; distribué d'abord en périphérie directe des villes et villages puis de plus en plus rencontrés dans les écarts et hameaux par des opérations ponctuelles.

Le parc de résidences secondaires

La part de résidences secondaires est nettement supérieure aux parts départementales et régionales, avec 1 875 résidences secondaires, soit 19% en part (contre 12% dans l'Yonne et la Bourgogne). Cette situation confirme l'attractivité touristique du Cœur de Puisaye, marquée depuis les années 1970-80 par l'acquisition de maisons anciennes par les franciliens, mais aussi par les étrangers.

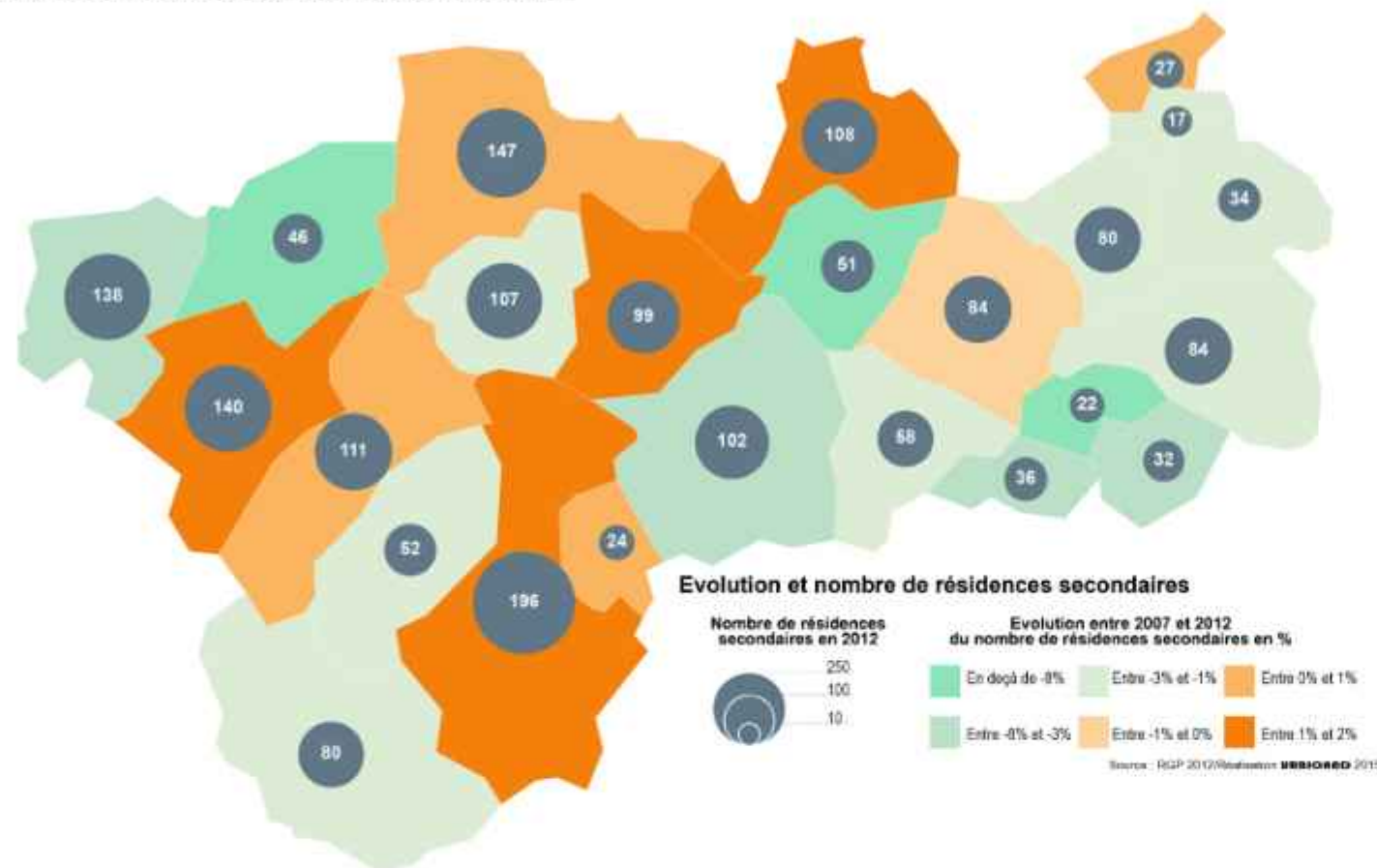
Néanmoins, le parc décroît depuis les années 1990, avec une baisse bien plus contrastée entre 1999 et 2007 (-247 résidences secondaires depuis 1999 dont -196 entre 1999 et 2007). Cette baisse s'accompagne bien souvent d'un basculement des résidences secondaires en résidences principales (et parfois en logements vacants lorsque ceux-ci manquent de confort).

Quelques communes enregistrent cependant une légère hausse sur ces cinq dernières années.

La moitié des communes du Cœur de Puisaye enregistre une part de résidences secondaires supérieure à 25%, soit 1/4 du parc de logement total. Villeneuve-les-Genêts (43% par rapport à son parc total de logements), Tannerre-en-Puisaye (39%) et Lalande (37%) possèdent les parts les plus importantes, quand Saint-Fargeau, Champignelles et Bléneau comptent le nombre le plus élevé (respectivement 196, 147 et 140 résidences secondaires). On notera la présence d'un centre de

loisirs, appartenant à la commune de Vitry-sur-Seine sur Tannerre-en-Puisaye, venant gonfler le compte de résidences secondaires.

Les communes de Toucy et de Pourrain présentent une part moindre (5% de résidences secondaires), révélatrice d'une demande en résidence principale plus importante.



La vacance

Malgré un certain dynamisme démographique, la vacance augmente entre 2007 et 2012 et représente plus de 1 000 logements inoccupés. Sur les 10 dernières années, la vacance a progressé de manière générale sur 18 communes et 20 communes sur 24 connaissent une vacance supérieure à 6% (par rapport à leur parc total de logements). Les villes centres de Toucy, de Saint-Fargeau et de Bléneau connaissent des taux de vacance lourds, entre 10 et 13%. Le territoire gagne 400 logements vacants en 10 ans soit une quarantaine par an.

On notera les particularités suivantes :

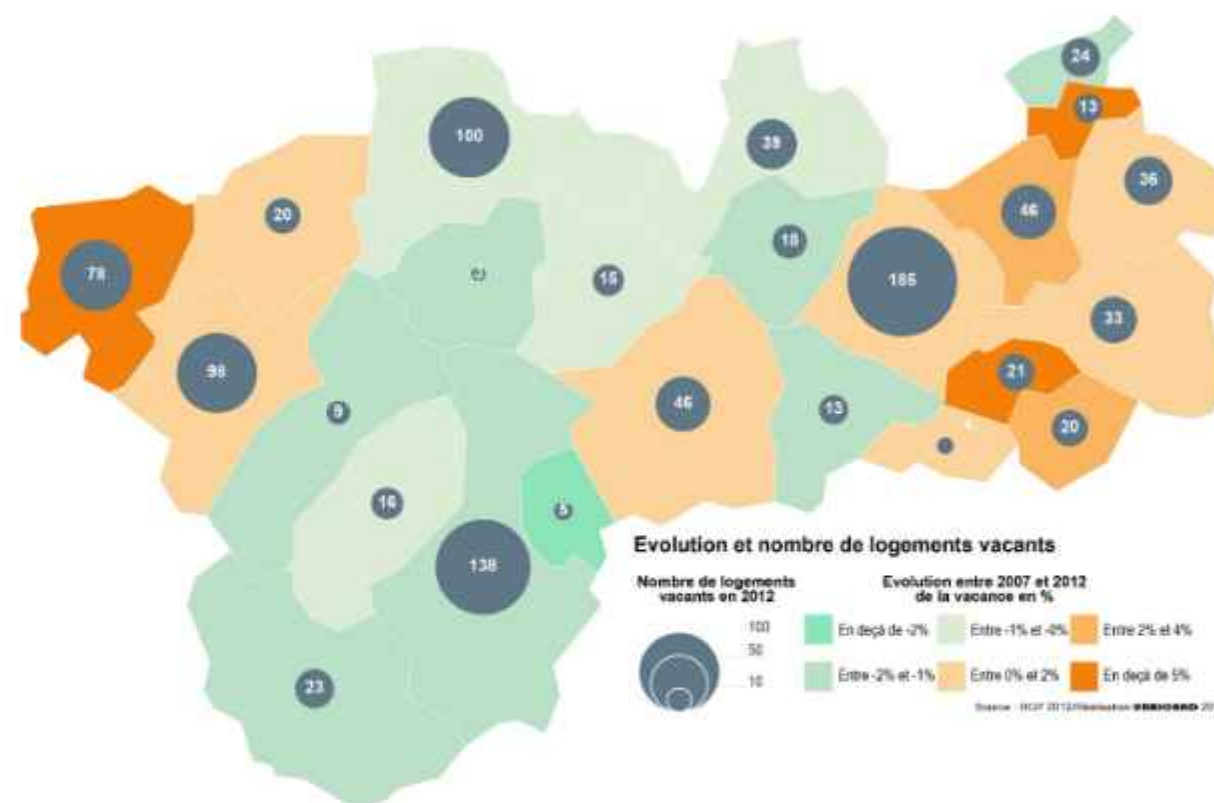
- plusieurs communes enregistrent des taux d'augmentation de vacance supérieure à 5%, dans lesquelles certaines sont aussi celles qui ont connu une hausse importante de population (Rogny-les-7-Ecluses et Moulins-sur-Ouanne)
- la hausse plus marquée de la vacance sur certaines communes, concorde en partie avec les baisses les plus importantes du nombre de résidences secondaires depuis 1999 (Dracy, Rogny-les-7-Ecluses, Champcevais, Mézilles)

	2007		2012	
	Nombre de logements vacants	Taux de vacance	Nombre de logements vacants	Taux de vacance
CCCP	832	8,3%	1003	9,6%
Toucy	150	10,1%	185	12,0%
Saint-Fargeau	144	13,1%	138	11,8%
Bléneau	70	7,5%	98	10,2%
Champignelles	97	13,4%	100	4,8%
Pourrain	25	4,1%	36	5,6%
Communes de la frange Est	169	6,5%	231	8,4%
Communes de la frange Ouest	177	5,5%	251	7,6%

Plusieurs phénomènes sont à l'œuvre dans l'évolution de la vacance d'un parc ; les degrés d'interaction et la multitude des facteurs ne permettent pas de définir précisément les causes distinctes d'une augmentation.

Il existe cependant plusieurs typologies de vacance :

- **la vacance d'indisponibilité** correspond aux logements sortis de l'offre pour des raisons juridiques (succession) ou démographiques (départ en maison de retraite). La population du Cœur de Puisaye est, pour 1/3 de celle-ci, âgée de plus de 60 ans. Les départs en maison de retraite et les décès sont proportionnellement plus importants, ce qui impacte directement le marché de l'habitat (mise sur le marché de produits potentiellement plus fréquente).
- **La vacance « frictionnelle »** correspond aux délais entre les mutations de parc (vente ou location), vacance qui peut être indépendante ou liée à la vacance d'indisponibilité.
- Et enfin **la vacance d'obsolescence** est la résultante d'un parc de logements trop anciens ou vétustes pour être loué ou vendu sur un marché de l'habitat déjà détendu (effet de concurrence entre les différents produits : terrains à construire/bâti récents/bâti anciens...).



1.3.2 Une diversification relative des résidences principales

Le Cœur de Puisaye enregistre une hausse de 3,8% de résidences principales entre 2007 et 2012, évolution moyenne qui se trouve au-dessus des moyennes départementales et régionales.

Le parc de résidences principales a augmenté plus largement que la population, signe certain du desserrement des ménages (augmentation de 4,5% de la population depuis 1968, contre 37% d'augmentation des résidences principales).

Un statut d'occupation dominé par les propriétaires

Le statut de propriétaire occupant est majoritaire sur la CCCP puisqu'il représente près de 73% des occupants.

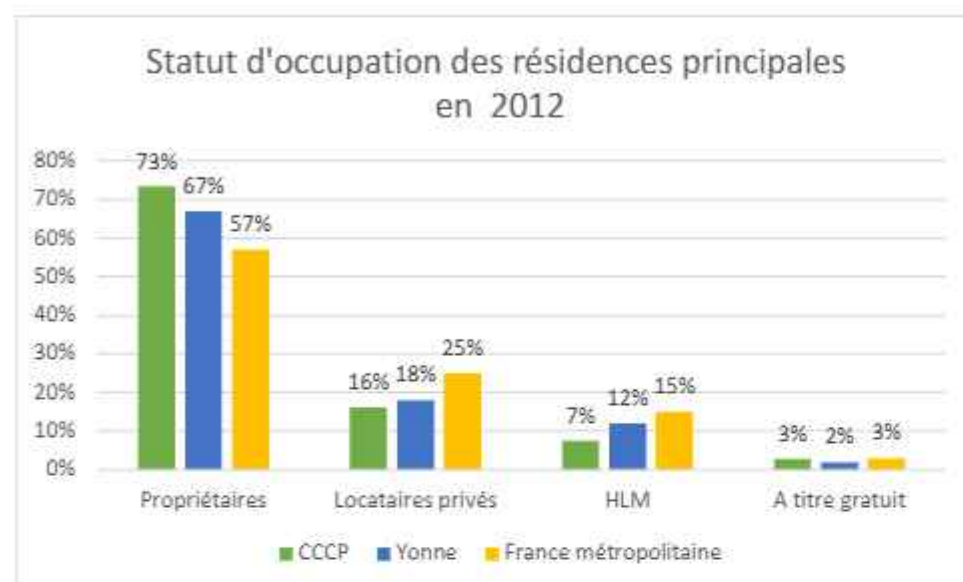
On note une propension de propriétaires beaucoup plus marquée à l'Est du territoire, avec des parts en deçà de 85% de propriétaires occupants. Ce statut enregistre une légère progression depuis 2007 sur le territoire.

Parallèlement le statut de locataire représente 23% du parc (public/privé confondu) ce qui est nettement en dessous des moyennes départementales (30% pour le département de l'Yonne).

31% de l'offre locative se concentre sur Toucy (568 locatifs), 33% concentré à Saint-Fargeau, Bléneau et Champignelles (respectivement 283, 217 et 113 locatifs) et le reste assez bien réparti sur toutes les communes du territoire.

La plupart des logements locatifs concerne le parc privé (68% avec 1 200 logements), le parc public représente 32%.

Paradoxalement, la part de locataires est très faible à Pourrain, l'un des cinq bourgs-centres, avec 4% de locataires, dénotant une quasi-absence de diversification des produits logements.



Une majorité de grands logements

En 2012, la CCCP compte 9 260 maisons individuelles soit 89% du parc total de logements. Les appartements faiblement représentés, ne progressent quasiment plus depuis 2007.

Les résidences principales de la CCCP sont composées à 68% de 4 pièces et plus (T4), en lien avec la prédominance de maisons individuelles.

Les petits logements, de 3 pièces ou moins, représentent 32% des résidences principales.

Toucy, Saint-Fargeau et Rogny-les-Sept-Ecluses possèdent chacun dans leur parc existant, plus d'1/4 de petits logements (respectivement 17%, 13% et 13% de T1 et T2 par rapport à leur parc de résidences principales). On note une propension plus nette de grands logements à l'Est du territoire.

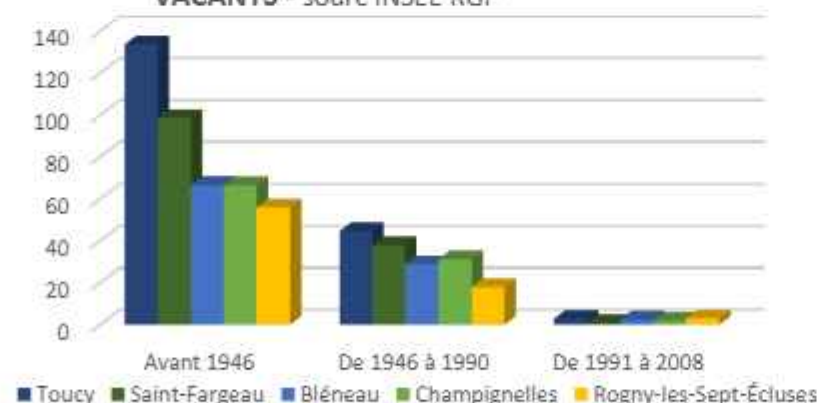
La taille des logements continue de croître sur le territoire : quand les 5 pièces et plus représentaient 31% du parc des résidences principales en 1999, ils en représentent plus de 40% en 2012. A l'inverse, la part des logements plus petits (T1, T2) est en net recul depuis 10 ans : 14% des résidences principales en 1999 contre 9% en 2012.

La comparaison entre la taille des ménages (70% de ménages d'1 et 2 personnes) et la composition du parc dominé par les 4 pièces et plus, suggère une certaine sous occupation des logements.

Cette situation s'explique à la fois par :

- une part élevée de personnes âgées vivant aujourd'hui seules dans des logements auparavant familiaux,

DATE DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS VACANTS - source INSEE RGP



- les recompositions familiales plus courantes (famille monoparentale, garde alternée des enfants...),
- plus globalement un marché de l'habitat détendu sur le secteur.

Le comportement des ménages, n'obéit pas toujours à une norme entre taille de ménage et taille de logement. Les ménages, en particulier les plus âgés, conservent leur grand logement, malgré le départ des enfants. L'évolution de la structure familiale ne se traduit donc pas par un changement de domicile familial, pour un logement plus petit.

Comparaison entre la taille des ménages et la taille des logements, territoire de la CCCP, 2012



1.3.3 Un parc ancien qui développe une vacance importante

Un parc globalement ancien

L'ancienneté du parc de logements révèle la proportion majeure du bâti ancien sur le territoire ; 56% des constructions datent d'avant 1946, soit près de 6 000 logements.

Parmi les résidences principales, le bâti ancien représente 49% des constructions, soit 3 700 résidences du Cœur de Puisaye construites il y a plus d'un quart de siècle.

Une part de logements vacants importante dans l'ancien et le parc privé

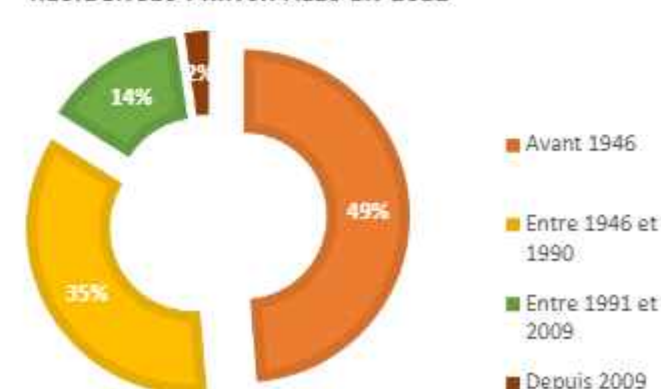
Une vacance prononcée fait état d'une manière générale, d'un parc de logement plus vétuste.

La proportion de bâtiments construits avant 1946, parmi les logements vacants est majeure (75% de logements vacants construits avant 1946 sur le Cœur de Puisaye). Le potentiel de rénovation et de mise aux normes est de facto plus important.

Les données Filocom 2013 apportent des précisions supplémentaires sur les caractéristiques de ces logements vacants à la fois :

- sur la date de construction : parmi les 1 168 logements vacants recensés par la base de donnée Filocom en 2013, 75% datent d'avant 1915.

PERIODE DE CONSTRUCTION DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2012



- sur le nombre de pièces : toujours parmi les 1 168 logements vacants en 2013, 50% concernent des T2 et T3, donc des logements de taille petite à moyenne.
- sur le niveau de confort : toujours parmi les 1 168 logements vacants en 2013, 58% présentent une absence de confort, voire un confort partiel relatif aux trois équipements WC, douche/baignoire, chauffage central.

Ce parc de logements est donc globalement de qualité moyenne.

Les centres bourgs sont particulièrement touchés en raison notamment de la morphologie bâtie très serrée, soit des logements anciens, plus exigus, sans espace extérieur. 4 communes affichent des pourcentages de vacance concentrée sur le bâti ancien, supérieur à 90% : Lalande (100% de logements vacants construits avant 1946, mais 4 logements seulement), Eglény (96%, soit 232 logements), Lavau (96%, 22 logements) et Champcevrains (90%, 18 logements).



Centre de Moulins-sur-Quanne

Centre d'Eglény

Avec une retenue de 6% sur le nombre total de logements vacants, soit plus de 900 logements à hauteur de 2 personnes par logement, le parc vacant représente l'équivalent de 1 500 habitants potentiels.

La réhabilitation du parc de logements anciens

Plusieurs opérations de rénovation de l'habitat ont été menées ces dernières années sur le territoire, soutenues par l'Opération d'Amélioration Programmée de l'Habitat de 2001-2008, à l'initiative :

- des municipalités (Mézilles, Dracy, St-Martin-des-Champs, Lalande,.....), en lien avec des opérations cœurs de village ou assimilées,
- de propriétaires occupants et de quelques propriétaires bailleurs privés (au titre du programme Habiter Mieux),
- du bailleur social Domanys (sur son parc de logements).

Entre 2005 et 2015, 153 logements ont été subventionnés par l'ANAH et ont concerné l'ensemble des 24 communes.

On retrouve un effort de rénovation plus important logiquement à Toucy, mais également à Bléneau. Dans ces communes (plus St-Fargeau), 5 logements ont fait l'objet d'un loyer conventionné social, 5 d'un loyer conventionné très social et 7 loyers intermédiaires.

Parmi les logements subventionnés ANAH, 5 logements étaient indignes et 5 très dégradés.

Des financements ont été mobilisés pour adapter 35 logements à la perte d'autonomie de ses occupants, 26 l'ont été au titre de l'aide à la rénovation thermique.

Subventionnement ANAH 2005-2015

Communes	Nombre de dossiers	Nombre de logements
Toucy	28	30
Bléneau	12	14
Champignelles	12	12
Diges	11	11
Parly	11	11
Rogny-les-Sept-Écluses	10	10
Saint-Fargeau	9	10
Autres communes	55	55
TOTAL CCCP	148	153

Source : ANAH



Opération cœur de village à Mézilles



Toucy, Bd Larousse



Toucy, rue Paul Defrance

Une étude sur l'habitat est en cours d'élaboration à l'initiative du Syndicat Mixte du Pays de la Puisaye-Forterre, pour poursuivre les efforts de réhabilitation d'un parc de logements particulièrement ancien et ce dans l'ensemble des communes.

L'objectif est triple : lutte contre la précarité énergétique, adaptation du logement aux personnes âgées ou en situation de handicap, lutte contre l'habitat indigne ou dégradé.

1.4 Le parc locatif

1.4.1 Les grandes tendances du parc locatif

Au sens de la loi SRU¹, le territoire de la communauté de communes dispose de 858 logements locatifs sociaux, représentant 11% de ses résidences principales.

Le parc est majoritairement géré par le bailleur public de l'Yonne, Domanys. Ce parc représente 8% des résidences principales du territoire.

Viennent ensuite les foyers-logements (EHPAD) et les logements d'urgence considérés comme logements locatifs sociaux à Toucy et à Pourrain.

Enfin, les locatifs privés gérés par des particuliers ou par les municipalités offrent une certaine diversité notamment dans les petites communes (conventionnés privés et communaux).

	Locatif bailleur Domanys	PLAI et PLS (hors bailleur Domanys)	Locatif privé conventionné	Locatif communal conventionné	TOTAL LOCATIF SOCIAL	PART LOCATIF SOCIAL (par rapport aux résidences principales)	Locatifs communaux non conventionnés
Beauvoir					0	0%	
Bléneau	129		3	1	133	18%	11
Champcevrain	2			10	12	10%	4
Champignelles	79			7	86	17%	
Diges				9	9	2%	1
Dracy					0	0%	4
Égleny	1		2	1	4	2%	1
Fontaines	4		1	2	7	4%	2
Lalande				4	4	7%	
Lavau	5		1	2	8	4%	1
Leugny	4			1	5	3%	
Mézilles	22	1		1	24	9%	
Moulins-sur-Ouanne			1		1	1%	6
Parly				6	6	2%	4
Pourrain	6	51		1	58	10%	4
Rogny-les-Sept-Écluses	26		1		27	7%	4
Ronchères					0	0%	
Saint-Fargeau	90	0	5	8	103	12%	
Saint-Martin-des-Champs					0	0%	9
Saint-Privé	8			1	9	4%	
Tannerre-en-Puisaye	4			2	6	4%	2
Toucy	233	60	18	2	313	24%	18
Villeneuve-les-Genêts	7			2	9	6%	4
Villiers-Saint-Benoît	12			3	15	6%	
CC Cœur de Puisaye	632	112	32	63	839	11%	75

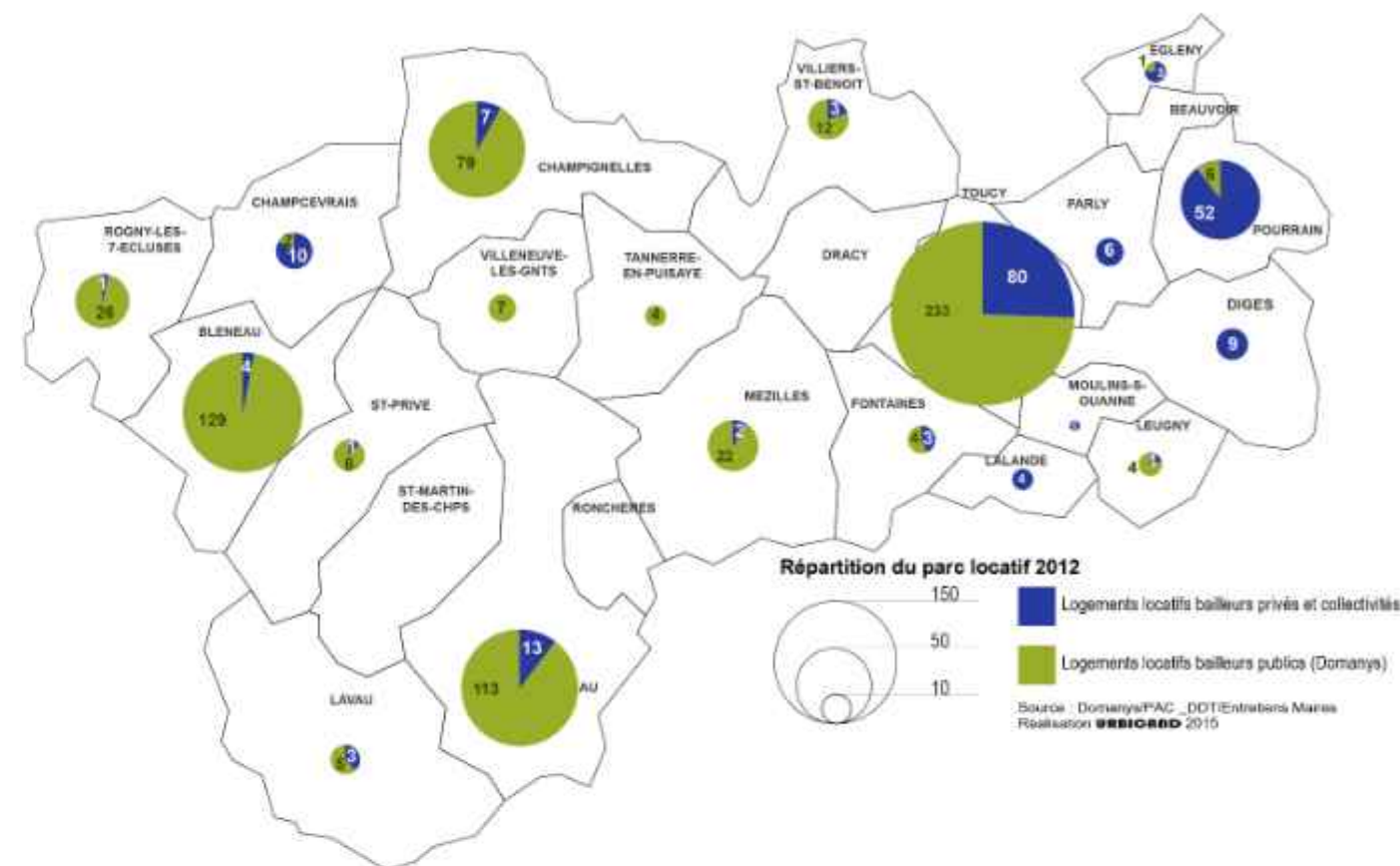
Source : Domanys, Porter à Connaissance de DDT de l'Yonne, entretiens maires

NB : L'immeuble situé avenue Michel de Toro à Saint-Fargeau, en cours de démolition, est décompté du tableau ci-dessous.

Les grands quartiers d'habitat social se situent principalement à Toucy, Bléneau, St-Fargeau et Champignelles, avec une répartition plutôt équilibrée, à savoir :

¹ Sont considérés comme logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU, les logements des organismes Hlm (à l'exception des logements non conventionnés et construits depuis 1977), les logements locatifs conventionnés, la plupart des logements-foyers ainsi que les logements à vocation sociale appartenant aux collectivités locales ou à l'État.

- Toucy concentre 36% du logement locatif social soit 313 logements,
- Bléneau 16% (133 logements), Saint-Fargeau 15% (126 logements) et Champignelles 10% (86 logements).



1.4.2 Un parc locatif bailleur public bien développé

Le bailleur Domanys possède un important patrimoine sur la communauté de communes, uniquement bailleur public sur le secteur. L'organisme compte aujourd'hui 655 logements relevant pour 38% d'un type d'habitat collectif et à 62% d'un type individuel.

Les logements de forme collective se concentrent exclusivement dans les villes centres : Toucy (91 logements), Bléneau (72 logts), Saint-Fargeau (44 logts) et Champignelles (24 logts).

Une part de ce parc est touchée par la vacance, pour partie de la vacance structurelle (logements inoccupés de longue date), en particulier dans le parc locatif social de Bléneau, Champignelles et St-Fargeau (). La demande locative y est limitée, du fait de l'éloignement des pôles d'emplois majeurs et des services publics.

Le bailleur recense 65 logements inoccupés sur 655, soit 10% de vacance dont une quarantaine de longue date (vacance de plus de 12 mois). La vacance la plus durable est observée dans les logements collectifs principalement situés à Bléneau et Saint-Fargeau.



Bléneau, avenue Michel de Toro



Champignelles, rue des Peupliers



Toucy, bd Larousse



Mézilles



Champignelles, rue St-Jacques

Commune	Nombre de logements par type		dont nombre de logements vacants	dont vacants de plus de 12 mois
	Collectif	Individuel		
BLENEAU	72	57	19	13
CHAMPCEVRAIS		2	0	
CHAMPIGNELLES	24	55	10	2
EGLÉNY		1	0	
FONTAINES		4	0	
LAVAU		5	0	
LEUGNY		4	0	
MEZILLES		22	2	2
POURRAIN		6	0	
ROGNY LES SEPT ECLUSES		26	2	2
ST FARGEAU	44	46	1	1
ST PRIVE		8	0	
TANNERRE EN PUISAYE		4	0	
TOUCY	126	107	4	4
VILLENEUVE LES GENETS		7	3	3
VILLIERS ST BENOIT	2	10	0	
CCCP	268	364	41	27

Source : Domanys, chiffres octobre 2015

Le parc de logement social du Cœur de Puisaye enregistre de manière générale, une vacance plus prononcée sur le logement collectif.

Des efforts de résidentialisation (privatisation des espaces extérieurs, embellissement...) et d'équipement en ascenseur ont été engagés, avec un succès mitigé selon les bâtiments (Bléneau).

Néanmoins, le parc de logement social ne rencontre pas les mêmes problématiques de vacance à Toucy (4 logements vacants depuis moins de 6 mois). A Rogny-les-7-Ecluses, plusieurs départs (6) sont comptés sur du logement individuel

entre le 1 janvier et le 30 septembre 2015, la forme collective n'étant donc pas seule responsable de la vacance structurelle.

L'étude plus approfondie du profil des demandeurs (données Domanys) révèle plusieurs caractéristiques :

- la demande est à 80% issue du département de l'Yonne dont 70% viennent exclusivement de la CCCP. La demande reste donc très locale, il semble que les demandes soient essentiellement des mutations de logement social vers un autre,
- les demandes en instance d'attribution (octobre 2015) sont à 70% orientées vers du logement de type T2, T3 avec respectivement 43% pour du T3 et 26% pour du T2,
- les mêmes demandes d'attribution sont, pour 50% d'entre elles, sur la ville de Toucy,
- le choix (entre une maison ou un appartement) est largement polarisé sur la maison (60% de la demande totale). Les personnes déclarant être indifférente à la forme individuelle ou collective du logement sont très peu nombreuses, sauf pour Toucy qui recense 34 demandes sur 81.

Le nombre de logements sociaux inoccupés plus important sur les villes de Bléneau, Saint-Fargeau et Champignelles est cohérent avec les chiffres de vacance globale enregistrés sur ces trois communes.

La vacance du parc de logement social étant une déclinaison du logement, son niveau élevé vient conforter l'idée d'un marché de l'habitat très détendu et d'une offre dépassant la demande sur ce secteur.

1.4.3 Le parc locatif privé et communal jouant parfois le rôle de parc social

En complément de l'offre locative sociale gérée par l'unique bailleur public, la plupart des communes disposent de logements locatifs communaux, environ 120. Leur niveau de loyer est parfois inférieur à ceux du marché, jouant un rôle d'accueil des ménages à faibles ressources.

Une partie de ces logements est conventionnée et donc considérée comme locatif social (une soixantaine).

Toutefois, on constate depuis peu une tendance à la revente de ces logements, les communes gestionnaires de ce parc ne voulant plus assumer ce rôle.

Par ailleurs, deux EHPAD sont considérées comme locatif social, à Toucy et à Pourrain.

Enfin, certains bailleurs privés cherchent progressivement le conventionnement d'une partie de leur parc, avec ou sans travaux de réhabilitation, via des financements ANAH. Face à un bailleur public dont les prix de location sont particulièrement bas (situation financière du groupe + marché de l'habitat détendu), ces bailleurs privés cherchent à capter des locataires.

Des besoins spécifiques sont identifiés à Toucy :

- demande globale sur des logements de taille modérée, T2-T3 en appartement et en maison,
- seniors à la recherche de logements adaptés, confortables et proches des commerces, dans ou hors résidence privée,
- étudiants (BTS) à la recherche de studios ou d'hébergement chez l'habitant.

1.5 Les marchés de l'habitat

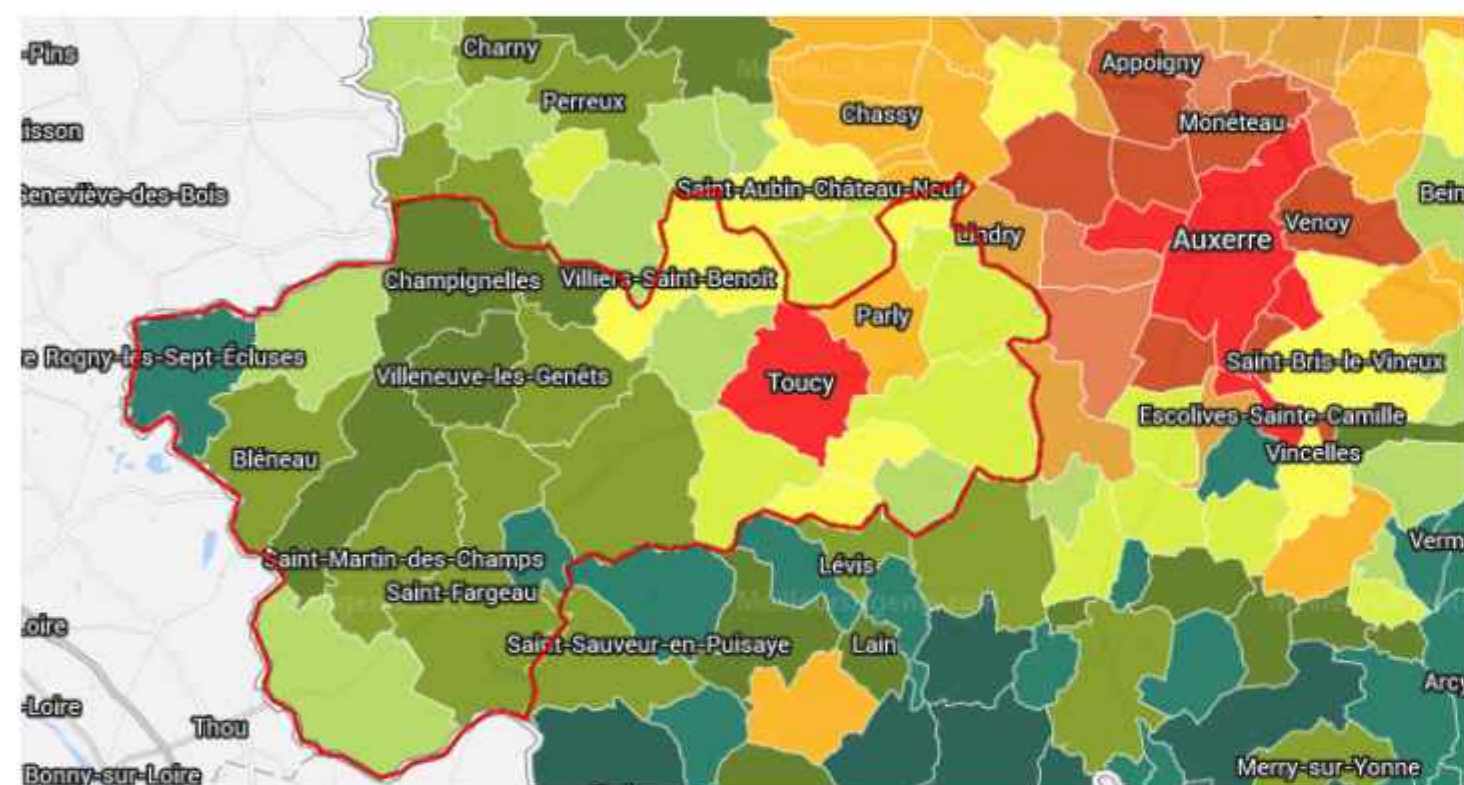
1.5.1 Les tendances du marché

Le territoire du Cœur de Puisaye représente un secteur modérément prisé pour le changement de statut d'occupation résidentielle.

Certes, les prix pratiqués permettent plus aisément le passage de la location à l'accession, mais le facteur distance rend la façade Est davantage prisée.

Le prix demeurant un facteur d'attractivité primordial, les nouveaux arrivants sont souvent des primo-accédants qui font le choix de s'éloigner de leur lieu de travail pour concrétiser leur projet d'accession.

Carte de l'évaluation des prix moyen



Source : estimations de prix meilleursagents.com, janvier 2016

L'analyse du marché de l'immobilier est principalement basée sur l'étude des annonces immobilières locales du mois de janvier 2016 (logic-immo.com). Celles-ci concernent des maisons à vendre pour près de 87% d'entre elles et des terrains à bâtir pour 13%.

Le prix de vente moyen au m² (maisons et appartements et terrains à bâtir) est particulièrement lié à l'attractivité de la ville de Toucy et à la proximité de l'agglomération auxerroise, avec des prix de vente parfois comparables entre les deux secteurs. Ce prix est également dépendant du nombre et de la qualité des produits proposés. Dans la moitié Ouest par contre, le prix moyen au m² est dégressif, d'autant plus dans certains bourgs proposant un nombre de biens à la vente importants (Rogny-les-Sept-Ecluses et Bléneau).

On recense ainsi une cinquantaine d'offres principalement à Rogny-les-Sept-Ecluses, Bléneau, Toucy, St-Fargeau et Pourrain (du plus grand au plus petit).

Le marché de l'accession à la propriété est particulièrement développé et propose à la fois des maisons récentes (construites après 1975) et des maisons anciennes, avec une proposition équivalente des deux.

On note une part importante de maisons de centre-ville (en particulier à Bléneau et Rogny-les-Sept-Ecluses), quelques villas de caractère (biens exceptionnels) et enfin des maisons pavillonnaires plus classiques.

La part des appartements est limitée et porte davantage sur des immeubles entiers.

Enfin, la taille des logements est particulièrement élevée (jusqu'à 10 pièces à Toucy et à Rogny-les-Sept-Ecluses) et plutôt de taille limitée à Bléneau (T2 à T4) pour des maisons de ville.

Que ce soit par construction ou par achat dans l'ancien, le marché immobilier propose de manière insuffisante des petits logements, de petites surfaces, qui permettraient de répondre aux évolutions de la société : petits ménages, décohabitation, divorces, etc. Le marché immobilier n'est pas seulement en cause.

Enfin, le secteur offre davantage moins de disponibilités pour les terrains à bâtir (8 offres), mais qui s'explique par la forte présence de terrains à vendre communaux et par la vente en direct (sans passer par une agence immobilière).

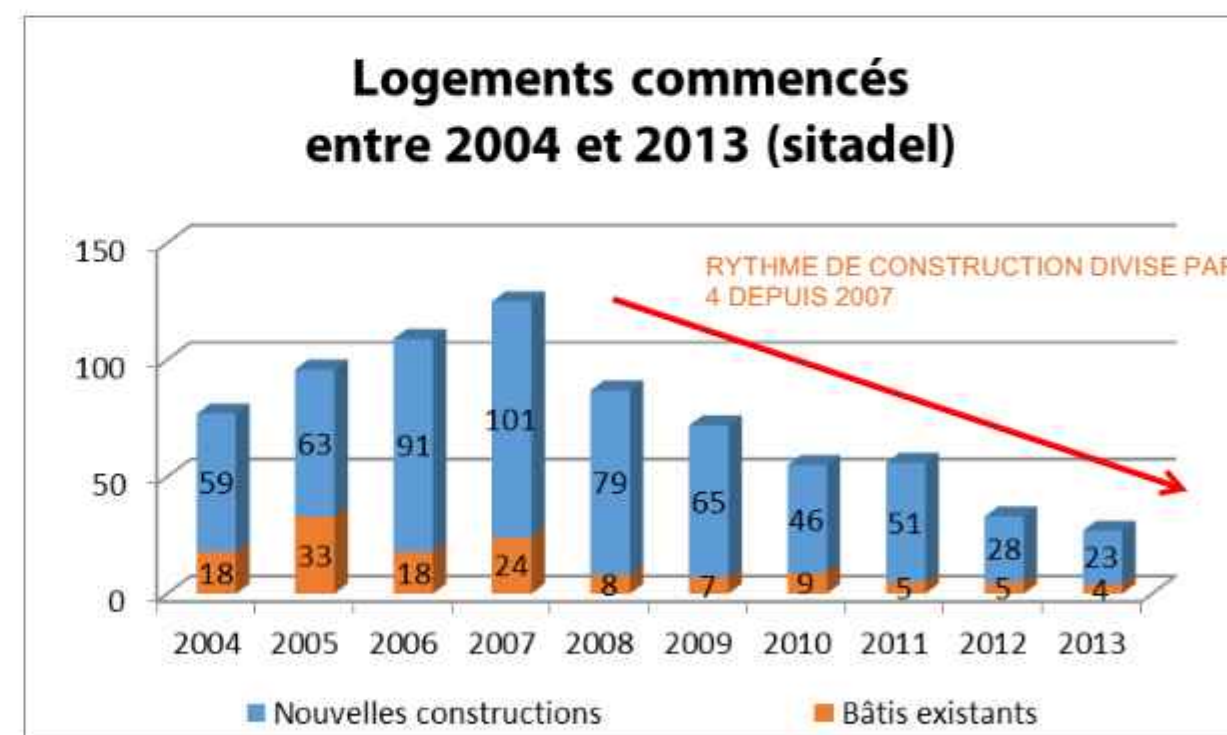
1.5.2 La construction neuve

Le territoire de la communauté de communes enregistre une hausse de 403 logements entre 2007 et 2012 (source INSEE).

D'après la base Sitedel des logements commencés, 737 constructions ont fait l'objet d'un permis de construire (ou déclarations préalables) neuves sont recensés entre 2004 et 2013, soit 73 permis par an.

Parmi ces 737 constructions, 127 portent sur des bâtiments existants : extension, création de niveaux, changement de destination d'un bâtiment existant, seul ou associé à la création d'une nouvelle construction.

Cependant les chiffres de la base Sitedel ne font pas état du nombre réel de réhabilitation. Ils prennent seulement en compte les travaux lourds, ce qui peut exclure une partie des réhabilitations faisant l'objet d'une déclaration préalable ou non.



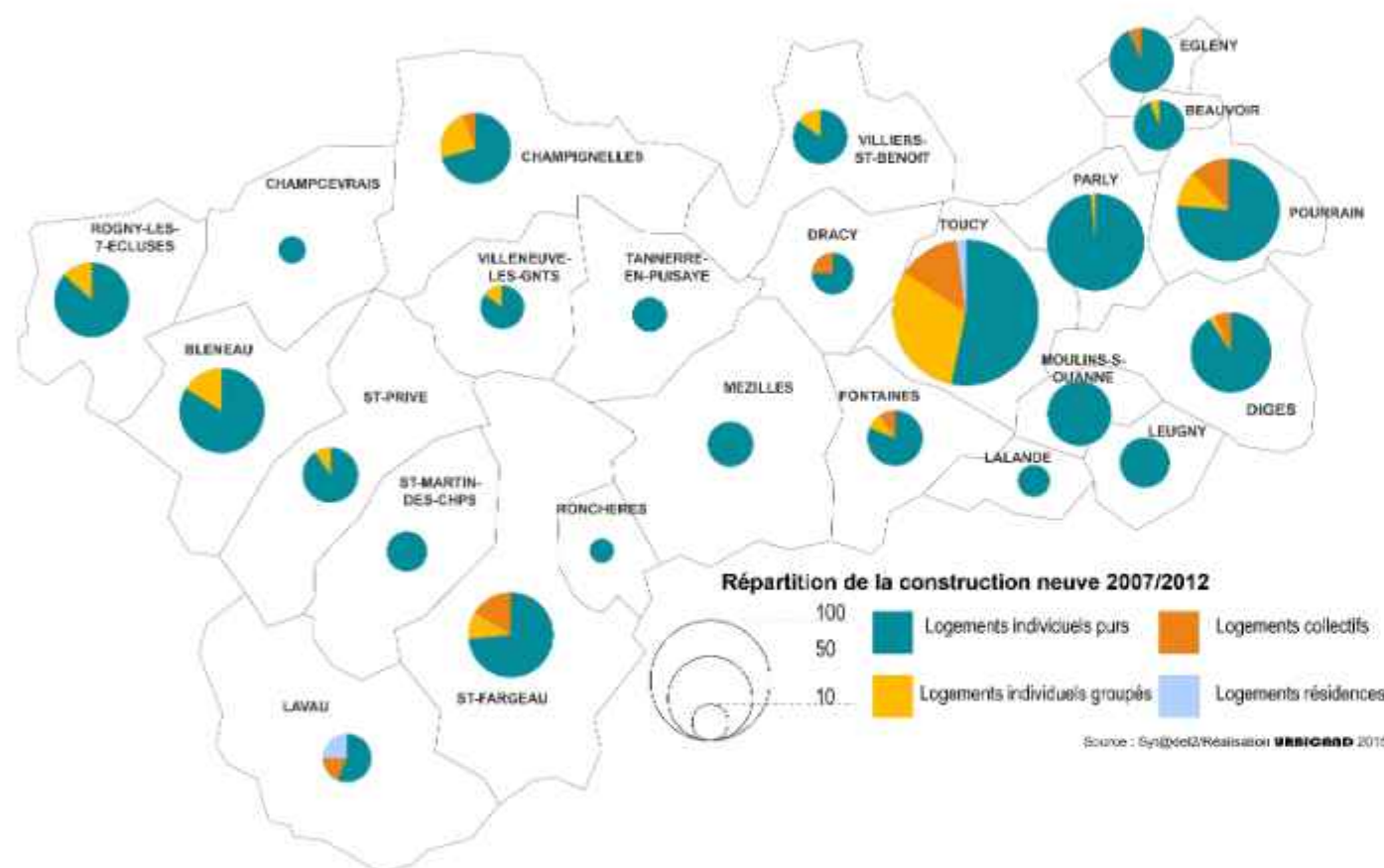
Ce rythme de production de logements est particulièrement soutenu bien que s'amenuisant depuis 2007 et plus sévèrement depuis 2014. Il génère néanmoins des besoins lourds en réseaux et équipements, en gestion des services publics et en intégration des nouvelles constructions au reste du village.

Depuis 2007 en particulier, le poids des logements commencés a été assez variable entre les communes, touchant majoritairement la frange Est.

Dans ce secteur proche de l'agglomération auxerroise, toutes les tailles de communes ont bénéficié d'un rythme de construction significatif : Toucy avec 15 permis de construire en moyenne par an sur la période 2004/2013, Pourrain (7), Parly (6), St-Fargeau et Bléneau (5), Diges et Rogny-les-Sept-Ecluses (4).

Le rapport entre le nombre de résidence principale en 2012 et le nombre de constructions neuves sur les 10 dernières années nous donne un aperçu du poids de la construction récente sur le parc total. Ainsi la construction récente représente presque 25% des résidences principales à Moulins-sur-Ouanne, 19% à Parly, 15% à Eglény ou encore 13% à Lalande.

En matière de rénovation lourde de bâtiment existant, bourgs-centres et villages sont concernés au même niveau : St-Fargeau et Pourrain (14 permis de construire en moyenne par an sur la période 2004/2013), Toucy (12), Diges, Lavau et Parly (10).



Sur la période la plus récente (2007/2012), les nouvelles constructions (hors construction sur bâtiment existant) sont à 90% tourné vers le logement individuel. Sur la carte ci-dessous, le logement individuel comporte à la fois les logements individuels purs et les logements individuels groupés (liés à un même permis).

Quelques opérations de logements collectifs ont été produites par réhabilitation à Toucy (2009 et 2010), Pourrain, St-Fargeau, Dracy, Fontaines et Diges. Il ne s'agit en aucun cas de construction neuve.

Cette production nouvelle vient ainsi renforcer les tendances du parc actuel : soit de grands logements sous forme de maisons individuelles en accession à la propriété.

Il est probable que les permis de construire portent sur des logements de grande taille. La part des plus de 4 pièces a progressé en grand nombre passant de 60% des résidences principales du territoire en 1999 à 68% 10 ans plus tard (en 2012). La production de logements plus petits, du T1 au T3, n'a pas été suffisante pour maintenir une proportion de 40%. Aujourd'hui les logements compris entre le T1 et le T3 ne représentent plus que 32%, soit presque 10 points de moins.

Enfin, un certain nombre de constructions commencées ont été délivrées pour des parcelles situées dans les hameaux ou écarts, même si l'équilibre se renforce actuellement en faveur des centres anciens et leur proche périphérie.

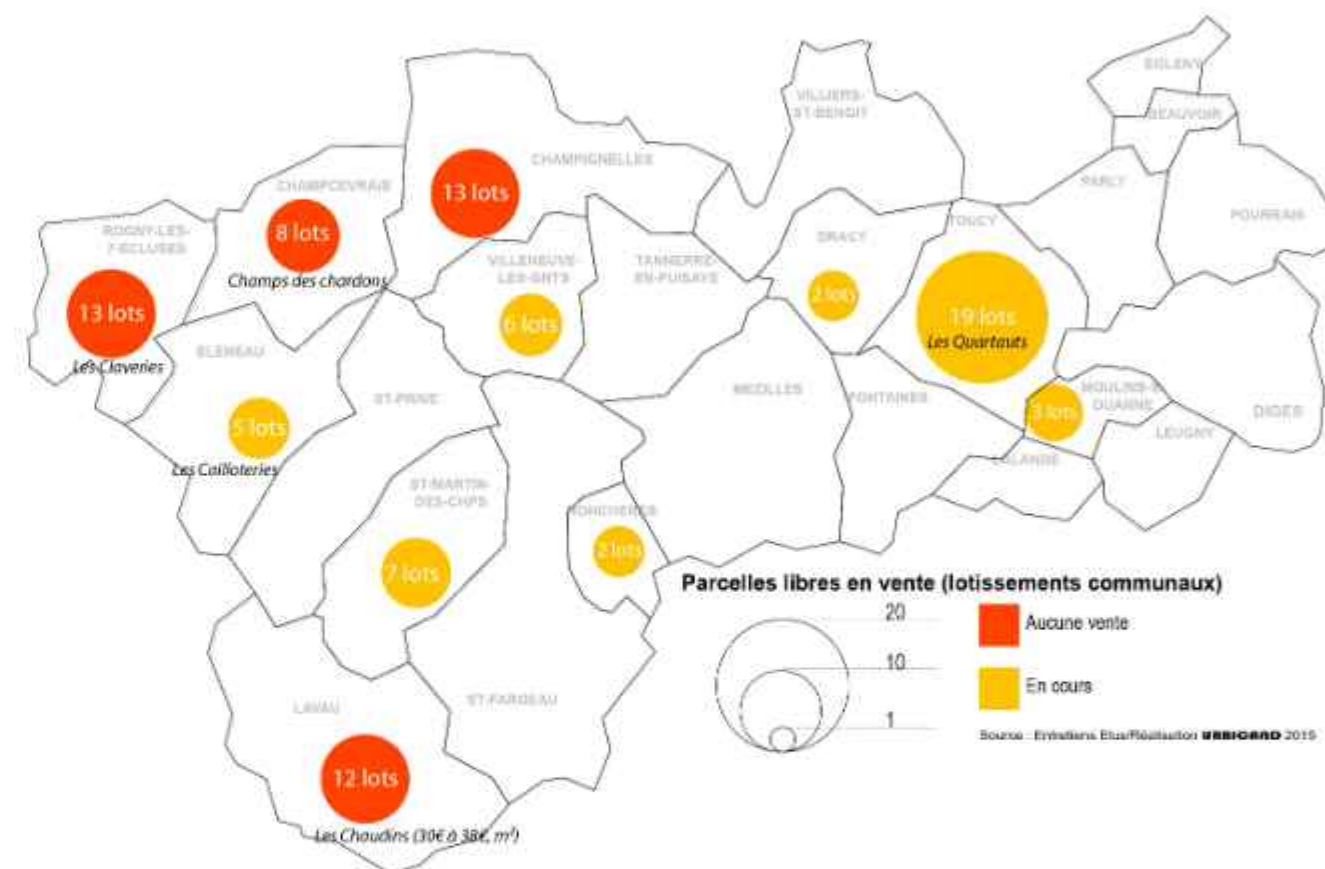
1.5.3 Les terrains à bâtir

La flambée des prix immobiliers dans le marché ancien ou la rénovation trop onéreuse, ayant commencé à rendre difficile l'accessibilité aux classes moyennes, leur report s'est logiquement effectué sur les terrains à bâtir. Même si, depuis peu, ce segment répercute également une hausse des prix corrélée à un coût de la construction en augmentation.

Les communes du Cœur de Puisaye ont pour la plupart lancé des opérations d'aménagement de type pavillonnaire dans les années 2000 et au-delà. Plusieurs communes peinent aujourd'hui à trouver des acquéreurs.

Ainsi, 90 lots environ sont aujourd'hui disponibles sur le territoire de la communauté de communes, sur 11 communes.

4 lotissements n'ont réalisé aucune vente depuis plusieurs années (46 lots) et 7 autres peinent à se remplir.



1.6 Synthèse des dynamiques résidentielles

1.6.1 Des dynamiques résidentielles globalement positives

Le territoire présente des dynamiques résidentielles globalement positives, qui permettent de répondre aux demandes de la population et des nouveaux arrivants. Les besoins des populations spécifiques sont également pris en compte au travers de la création de structures d'accueil publique et privée en direction de la petite enfance et des personnes âgées.

Cet attrait se vérifie dans la demande des habitants et des nouveaux arrivants principalement tournée vers des produits anciens de bonne facture ou à fort potentiel (maisons de bourg, corps de ferme, maisons bourgeoises/villas), essentiellement en logement individuel.

Le Cœur de Puisaye abrite un patrimoine bâti d'une réelle qualité architecturale stimulant l'attrait pour le bâti ancien avec cependant des nuances selon son implantation :

- avec un moindre coût d'achat et des grands terrains en particulier dans les hameaux et écarts,
- à contrario, des maisons de bourgs moins attractives (absence de jardin, prix de vente élevé et/ou dégradation du bien), fragilisant progressivement la vitalité des centres.

Ces produits assez hétérogènes connaissent un attrait depuis les années 70-80 qui répondent aujourd'hui à la demande de ménages modestes locaux, de familles s'éloignant d'Auxerre pour accéder à la propriété ou enfin d'expatriés amoureux du Cœur de Puisaye (franciliens, étrangers).

La location (publique ou privée) des maisons individuelles est également prisée, en particulier les produits locatifs dans les villes-centres proches des commodités. Là encore, les publics sont assez hétérogènes (ménages modestes, retraités locaux ou provenant de l'extérieur).

Enfin, dans une moindre mesure, la construction neuve reste prisée dans les communes de la frange Est du territoire.

1.6.2 La hausse des logements vacants

Parmi les 10 475 logements du territoire de la CCCP, on dénombre 10% de logements vacants, part en hausse avec +30 logements inoccupés par an (période de 1999 à 2012).

Plusieurs facteurs expliquent cette hausse :

- une offre supérieure à la demande dans un contexte de forte détente du marché : seuls les biens les plus attractifs, et notamment les programmes rénovés et avec des espaces extérieurs, trouvent preneurs,
- un parc ancien où l'on trouve 75% des logements vacants (construits avant 1946),
- une certaine déqualification du parc locatif bailleur public des pôles principaux (vieillesse du cadre bâti et des standards de vie, difficultés sociales croissantes) et un turn-over important.

L'élévation forte et récente du taux de vacance soulève des questions sur les politiques de réhabilitation à conduire.

Des problèmes de coût, de commodités des bâtiments, d'accessibilité se posent dans le parc ancien des bourgs-centres et des villages et ne sont pas faciles à résoudre. Cette tendance est sans doute aussi le signe, que dans un marché peu tendu, la construction neuve élevée jusqu'en 2007 a créé un phénomène d'aspiration dans le parc existant.

Enfin, cette tendance pourrait se poursuivre, alimentée par des résidences secondaires de caractère venant réalimenter le parc de résidences principales (revente).

1.6.3 Une certaine diversification du parc de logements

Plusieurs points méritent d'être soulignés :

La perspective de diminution du parc locatif social

La part de logements locatifs sociaux est significative pour un territoire rural et diversifiée en opérateur (bailleur public, conventionné communal et privé). Toutefois, compte tenu de la situation financière de Domanys, la production de locatif social stagne voire est train de diminuer (revente, arrêt d'exploitation).

Cette situation devrait perdurer dans les prochaines années, ce qui signifie que la part de logement à loyer modéré devrait réduire dans le parc de logements du Cœur de Puisaye.

Un décalage persistant entre la taille des logements et la composition des ménages

Les T1-T2-T3 ne représentent qu'1/3 de l'offre de logement (part en baisse depuis 1999), alors le territoire comporte 2/3 de ménages d'1 à 2 personnes.

Sans doute faut-il rechercher l'explication dans le souhait des habitants de « vivre à la campagne avec de l'espace ».

Pour autant, le maintien à domicile de populations vieillissantes, la précarité (énergétique) des ménages qui s'accroît et l'accueil de familles/cadres, vont pousser le territoire à réfléchir à la diversification et la requalification du parc de logements dans toutes ses composantes.

Une réflexion est donc à engager dans le PLUi pour faciliter le parcours résidentiel des différents publics et adapter l'offre nouvelle.

Par ailleurs, pour rester attractif et maintenir un niveau d'équipements scolaires, sportifs et culturels en direction des familles, le territoire doit proposer une offre de logements apte à assurer le renouvellement des populations et donc des effectifs scolaires (via les logements locatifs).

1.6.4 Des phénomènes de concurrence entre produits et communes

Le territoire connaît une offre de logements de qualité et de répartition géographique inégale, avec des phénomènes de concurrence entre :

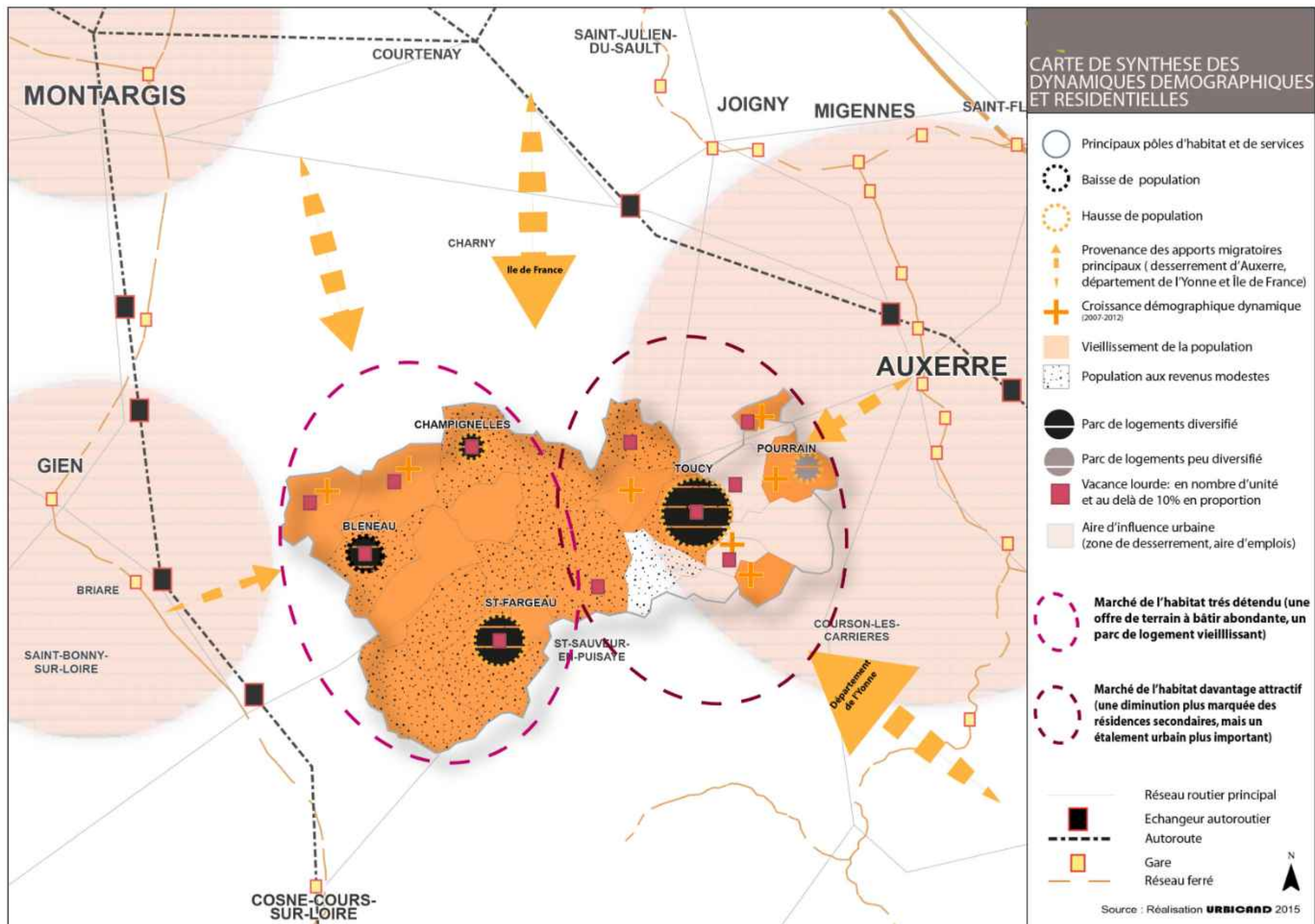
- les différents produits : terrain à bâtir/récent/ancien, locatif public/privé,
- spatialement : entre les communes et au sein même des territoires communaux entre bourg et hameaux.

Dans un contexte de marché détendu, certains produits sont moins attractifs, tels que :

- les maisons de bourgs sans espaces extérieurs, trouvent difficilement preneurs, d'autant plus dans la moitié Ouest du territoire.
- la demande en terrains à bâtir est particulièrement faible depuis 2008-2009, alors que près d'une centaine de lots viabilisés par les collectivités sont actuellement sur le marché et ne trouvent pas preneurs (11 lotissements concernés).

L'ensemble génère une fragilisation de l'armature territoriale, des cœurs de bourgs/village et à terme le risque de déqualifier l'image du bien-vivre du Cœur de Puisaye.

Dans certains bourgs, l'important taux de résidences secondaires dans le parc de logement combinés à la vacance en constante progression, dévitalise progressivement les centres anciens et renvoie une image peu attractive pour les futurs acquéreurs.

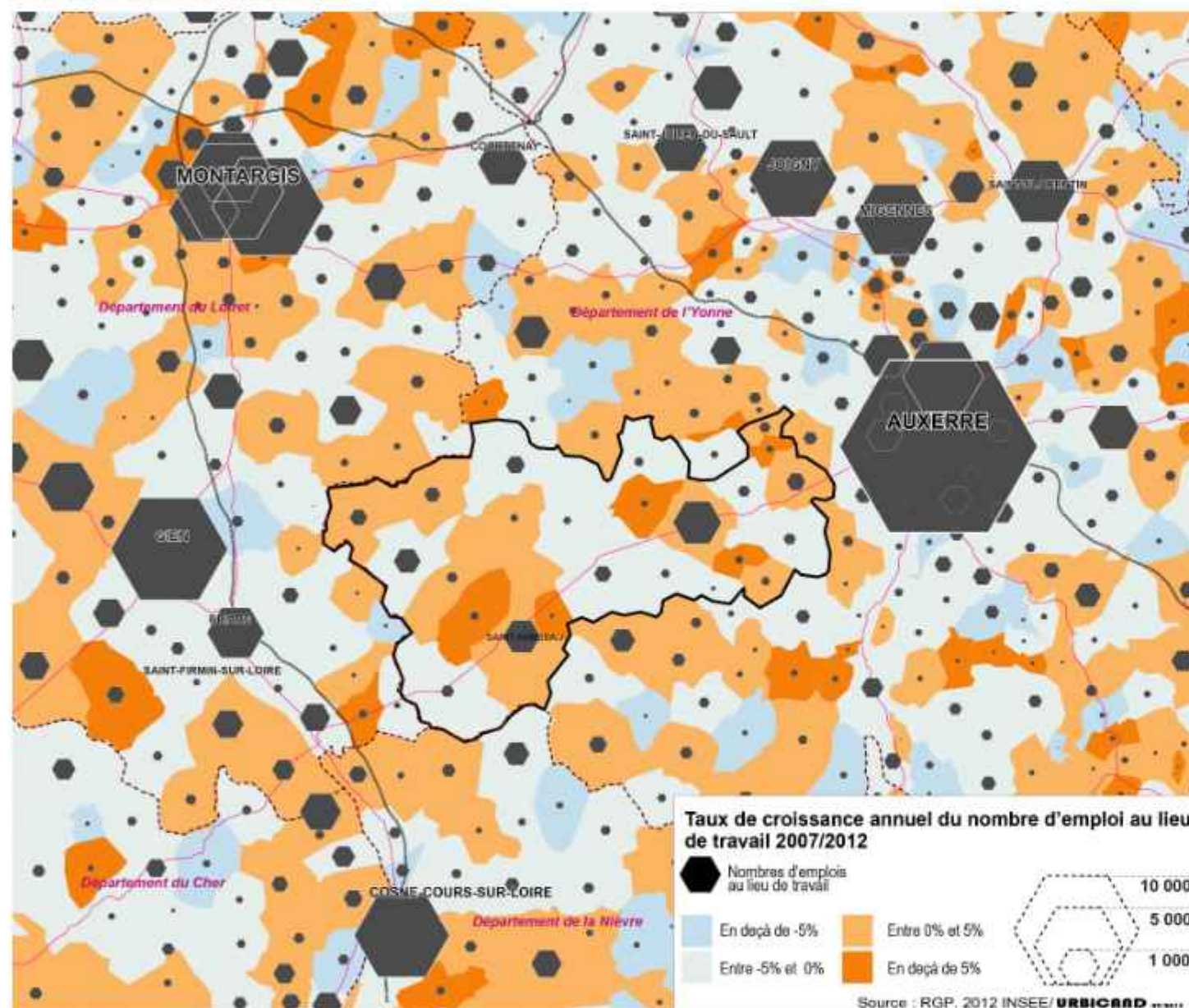


2 LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES

2.1 Dynamiques générales

2.1.1 L'emploi et la population active

L'emploi sur place et son évolution



L'économie du territoire se partage entre des activités productives historiques (agriculture/ forêt et industrie) et un développement croissant des services à la population (commerces-services, administration, BTP) sous l'effet de son attractivité démographique.

Le territoire bénéficie de la proximité d'Auxerre comme pôle d'emploi, mais s'en trouve assez éloigné pour maintenir son dynamisme économique.

Les échanges pendulaires ont lieu essentiellement à l'Est (Auxerre) et au Nord/Nord-Ouest (Ile de France, dont une partie en intra-muros, Loiret).

En 2012, le territoire offre 4 986 emplois principalement concentrés sur 3 pôles :

- Toucy (1 527 emplois, soit 31%),
- Saint-Fargeau (910 emplois soit 18%)
- et Bléneau (468 emplois soit 9% de l'emploi total).

Les communes de Toucy et Saint-Fargeau concentrent 26% de la population pour 50% de l'emploi, ce qui leur confère une réelle place de pôles d'emplois sur la communauté de communes.

Par ailleurs, 4 communes concentrent chacune 200 emplois, à savoir Pourrain, Champignelles, Rogny-les-Sept-Ecluses et Mézilles.

Globalement, le territoire a gagné 1 167 emplois en 10 ans. La dynamique est particulièrement visible au niveau des pôles bordés par la RD965. Ainsi, les pôles de Toucy et Saint-Fargeau ont maintenu leur offre d'emploi depuis 1999 et comptent respectivement 120 et 160 emplois supplémentaires en 2012. Bléneau après avoir gagné une trentaine d'emplois entre 1999 et 2007 affiche aujourd'hui une perte d'environ 70 emplois depuis 5 ans.

Le dynamisme économique (davantage marqué sur les communes de Pourrain et de Saint-Fargeau) place la communauté de communes au-dessus des taux d'évolution de l'emploi des échelles supra territoriales, avec +0,16% d'évolution annuelle moyenne en face de valeurs négatives aux échelles départementales et régionales.

L'agglomération auxerroise n'est pas épargnée, avec une perte de 450 emplois entre 2007 et 2012 (soit -0,25% d'évolution annuelle moyenne).

	Nombre d'emplois			Variation des emplois par période (par an)		Part des emplois dans la CCCP	
	1999	2007	2012	Période 1999-2007	Période 2007-2012	en 2007	en 2012
Toucy	1405	1513	1527	0,93%	0,18%	31%	31%
Saint-Fargeau	751	823	910	1,15%	2,03%	17%	18%
Bléneau	511	537	468	0,62%	-2,71%	11%	9%
Pourrain	167	202	247	2,41%	4,10%	4%	5%
Champignelles	332	290	239	-1,68%	-3,79%	6%	5%
Rogny-les-Sept-Ecluses	238	201	213	-2,09%	1,17%	4%	4%
Mézilles	194	206	201	0,75%	-0,49%	4%	4%
Autres communes	1046	1174	1179	1,45%	0,09%	24%	24%
3CP	4644	4947	4986	0,79%	0,16%	100%	100%
Yonne	121240	129679	124087	0,84%	-0,88%		
Bourgogne	618211	661904	650523	0,86%	-0,35%		

Insee, RGP 2012

Le ratio emploi-actifs sur le territoire

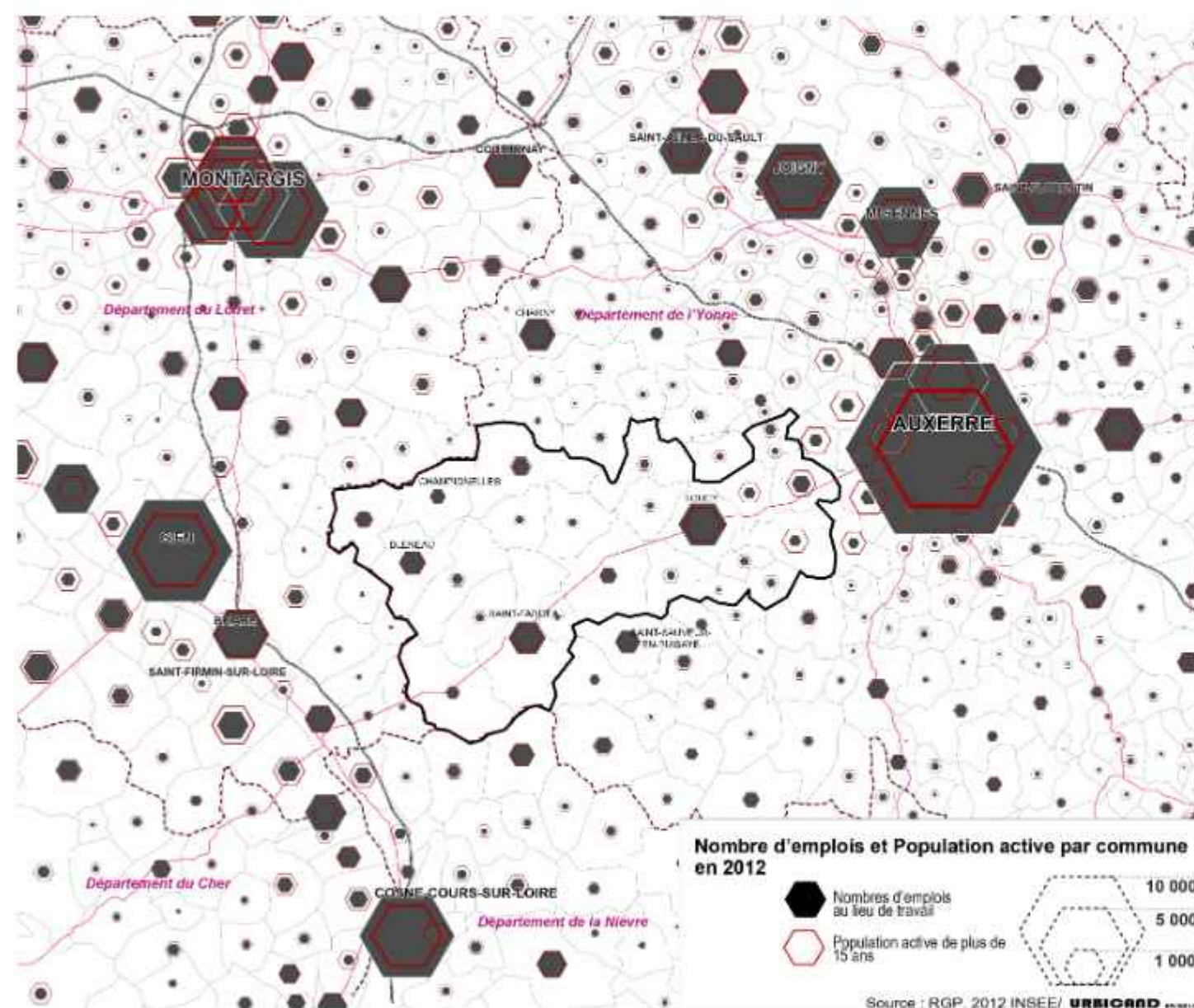
Le Cœur de Puisaye concentre presque 5 000 emplois en 2012 pour une population active de 6 445 personnes, soit un ratio emploi/actif de 0,77 emploi pour 1 actif. Ce ratio révèle un léger déficit d'emplois sur le territoire, même s'il est en hausse depuis 2007 (0,60 emplois pour 1 actif en 2007, du fait d'un rythme d'évolution de la population active de plus de 15 ans légèrement supérieur à celui du nombre d'emplois).

4 communes affichent un ratio supérieur à 1 : Champcevrains (1,69), Saint-Fargeau (1,55), Toucy (1,53) et Bléneau (1,03), et connaissent une belle progression depuis 2007. Toutefois, les motifs de cette hausse sont assez contrastés.

Le dynamisme de Champcevrains est lié à l'implantation d'établissements d'hébergement de personnes âgées et autistes, créant ainsi une évolution d'emplois plus rapide que celle de la population. A contrario, à Bléneau, le déficit de population crée artificiellement un ratio emplois-actifs élevé.

Les ratios les plus faibles (en deçà de 0,4, soit moins d'1 emploi pour 2 actifs) se retrouvent majoritairement sur les communes de la frange Est du territoire ; communes plus résidentielles, polarisées en partie par l'agglomération d'Auxerre.

Dans ces communes, la part de de population active occupée allant travailler chaque jour à l'extérieur de la communauté de communes est la plus forte : leur commune de résidence entre 50 et 60% des actifs occupés. Cette part monte à 70-80% des actifs occupés travaillent hors de la commune de résidence.



La population active

En moyenne en 2012, 73% des personnes âgées de 15 à 64 ans sont actives et 64 % occupent un emploi. Ces taux sont proches de ceux de la région.

Les femmes représentent 47% des actifs contre 51% par rapport à l'ensemble de la population du Cœur de Puisaye (répartition légèrement inférieure au niveau régional).

Par ailleurs, on constate une part de jeunes dans la population, inférieure aux moyennes de référence. A contrario, la part des actifs de plus 55 est largement supérieure aux moyennes de référence.

La part du chômage dans le Cœur de Puisaye est similaire à la moyenne nationale, même s'il est moindre par rapport à la moyenne observée dans l'Yonne : 12,5% selon l'INSEE, contre 13% dans l'Yonne et 12,7% en France métropolitaine.

Bien qu'en baisse depuis 1999, le nombre de chômeurs a de nouveau augmenté depuis 2007 (+ 170 chômeurs).

Saint-Fargeau, Bléneau, Champignelles et Toucy connaissent des taux de chômage importants (entre 15 et 18%). Saint-Fargeau possède la plus grande part, et Toucy le plus grand nombre de personnes au chômage (176 personnes)

Cette situation s'explique à la fois par :

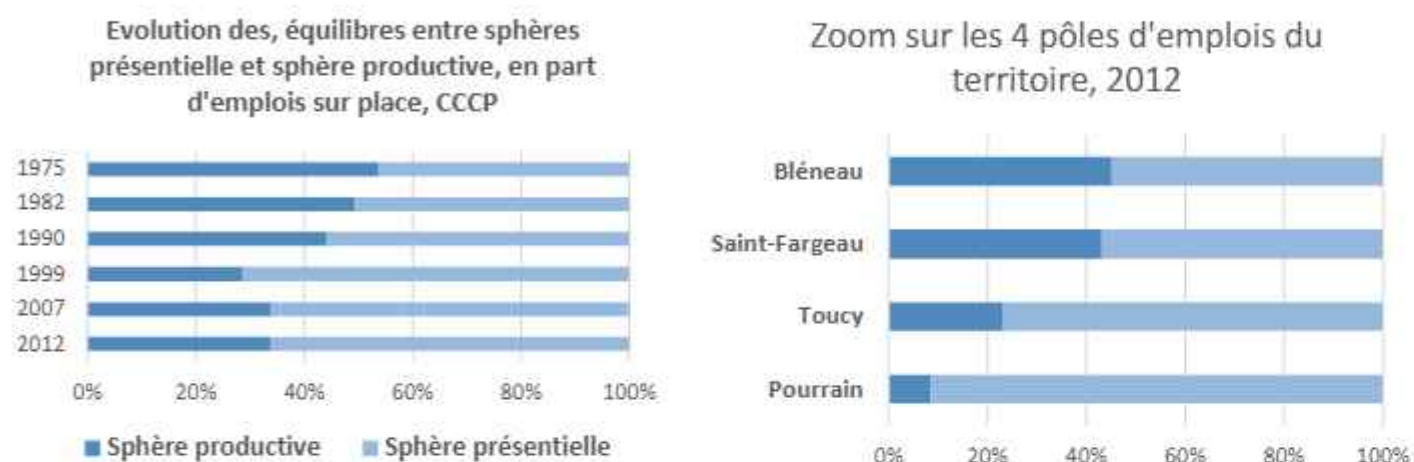
- un niveau de formation plus faible localement,
- un secteur tertiaire, traditionnellement pourvoyeur d'emploi féminin, trop peu développé.

2.1.2 Le tissu d'entreprises et les secteurs d'activités

Les secteurs d'activités et leurs évolutions

D'une manière générale et ce à l'échelle nationale, la sphère présentielle représente une part de plus en plus majoritaire dans l'économie des territoires.

L'économie présentielle regroupe toutes les activités économiques basées sur les besoins en services et commerces de la population réellement présente (économie résidentielle) tandis que la sphère productive repose sur l'activité de production classique (non directement destiné à la population).



En Cœur de Puisaye, les deux économies cohabitent et caractérisent l'Est et l'Ouest. En effet les villes de Saint-Fargeau et Bléneau présentent une part d'emplois correspondant à la sphère productive, beaucoup plus importante. L'Est du territoire, plus résidentielle accueille davantage d'activités tertiaires.

Globalement, les emplois concernent essentiellement le **secteur tertiaire** (65% des emplois totaux). Le secteur d'activités ; « commerces, transport et services divers » est moteur sur le territoire, et pourvoit environ 1 700 emplois soit 33% de l'emploi total du Cœur de Puisaye. Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale progresse également depuis 2007, avec 73 emplois de plus (entre 2007 et 2012).

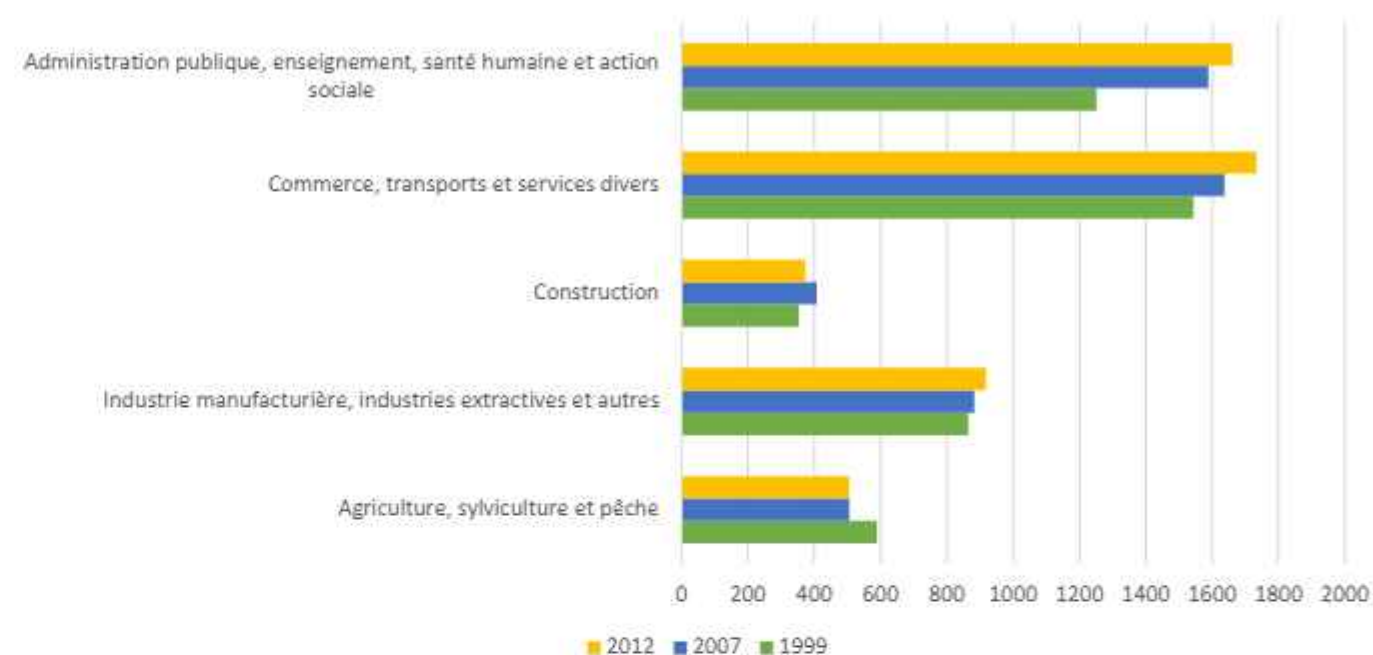
Les secteurs agricole et industriel sont bien implantés sur le territoire. Les chiffres de l'emploi sont stables voire en croissance, contrairement aux tendances départementales et nationales.

L'**agriculture** est plus dominante au cœur du territoire avec des communes où ce secteur représente entre 40 et 60% des emplois totaux au lieu de travail (Villeneuve-les-Genêts 61%, St-Martin-des-Champs 54%, St-Privé 46%, Fontaines 41%). La part de 33% de Mézilles s'explique en partie par la présence du Centre d'Elevage canins des Souches employant 15 personnes.

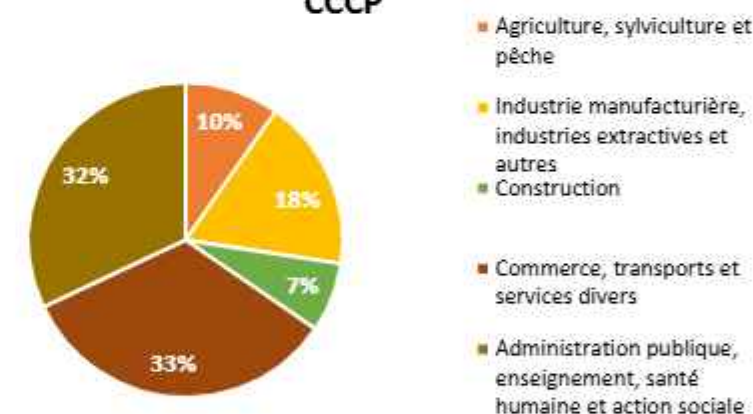
L'**industrie** tient une place importante sur le territoire, avec une certaine spécialisation dans les activités attendant au travail des métaux. Les principales entreprises sont implantées à Saint-Fargeau, Bléneau, Toucy, Rogny-les-7-Ecluses et Eglény. Le nombre d'emplois dans le secteur de l'industrie augmente sensiblement depuis 2007 (+35), ce qui est particulier au Cœur de Puisaye.

La **construction** représente une faible partie des emplois à l'instar des moyennes du département et a connu une baisse depuis 2007 (environ 30 emplois de moins). Cependant des entreprises conséquentes à l'échelle du Cœur de Puisaye se maintiennent majoritairement sur Toucy, le reste du tissu économique de la construction étant constitué d'entrepreneurs et d'artisans.

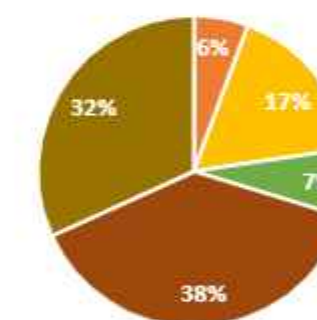
Evolution du nombre d'emplois par secteur d'activités entre 1999 et 2012



Répartition de l'emploi par secteur d'activités CCCP



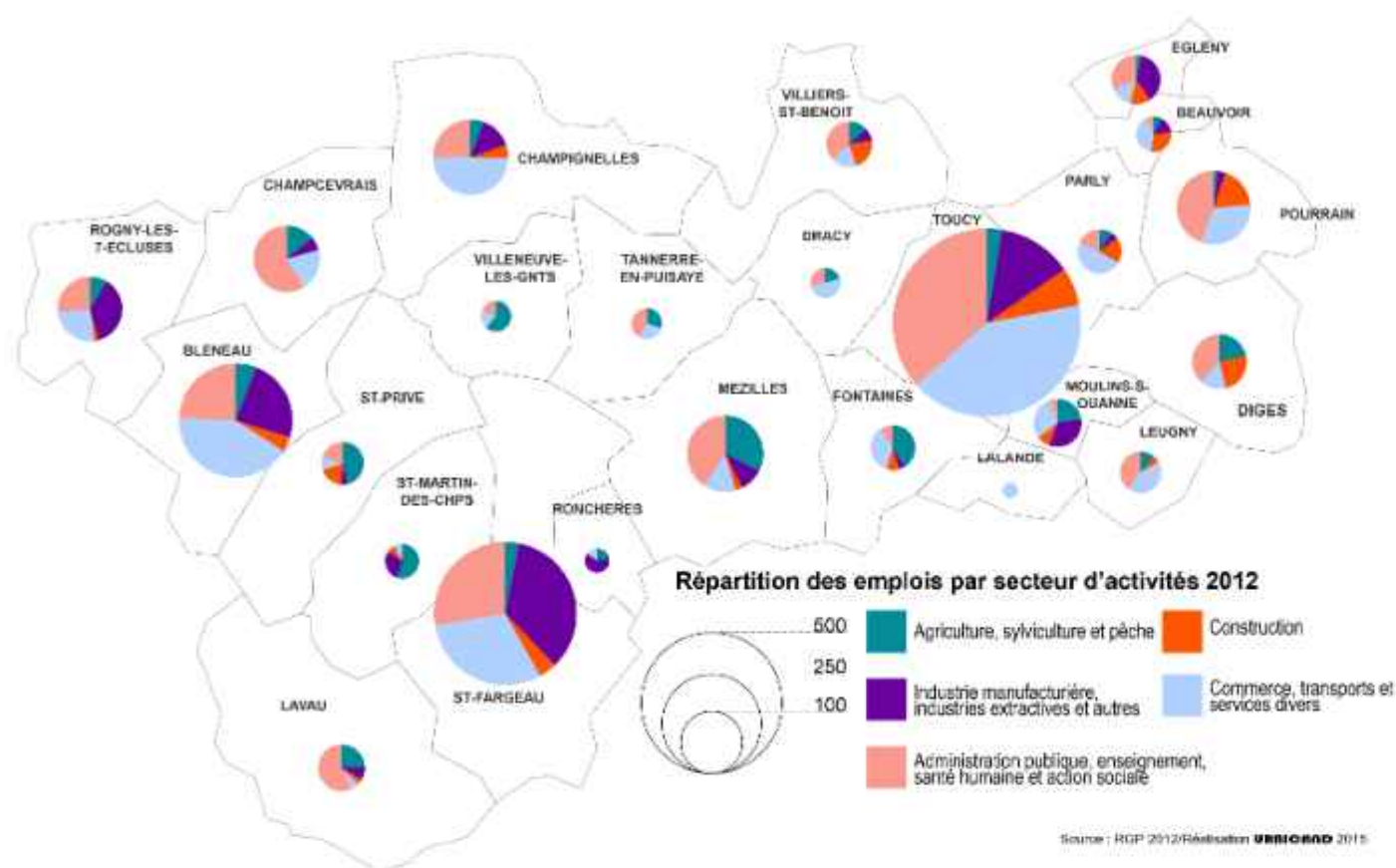
YONNE



En termes de répartition d'emplois, les pôles d'emplois de Toucy et de la vallée du Loing présentent un profil de secteurs d'activités plutôt équilibré, la différence entre Toucy et les pôles de la vallée du Loing étant marquée par le poids du secteur industriel.

Vient ensuite une petite diversité d'emplois, soit à dominante de services (Champcevrains, Lavau et Villiers St-Benoît), à dominante industrielle (Rogny-les-Sept-Ecluses, Eglény) ou à dominante de construction (Pourrain).

Certaines communes enfin ont un profil « résidentiel », marqué par l'agriculture et quelques emplois dans le tertiaire (services publics).

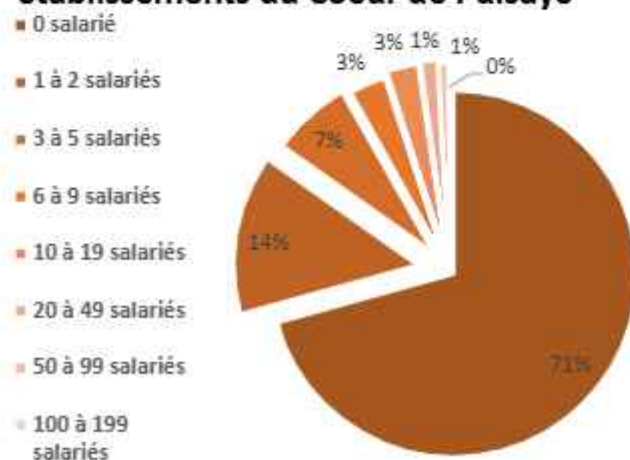


La structure des établissements

La communauté de communes compte 1 560 établissements en 2012 composés à 85% d'établissements de 0 à 2 salariés. Ce sont les secteurs de l'Agriculture/Sylviculture et le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration cumulant près de 613 établissements, qui sont majoritairement concernés par cette taille d'établissement.

Les établissements aux effectifs les plus importants concernent le secteur de l'industrie et se situent principalement à Saint-Fargeau. L'activité tertiaire regroupe également des entreprises à large effectif (résidence d'accueil personnes âgées, blanchisserie, hébergement social).

Répartition par nombre de salariés des établissements du Cœur de Puisaye



Principaux établissements employeurs dans le territoire Cœur de Puisaye

Commune	Dénomination de l'établissement	Effectifs
Saint-Fargeau	LOUAULT (fabrication de remorques)	92
	CONSTRUCTIONS NOGUES (fabrication de structures métalliques)	78
	LOUAULT TECHNOLOGIES ET INDUSTRIE (Installations de structures métalliques) ex-Gourault	55
	BAUDOT (équipements thermiques)	19
	ROPARS CHRISTIAN et PIERRE	14
	ATAC (Mazagran Service)	<19
Toucy	TAUPIN et FILS (Bâtiments)	30
	CHÊNELET	36
	CYBERTOU	30
	BACHELARD	18
	ETABLISSEMENTS PLOTON	12
	CENTRE DE TRI (Poste)	100
	TELETECH BOURGOGNE (centre d'appel)	27
	GEVELOT EXTRUSION (Forge estampage et matriçage)	64
Egleny	COLLOT (Maçonnerie)	13
	KEL (hébergement social)	56
	EAGLENEST (fabrication d'emballages en bois 39)	39
Rogny-les-7-Ecluses	Société d'exploitation GUILLAUMAT (fabrication d'articles métalliques)	33
	SBPI (tuyauterie industrielle composite 35)	35
Bléneau	ENTREPRISES DUBOIS FRERES (terrassment)	19
	LTCE (Blanchisserie)	27
	ATAC (Mazagran Service)	<19
	VERGER SHOP (parfumerie)	19
Mézilles	EPNAK (ESAT)	> 60
Lavau	RESIDENCE DE LA PUISAYE (Hébergement médicalisé)	56
Pourrain	EHPAD de Nantou	<49
	ROBIN DUCROT METALLERIE (Menuiserie métallique)	12
Champcevrains	STE NOUVELLE BLANCHISSERIE (Blanchisserie)	21

Industrie
Construction
Commerce
Service

Source : CCI Yonne et entretien maires URBICAND

2.2 L'industrie et la construction

2.2.1 L'industrie

Secteur davantage représenté qu'à l'échelle de l'Yonne, il s'organise autour de plusieurs grandes entreprises dans les activités suivantes :

- Fabrication d'emballages bois : EAGLENEST à Eglény, CHENELET à Toucy
- Structures et charpente métalliques : CONSTRUCTIONS NOGUES, LOUAULT à Saint-Fargeau
- Fabrication d'articles métalliques : GEVELOT EXTRUSION à Toucy, LOUAULT remorques à Saint Fargeau, GUILLAUMAT et SBPI à Rogny-les-7-Ecluses

Les industries constituent pour le Cœur de Puisaye, une manne d'emplois stables reposant sur des entreprises familiales de plus de 50 salariés.

L'ancrage sur le territoire est favorable pour la pérennité de l'emploi, comme le montre les récentes évolutions des entreprises Louault ou encore SBPI, de rachat-déploiement d'activités ou d'extension de sites. Ces établissements en bonne santé orientent pour certains leurs activités vers l'export (Vergershop à Bléneau ou encore SBPI à Rogny-les-Sept-Ecluses).

L'entreprise Louault en reprenant une partie des effectifs de Gourault Industries continue de se développer sur la commune de Saint-Fargeau comptabilisant aujourd'hui environ 150 emplois.

Rogny-les-Sept-Ecluses, comporte deux établissements industriels d'environ 70 emplois, dont SPBI, spécialisé dans les matériaux composites pour le transport des fluides.

A Toucy, l'entreprise TOP (Toucy Organisation Palette) est reprise en 2014, après quelques difficultés, par le groupe Chênelet et compte aujourd'hui 36 salariés, spécialisés dans la fabrication des emballages bois avec une filière réinsertion et formation d'ouvriers qualifiés. Une merranderie, soit des activités liées aux traitements du bois brut (sciage, rabotage production de pièce pour de la tonnellerie) s'est installée récemment sur Toucy (La Tonnellerie Sylvain, entre 6 et 9 salariés). L'entreprise prévoit un développement plus conséquent d'ici quelques années. Une scierie à Villiers-St-Benoît spécialisée dans la production de plaquettes de bois (approvisionnement des chaudières au bois).

Malgré 25% de massifs forestiers à l'échelle du territoire, la filière bois est très peu structurée.

Le potentiel est assez important à la fois en termes de d'exploitation (mobilisation des petits propriétaires privés) et de transformation primaire (amélioration des produits, création d'activités en lien avec les dynamiques régionales). Quelques activités autour de la filière bois sont développées : scieries, merranderies,...

Si les entreprises du secteur affichent une bonne santé, elles rencontrent néanmoins des difficultés de recrutement en personnel qualifié, des soudeurs notamment.



Nogues à St-Fargeau



Louault à St-Fargeau



SBPI à Rogny-les-Sept-Ecluses

2.2.2 La construction

Le secteur de la construction lui, s'organise autour d'un tissu de petites entreprises. Presque 80% des établissements dans le secteur de la construction sont comprises entre 0 et 2 salariés et se situent pour leur grande majorité sur les deux villes centres (Toucy avec 16% et Saint-Fargeau avec 11%). Le reste des entreprises étant réparties de manière équilibrée sur le

territoire avec une légère propension pour l'Est (Pourrain, Diges, Fontaines, Parly, Moulins-sur-Ouanne). Néanmoins, on recense 5 entreprises de taille conséquente dans le secteur de la construction, localisées à l'Est, dont la plus importante à Toucy.

La zone d'activités Les Champas Gilbard de Pourrain affiche une concentration forte d'établissement dans le domaine de la construction (serrurerie, métallerie, menuiserie).

De manière globale, le territoire affiche un profil plus industriel à l'Ouest avec des entreprises pour lesquelles l'emploi augmente sensiblement depuis 1999. L'Est semble plus spécialisé dans le secteur de la construction, phénomène certainement lié à la proximité de l'agglomération d'Auxerre, génératrice de travaux publics plus important.

2.3 Le commerce

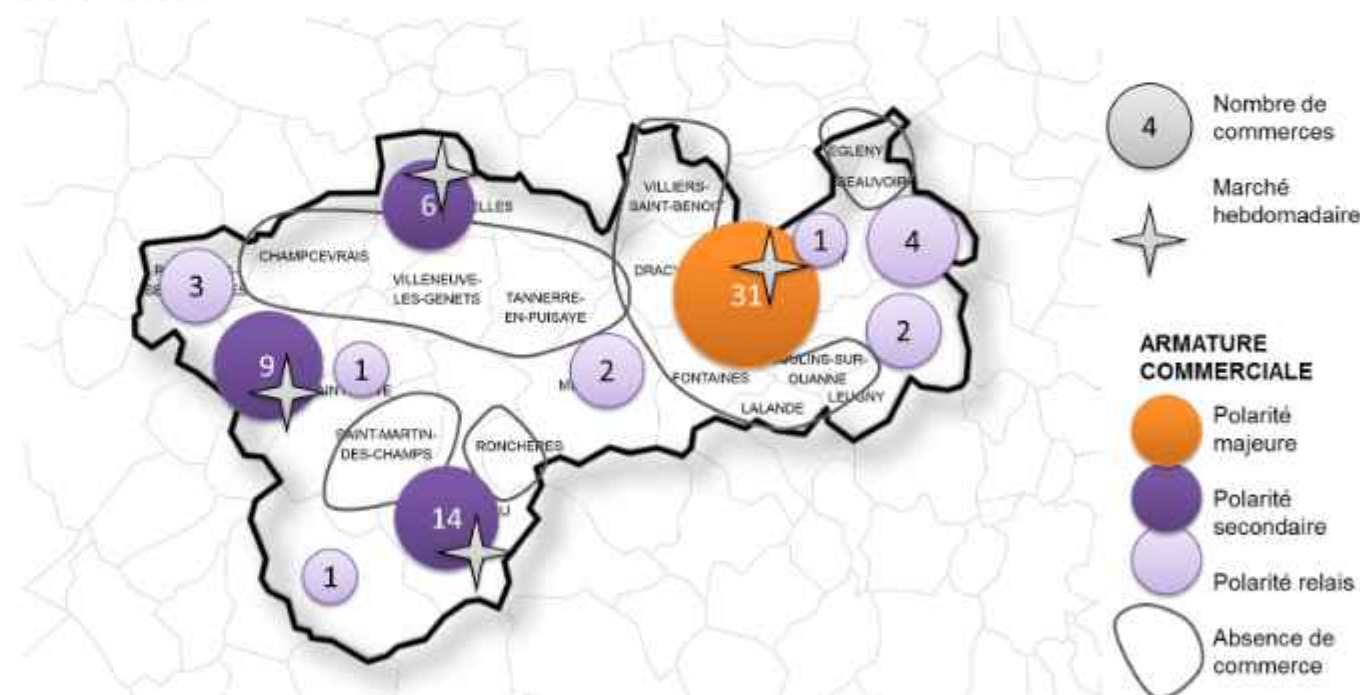
Le Cœur de Puisaye dispose d'un appareil commercial de rayonnement local plutôt bien représenté, s'appuyant le commerce traditionnel et les marchés.

Son relatif éloignement des grandes agglomérations lui confère une certaine attractivité notamment pour l'offre alimentaire, avec :

- 3 supermarchés sur Toucy
- 2 à Saint-Fargeau
- 1 à Bléneau
- 1 à Champignelles

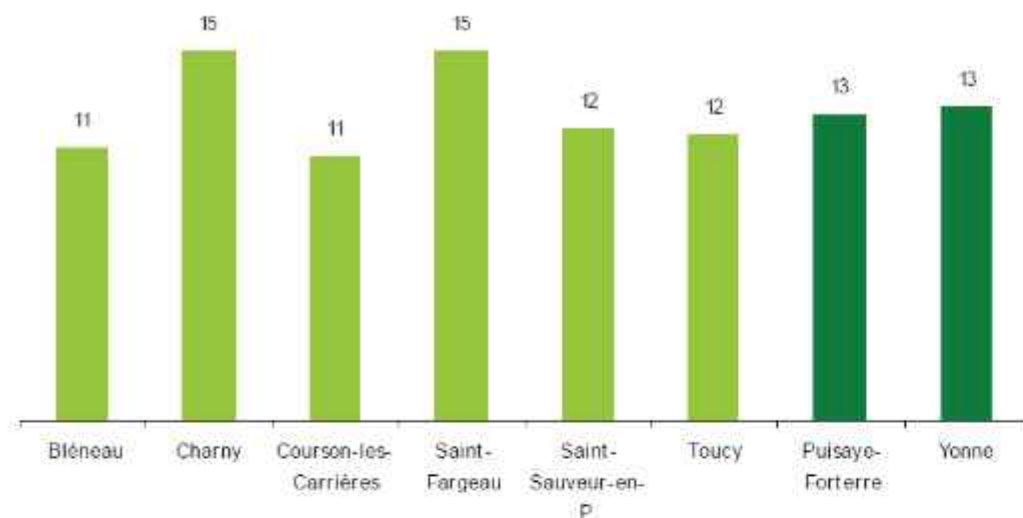
Cette offre généraliste est complétée par la présence de commerces spécialisés, essentiellement en centre-bourg et généralement positionnés dans le domaine de l'équipement de la maison, de la personne et du bricolage.

Quelques villages disposent d'un ou de plusieurs commerces de première nécessité (boulangerie, épicerie,...) et treize en sont dépourvues.



Toucy est doté d'une trentaine de commerces de proximité contre une quinzaine à Saint-Fargeau. Toutefois, rapporté au nombre d'habitants, St-Fargeau est mieux doté que Toucy, soit 15 commerces pour 1 000 habitants, contre 13 à Toucy.

Nombre de commerce pour 1000 habitants



Le Cœur de Puisaye est particulièrement reconnu pour le marché de Toucy, dont l'influence régionale attire de nombreux franciliens et touristes. Avec 110 à 150 exposants, ce marché hebdomadaire datant du 13^e siècle est labellisé « Saveurs et savoir-faire de Bourgogne » depuis 2009.

Ce marché, fourni et réputé, participe certainement à la part de marché de commerce non sédentaire plus importante dans le Puisaye.

Part de marché par forme de vente (% des dépenses des ménages)

	CC CŒUR DE PUISAYE	YONNE	BOURGOGNE
Commerce traditionnel	19,0	18,9	17,5
Grande distribution	50,5	52,2	51,8
Grande surface spécialisé non alimentaire	20,6	19,2	21
Commerce non sédentaire	3,1	2,7	2,3
Vente à distance	4,1	2,8	3,4
Autre forme	2,7	4,2	4

Source : Baseco Bourgogne, CCI Yonne, CMA Bourgogne, AID 2010

Les taux d'emprises qui mesurent la capacité d'une zone à satisfaire la demande, sont globalement importants pour la partie alimentaire et bien moins élevés pour la partie non alimentaire.

Pour la partie alimentaire, les taux d'emprises de Bléneau et Toucy sont de 77-78% du chiffre réalisé, traduisant une bonne capacité à répondre aux demandes locales. Saint-Fargeau affiche un taux plus faible et par correspondance un taux d'évasion plus intense (72%), ce qui pose question devant l'importance de la ville en termes d'emploi à l'échelle de la communauté de communes. L'attractivité des surfaces alimentaires du Loiret (Bonny-sur-Loire) entre en concurrence directe.

Les taux d'emprise pour la partie non alimentaire s'élèvent à 43% à Toucy, 45% à Bléneau et seulement 22% à St-Fargeau. Ces chiffres reviennent à dire que la part d'évasion commerciale varie de 55% à 78%.

Comme pour de nombreux territoires ruraux, voire urbains, cette évasion commerciale importante est liée à la grande proximité du pôle commercial départemental d'Auxerre, pour une partie des achats « d'équipements de la personne et la maison », culture-loisirs » et au-delà vers l'Île-de-France pour des achats plus exceptionnels.

Cette évasion commerciale se traduit par une certaine fragilité de l'offre commerciale de proximité est confrontée à la fois la vacance de cellules commerciales de longue durée, la difficulté de reprise et/ou de transmission d'activités, la perte d'attractivité des centres-bourgs, etc.

2.4 Le tourisme

Au cœur de la Bourgogne, le Cœur de Puisaye bénéficie d'une identité spécifique, tant en termes :

- de paysages : il offre aux visiteurs une nature intacte, avec ses forêts, étangs et bocages,
- d'art et de création : pays natal de Colette et de Pierre Larousse, terre de tradition potière, peinture et imprimerie (réseau d'églises accueillant des peintures murales à l'ocre, Centre d'Art Graphique de la Métairie Bruyère...), terreau d'artistes locaux et de galeries (Métairie Bruyère, galerie de la Poste à Toucy, ...)
- de sites patrimoniaux : St-Fargeau et Rogny-les-Sept-Ecluses essentiellement,

Les principaux pôles d'attraction touristique se situent à St-Fargeau d'une part. Le château de Saint-Fargeau et son spectacle son et lumière accueillent 30 000 visiteurs par an pour le château, 14 000 pour la ferme du château. La base de loisirs du lac du Bourdon offre de multiples activités nautiques, sportives et de balade.

Le site classé des Sept-Écluses à Rogny-les-Sept-Ecluses accueille 60 000 visiteurs par an, grâce au site patrimonial et à son spectacle pyromélodique.

Toucy constitue un autre site d'intérêt, lié à la culture (galerie de la Poste avec 10 000 visiteurs par an) et au terroir avec son marché.

Enfin, plus globalement, la qualité des bourgs et des points de vue font du Cœur de Puisaye une destination touristique de campagne.

Son attrait est également lié à la proximité immédiate du château de Guédelon, 3^e site le plus visité de Bourgogne (après la basilique de Vézelay et les Hospices de Beaune), qui reçoit chaque année plus de 300 000 visiteurs.

Divers autres points d'intérêt maillent les abords du territoire, à savoir :

- le secteur de Forterre, avec St-Amand-en-Puisaye (2 000 visiteurs par an au musée du grès) et la carrière d'Aubigny (15 500 visiteurs par an).
- la vallée de la Loire, avec le canal pont canal de Briare et Gien,
- Auxerre, le vignoble chablisien, Vézelay, ...

Le tourisme constitue ainsi une filière d'activités en tant que tel, avec un potentiel de développement encore important, autour du patrimoine, de la culture et des sports-loisirs nature.

Le nombre d'emplois liés au tourisme est estimés à 200 emplois, liés à l'hébergement, à la restauration, aux transports, aux opérateurs touristiques, ..., soit 4% des emplois (base SIREN 2014).

Avec près de 9 000 lits touristiques sur la Communauté de communes Cœur de Puisaye, l'hébergement représente 1,5 à 2% des lits touristiques de la Bourgogne (avant la fusion avec la Franche Comté), sans compter le tourisme fluvial.

L'offre hôtelière correspond à 6% des chambres hôtelières de l'Yonne, et les ¾ des chambres du Pays de Puisaye Forterre (étude Atout France). Elle est localisée dans la partie Ouest du territoire. Même si le potentiel de développement en territoire rural est limité, des besoins sont exprimés pour un établissement plus haut de gamme.

Les campings représentent 16% des emplacements de l'Yonne, mais seulement 55% des emplacements de camping du pays de Puisaye Forterre. Les besoins de modernisation sont importants, avec une montée de gamme (peu de bungalows) et permettre un élargissement de la saison.



Camping La Calanque, St-Fargeau



Camping municipal de Rogny-les-Sept-Ecluses

La part des résidences secondaires est élevée, près de 70% en résidences secondaires parmi les capacités d'hébergement (73% à l'échelle nationale), ces lits n'étant pas sans effet sur l'économie résidentielle notamment.

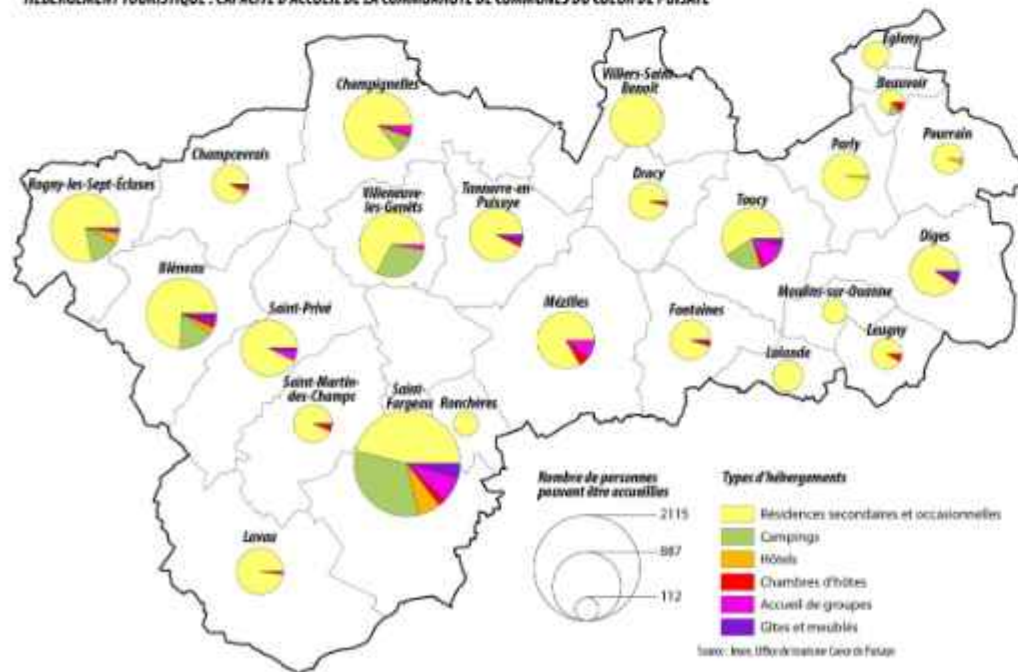
Toutefois, ce parc affiche une baisse progressive, se traduisant par des ventes et transformation en résidences principales, en particulier dans la moitié Est.

Recensement des capacités d'hébergement, périmètre du Cœur de Puisaye

Type d'hébergement	Nombre unités	Nombre de lits	%
Hôtels/RT	165	352	4%
campings	393	1216	13.5%
Gîtes et meublés		328	3.5%
Gîtes de groupe	10	457	5%
Chambres d'hôtes	179	358	4%
Résidences secondaires	1225	6125	69%
TOTAL		8836	100%

Source : Atout France

HEBERGEMENT TOURISTIQUE : CAPACITE D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COEUR DE PUISAYE



Une réflexion est en cours sur la valorisation du potentiel touristique des sites du lac du Bourdon et des abords des Ecluses à Rogny-les-Sept-Ecluses et les axes de découverte.

2.5 L'administration/enseignement/santé

L'augmentation démographique couplée au vieillissement de la population génère depuis une dizaine d'années une recrudescence des besoins de services à la personne et en équipements : écoles, accueil périscolaire, crèche, maintien à domicile des personnes âgées, voire structures d'hébergement.

Les grandes entreprises du secteur tertiaire concernent principalement les activités d'accueil et de services à la population (hébergement social et hébergement médicalisé).

Les structures d'hébergements spécialisés sont bien représentées sur le territoire avec le centre d'accueil pour personnes adultes autistes (Champcevrains), un centre d'hébergement social (Egleny), le CATAGRI anciennement CAT (Mézières) et des EHPAD (Lavau, Toucy, Pourrain, Champcevrains).

Des projets sont en cours, tels que la mise en place d'une maison de santé à Bléneau et l'installation d'un EHPAD à Champignelles, permettant de conforter, voire de créer des emplois locaux.

Des services en lien avec ces centres d'hébergement se développent. En témoigne la présence de deux blanchisseries (Bléneau et Champcevrains) concentrant une cinquantaine d'emplois.

Les équipements liés à l'enseignement génèrent également des emplois, avec la présence de deux collèges (Toucy et Bléneau/Saint-Fargeau), d'un lycée (Toucy), d'un centre de formation agricole et d'une annexe de l'école vétérinaire Maisons Alfort à Champignelles.

Les activités liées au maintien et à l'accueil de population vont vraisemblablement continuer de croître en direction :

- des résidents notamment des familles avec enfants pour des besoins en termes de formation, d'action sociale, d'offre culturelle, sportive et de loisirs,
- des retraités et des personnes âgées « autochtones » et provenant de l'extérieur, pour profiter du cadre naturel et de la situation du Cœur de Puisaye. Les besoins sont davantage ciblés sur le maintien de services et d'équipement de proximité. Le maintien à domicile génère de nombreux débouchés notamment pour une clientèle aisée (livraison de repas, offre culturelle, ...).

2.6 L'aménagement économique

2.6.1 Les sites d'activités

Les zones d'accueil d'activités du Cœur de Puisaye sont géographiquement réparties sur le territoire, s'appuyant sur la trame des pôles d'emplois historiques et profitant de la proximité de la RD965, qui relie Saint-Fargeau à Auxerre en passant par Toucy et au-delà d'un réseau autoroutier Ouest et Est.

Sept zones d'intérêt communautaire sont identifiées sur le territoire de la CCCP :

- ZA intercommunale des Champs Gilberts à Pourrain (Metalbac, Ducrot Métallerie, Sanchez),
- ZA intercommunale Les Hâtes du Vernoy à Toucy (Sas Logicart, Geomexpert),
- ZA communale du Chemin de Ronde à Toucy (Gévelot, Ploton, LMJ, Atac),
- ZA communale des Gâtines de St-Fargeau (Nogues, SDIS),
- ZA communale Les Vallées à Bléneau (Metalproject, Andopack, Bléneau industrie, Prunière, Metalprotection, Atac, Point P),
- ZA intercommunale des Grands Champs à Bléneau (Vergershop),
- ZA communale La Rouletterie à Champignelles (Diprochim, Mécanique de précision).

Par ailleurs, des quartiers plus mixtes (industrie, artisanat, commerce) sont présents à l'intérieur des bourgs :

- Saint-Fargeau dans le quartier Michel de Toro (Louault, LTI, Cybermeca, FSTI, Secas, Atac, Aldi),
- Champignelles, chemin de la Croix (Sotrasur, Gedimat, Ab Racing).

Ces différents sites d'activités de rayonnement communal à supra-communal, permettent de répondre à des besoins endogènes essentiellement.

Près d'1 emploi privé sur 2 se situe dans ces zones d'activités et 15% des emplois totaux de la CCCP.

Le reste des activités se glisse dans le tissu urbain des bourgs (rues commerçantes et axes principaux) et des villages.

Répartition des zones d'activités et les perspectives d'extension prévues dans les documents d'urbanisme



Source : DDT/CCI de l'Yonne, octobre 2015

2.6.2 Les capacités d'accueil d'entreprises

Le dimensionnement et la répartition de l'offre foncière

Globalement, les capacités d'accueil s'orientent principalement vers du terrain à bâtir viabilisé en zone d'activités.

Le potentiel foncier à court terme et à moyen terme est relativement abondant, même si les demandes se concentrent principalement aux abords de la RD965.

Ces dix dernières années (2002-2015), environ 40 hectares de foncier ont été commercialisés et urbanisés, sur l'ensemble du territoire de la CCCP. Plus récemment, les dernières commercialisations se localisent à Toucy (commerce), à St-Fargeau (industrie) et à Bléneau et Champignelles (mixte).

La demande émane principalement d'entrepreneurs locaux ou d'établissements déjà en place qui souhaitent s'agrandir ou se déplacer dans des locaux moins énergivores.

Actuellement, le foncier disponible viabilisé porte sur une superficie totale de 16,7 ha dans 8 communes, dont 5,1 ha à Toucy, 3,2 ha à Bléneau (zone des Grands Champs) et 2,2 ha à Pourrain (commercialisé ou non).

Ces mêmes sites (plus la ZA de Champcevais) comportent des possibilités d'extension pour une superficie de 19 ha (viabilisable sur demande).

Enfin, des réserves foncières sont identifiées à moyen terme (7 ha) voire à long terme (64 ha), dont 23 ha chacun à Bléneau et à Champignelles.

Tableau de synthèse des zones d'activités : superficie et disponibilités foncières

Communes	Surface Commercialisée (ha)		Total Surface Commercialisée	Surface non commercialisée (ha)						Total Surface non Commercialisée
	Viabilisée	Viabilisable sur demande		Viabilisée	Viabilisable sur demande	Prévu au PLU avec début d'engagement	Inscrit au PLU pas engagé	Avec contrainte	En cours de déclassement	
BLENEAU	3,20	1,23	4,44		1,84		18,33	3,10	0,49	23,76
CHAMPCEVAIS		4,35	4,35							
CHAMPIGNELLES	1,52	2,87	4,39				23,73			23,73
MEZILLES				0,50			0,68	1,15		2,33
POURRAIN	2,25		2,25			5,38				5,38
ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES				0,92						0,92
SAINT-FARGEAU	3,10	5,49	8,58				8,56	7,50		16,06
TOUCY	4,18	5,69	9,87	0,95						0,95
VILLENEUVE-LES-GENETS							1,28			1,28
VILLIERS-SAINT-BENOIT	0,15		0,15							
Total général	14,40	19,63	34,03	2,37	1,84	5,38	52,57	11,75	0,49	74,41
En %	13,3	18,1	31,4	2,2	1,7	5,0	48,5	10,8	0,4	68,6

L'offre immobilière

Le territoire du Cœur de Puisaye propose une offre immobilière, à la fois à :

- Toucy, avec un hôtel d'entreprises inauguré en 2012 et proposant la commercialisation d'espaces modulaires de bureaux et ateliers d'une surface d'accueil totale de 2 500 m²
- dans quelques villages proposant de petits « ateliers relais », tels que l'ancien bâtiment PTT de Mézilles loué à un architecte et à une société d'ambulances.

Enfin, on peut noter la présence de quelques locaux industriels vides, mais non proposés à la vente ou à la location pour l'instant (locaux appartenant à Louault à St-Fargeau et à Rialplastic à Champignelles). Leur maintien en bon état et leur potentiel de réoccupation interroge, compte tenu de leur localisation dans l'enveloppe urbaine.

2.7 Les activités et espaces agricoles

Le diagnostic agricole s'appuie sur le diagnostic réalisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne en 2015 (pour le périmètre des anciens cantons de Bléneau et de St-Fargeau) et d'une réactualisation du diagnostic effectué sur l'ancien périmètre du Toucycois.

Les données sont issues de la synthèse des éléments collectés auprès des personnes contactées et qui ont une activité agricole officielle. Le travail de collecte s'est réalisé au cours de rendez-vous individuels et complété par des contacts téléphoniques (avec les personnes qui ne se sont pas déplacées au rendez-vous fixés).

Le dernier recensement général de l'agriculture (RGA) organisé par le Ministère de l'Agriculture date de 2010. Généralement dans les études agricoles les données du RGA sont utilisées comme outil de comparaison, mais lorsque la donnée n'est renseignée que 3 fois ou moins de 3 fois sur une commune elle n'est pas diffusée en raison du secret statistique, or à partir du RGA de 2000 les communes de Beauvoir, Egleny, Lalande, Moulin/O, Ronchères, ... entraient dans cas de figure sur plusieurs critères.

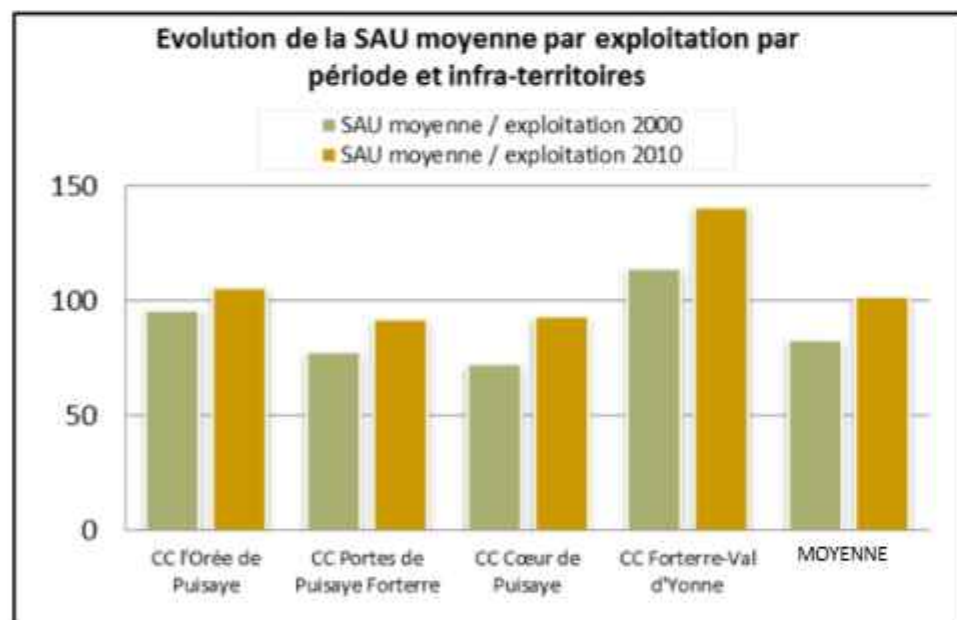
La comparaison n'a donc pas été effectuée entre les éléments recueillis en 2015 et 2010.

2.7.1 **Le foncier agricole**

La surface agricole utile

Les espaces agricoles valorisés par l'agriculture représentent 52% de la superficie du territoire, soit 37 100 hectares (selon le registre parcellaire graphique de la « PAC » de 2013) sur une superficie totale de 71 806 ha.

Remarque : la SAU référencée par le RGA de 2000 était de 38 058 ha soit une différence de 958 ha sur la surface PAC de 2013. Si l'on compare la surface PAC de 2013 et la SAU de 2000 de chaque commune on enregistre une perte globale de 1155 ha et un gain de 187 ha : Champcevrains a perdu 169 ha et Ronchères a gagné 100 ha. Il est très difficile de faire quantitativement la part des choses entre les surfaces agricoles parties en espace de loisirs pour des particuliers, de la SAU non déclarée à la PAC puis réintroduite (prairies utilisées par les centres équestres, surfaces constructibles à terme,...).



Sur les 37100 ha de SAU, 31 800 ha sont mis en valeur par les agriculteurs du territoire soit 85,7 %.

La superficie moyenne de chaque entreprise agricole du territoire est donc de 106 ha avec une fourchette allant de 1 ha à 400 ha. L'ensemble des entreprises agricoles représentent 300 structures juridiques.

Par ailleurs, des agriculteurs d'autres communes viennent cultiver sur la communauté de communes et vice-versa :

La SAU des exploitations ayant leur siège social sur les 24 communes étudiées est de 31 800 ha dont seulement 11 % de cette SAU se situe hors du finage de la communauté de communes, ils sont donc concernés pour 89 % de leur superficie par la CCCP.

Les exploitants du Toucycois travaillent des terres sur la périphérie c'est-à-dire l'Aillantais, l'Auxerrois, l'Orée de Puisaye, les Portes de Puisaye, les agriculteurs des cantons de Bléneau et Saint-Fargeau effectuent des déplacements vers les départements voisins du Loiret et de la Nièvre.

Les améliorations foncières

Diverses opérations d'améliorations foncières permettent de rationaliser les parcelles pour optimiser le travail et régulariser la production.

Dès sa création en 1971, le Comité de Développement Agricole de Puisaye a mobilisé des financements afin de réaliser ces travaux d'amélioration foncière via un programme collectif de drainage et deux OGAF entre 1980 et 1990 (opérations groupées d'aménagement foncier).²

Le remembrement

Par ailleurs, un remembrement a été opéré sur la moitié des communes entre 1969 et 1975.

Un remembrement est en cours sur le Nord de la Puisaye, incluant une partie du territoire de Champignelles.

L'autre moitié n'est pas remembrée : Dracy, Egleny, Lavau, Mézilles, Moulins-Sur-Ouanne, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-Des-Champs, Saint-Privé, Tannerre-En-Puisaye, Toucy et Villiers-Saint-Benoît.

En complément d'un remembrement se réalisent des travaux connexes (fossés, chemins d'accès aux parcelles...). Lorsque ces chemins sont entretenus, ils sont toujours appréciés, notamment pour éviter des hameaux urbanisés ou des voies à grande circulation.

Le drainage

La dominante des sols est acide et hydromorphe ; l'arrivée du drainage a été vécue comme une révolution technique permettant le développement des cultures, à une époque où celles-ci étaient économiquement intéressantes. Les possibilités de drainer n'étant pas uniformes sur le territoire, la partie Ouest est largement drainée grâce à la mise en place des opérations collectives. Par exemple, la commune de Champcevrains est drainée à 80 % et quelques exploitations de Tannerre sont drainées sur 90 à 100 % de leur foncier.

Pour des raisons techniques et d'hydromorphologie les communes plus bocagères et non remembrées ont moins de 20 % de leur foncier drainé.

On ressent sur ces communes un risque de déprise, à commencer par les parcelles enclavées dans les bois ou en bordure de bois (exemple à Lavau) qui présentent plusieurs handicaps : pas d'amélioration foncière possible, dégâts de gibier récurrents, la parcelle ne peut être exploitée que de façon extensive d'où un manque de rentabilité pour l'agriculteur.

L'irrigation

Une quinzaine d'exploitations peuvent pratiquer l'irrigation dont 6 sur la commune de Saint-Privé. Ce sont avant tout les maraîchers qui ont aménagé une réserve d'eau pour assurer la production légumière.

² Les OGAF ont pour but d'apporter, sur une zone restreinte et pendant une période limitée, des aides financières publiques destinées à l'amélioration des conditions foncières et structurelles de la zone (mobilité foncière par échanges volontaires, drainage, baux à long terme, etc.).

2.7.2 L'activité humaine agricole

Evolution des supports juridiques des exploitations

Nombre d'entreprises agricoles	300
Nombre d'exploitants (individuels et associés de sociétés)	363
Nombre de salariés en équivalent temps plein	61
Exploitant pluri-actif	40

L'exploitation sous la forme d'entreprise individuelle est majoritaire à 56 % à laquelle il faudrait rajouter la part d'EARL unipersonnelle (sur les 75 EARL recensées) ; on rencontre davantage les formes sociétaires de type GAEC sur les entreprises gérant de l'élevage.

Les chiffres de recensement de l'agriculture affichent une chute régulière et constante du nombre des exploitations (dans l'Yonne -16 % entre le RGA de 2000 et 2010). Suite aux entretiens avec les agriculteurs on constate depuis quelques années que la diminution réelle du nombre d'exploitation est masquée par deux phénomènes :

- pour diverses raisons techniques, sociales ou fiscales des entreprises agricoles sont amenées à se scinder en plusieurs entités juridiques : exemple une structure pour l'activité céréalière et une structure pour l'activité avicole.
- actuellement, bon nombre de retraités agricoles conservent le seuil icaunais de 6 ha considéré comme « parcelle de subsistance ». Ou encore, pour conserver la maîtrise des biens fonciers, ils créent une société familiale pour continuer d'exploiter soit en direct soit par prestation de services.

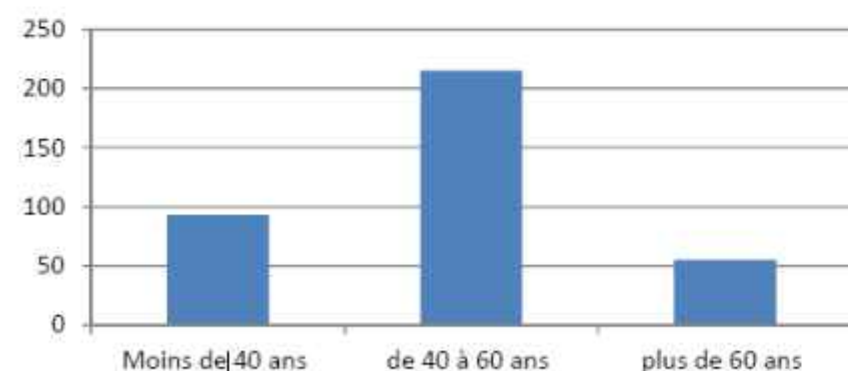
Les retraités qui poursuivent une activité agricole évoquent diverses raisons :

- Le faible montant des retraites,
- L'épouse plus jeune, reprend l'exploitation en son nom pour compléter ses droits à la retraite et finalement les choses se poursuivent en l'état,
- Le maintien du patrimoine familial au sein de la famille au cas où l'un des enfants se décide à reprendre,
- Au cas où l'un des enfants perde son emploi (« il pourra toujours être agriculteur ! »),
- La crainte de ne plus disposer du foncier si un bail est conclu avec un fermier.

La pluriactivité est présente et se conjugue au pluriel, pour certains c'est une phase transitoire avant le souhait d'une orientation professionnelle à 100% agricole avec la difficulté de conforter l'exploitation en retrouvant du foncier. Pour d'autres, il s'agit d'un choix délibéré de mener deux activités professionnelles de front (6 cas). L'agriculture reste une véritable passion pour ces pluri-actifs.

L'âge des exploitants

Répartition des chefs exploitants par tranche d'âge



25 % des agriculteurs ont moins de 40 ans, 60 % des exploitants ont un âge compris entre 40 et 60 ans et 15 % sont âgés de plus de 60 ans.

Remarque : dans les 15 % de plus de 60 ans, la quarantaine d'agriculteurs âgée entre 60 et 63 ans s'explique en partie par le recul de l'âge possible de départ en retraite. L'âge moyen est de 47,5 ans.

La transmission des exploitations

Dans l'entretien avec les agriculteurs 4 questions portaient sur la transmission des exploitations :

Dans combien d'années pensez-vous transmettre votre exploitation ? La transmission se fera-t-elle dans le cadre familial ou hors cadre familial ? Les bâtiments seront-ils transmis avec les terres ? L'habitation sera-t-elle transmise avec l'exploitation ?

Transmission	Nombre de transmission
Dans les 2 ans	9
Dans les 2 à 5 ans	15
Dans les 5 à 10 ans	4
Au-delà de 10 ans	Non renseigné

Les agriculteurs sont de plus en plus incertains quant à leur date de cessation d'activité pour les faits déjà évoqués : hésitation sur la mise en fermage du patrimoine foncier, arrêt de l'élevage et continuité de l'activité céréalière qui est moins contraignante.

Une dizaine d'agriculteurs âgés de 63 à 68 ans ne savent pas à quelle date ils cesseront leur activité, ils exploitent un millier d'hectares.

Compte tenu de l'importance de l'incertitude exprimée par les agriculteurs une synthèse des quelques réponses ne serait pas significative sur la transmission. Le sujet a été abordé sous l'aspect du bâti agricole pour envisager une pérennité à ces exploitations par la projection d'une zone de projet ou non.

2.7.3 Les productions agricoles

Deux productions majeures

Comparé au contexte icaunais, on note une grande diversité des productions sur ce territoire. On ne peut pas parler véritablement de diversification sur les exploitations mais plutôt de spécialisation sur des filières (volailles, lait, viande,...), des niches de marché (plantes médicinales en vente directe) ou d'activités agro-touristiques à part entière (centres équestres avec accueil en séjours).

Sur les 300 entreprises agricoles :

- un tiers de celles-ci est spécialisé en production végétale,
- et 60 % soit 182 entreprises valorisent 215 ateliers d'élevage (1,18 atelier par exploitation d'élevage).

COMMUNE	NB STRUCTURES JURIDIQUES	NB EXP-CEREAALIERE	PRODUCTION FOURRAGES (sans atelier d'élevage)	NB ATELIER MARAICHAGE	NB ATELIER ARBO	NB ATELIER PLANTES MED + API	NB ATELIER CANIN	NB ATELIER EQUIN	NB ATELIER VIANDE (VA,OVIN)	NB ATELIER HORS-SOL (Porc, Volailles)	NB ATELIER LAIT (VL, Caprin)
BEAUVOIR	5	4									1
BLENEAU	11	7							1	3	
CHAMPCEVRAIS	15	4				1			5	2	4
CHAMPIGNELLES	28	13						3	6	1	3
DIGES	20	10				1	1		12	2	2
DRACY	10	3							6	1	2
EGLENY	3	2							1		
FONTAINES	21	12				1		1	8	1	6
LALANDE	4	0							2	1	1
LAVAU	11	4	2						2	2	1
LEUGNY	7	4					1	1	2	2	1
MEZILLES	20	1	2				1	2	5	3	6
MOULINS/OUANNE	6	0						1	1	2	2
PARLY	10	1		2				2	3	1	1
POURRAIN	13	11		1	1			1	5	1	2
ROGNY	5	4	2					1			
RONCHERES	2	1							1		
SAINT-FARGEAU	23	5						2	9	4	2
SAINT-MARTIN	6	0				1		1	3	1	
SAINT-PRIVE	23	2						1	7	5	7
TOUCY	23	2			1	1	1	1	13	2	1
TANNERRE	14	2	2					2	8	4	1
VILLIERS-ST-BENOIT	8	2					1		3	1	1
VILLENEUVE	12	3		3				1	1		4
TOTAL	300	97	8	6	2	5	6	20	102	39	48

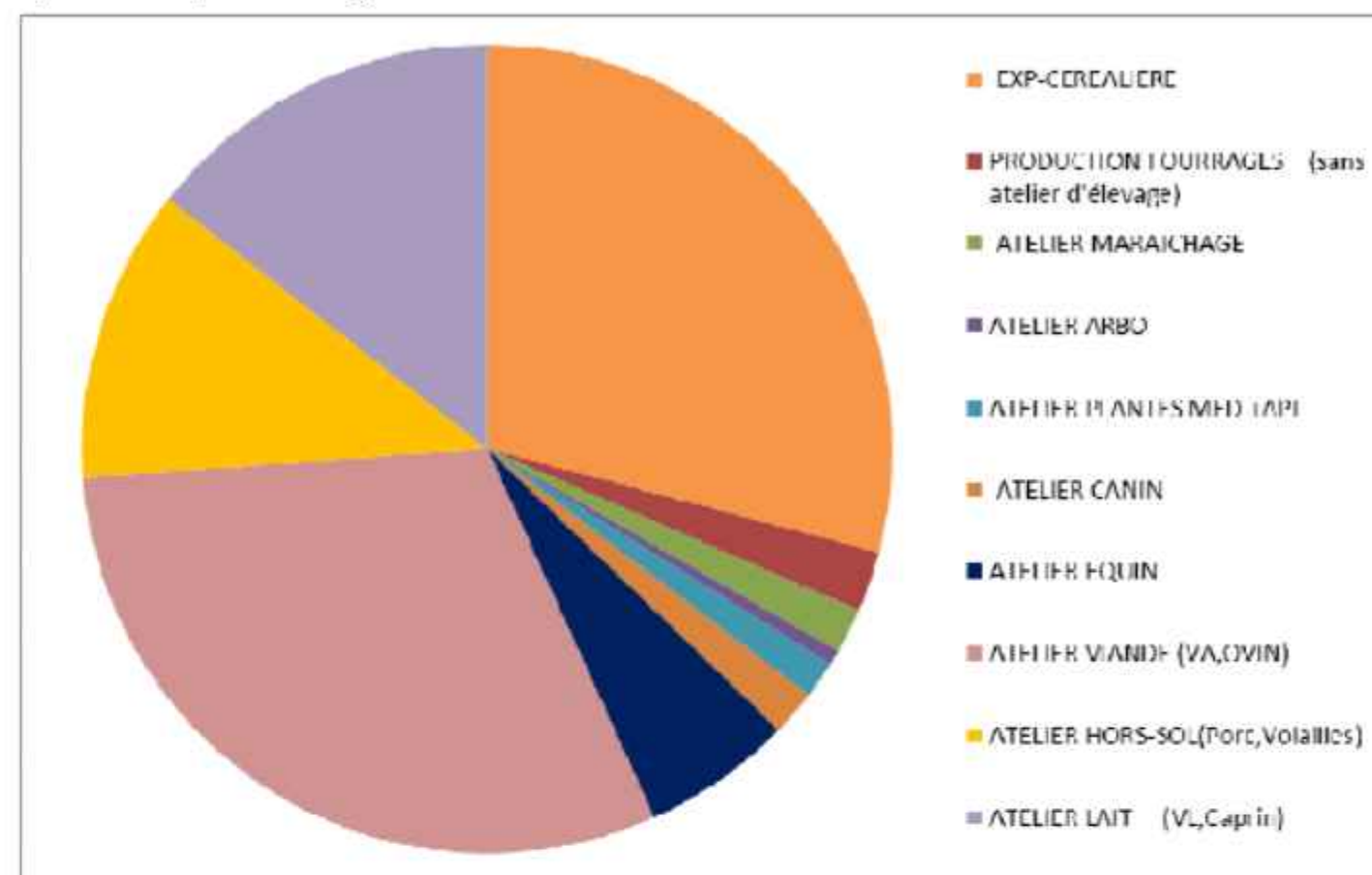
Une exploitation avec 2 ateliers d'élevage est enregistrée, en fonction des catégories présentes dans le tableau ci-dessus.

Sur 182 exploitations d'élevage, on relève 81 installations classées (ICPE) soit 45 %. Si on retire les exploitations caprines, ovines et les équins qui sont toujours au RSD (quel que soit l'effectif) on peut affirmer que la moitié des élevages entrent dans la réglementation ICPE.

Les communes présentant la plus forte spécialisation en élevage sont Mézilles, Tannerre-en-Puisaye, Toucy, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Privé et Parly.

Les communes spécialisées en céréaliculture sont Beauvoir et Rogny.

Répartition des productions agricoles du territoire



Ce visuel fait ressortir deux productions majeures : la production céréalière et la production de viande ; l'orientation technico économique de polyculture élevage colle bien à ce territoire.

Le mode de production

Sur 300 entreprises agricoles référencées :

- le mode de production largement dominant est l'agriculture conventionnelle pour 274 d'entre elles (91,3 %),
- 26 entreprises structures exploitent en agriculture biologique soit 8,6 % de l'ensemble pour 5,8 % de la SAU des exploitations ayant leur siège social sur le territoire.

Quasiment 100 % des exploitations maraîchères produisent sous le mode biologique mais pour des raisons de coût de certification elles ne sont pas toutes certifiées ; les producteurs de plantes aromatiques appliquent également les pratiques bio mais ne font pas ou plus la démarche de certification.

Les productions sous IGP

L'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique.

Liste produits sous IGP	Sur l'ensemble du territoire
Moutarde	Moutarde de Bourgogne (IG/11/98)
Volailles	Volailles de Bourgogne (IG/07/94)
Vins	Yonne blanc
	Yonne primeur ou nouveau blanc
	Yonne primeur ou nouveau rosé
	Yonne primeur ou nouveau rouge
	Yonne rosé
	Yonne rouge
Produit sous IGP Volailles de l'Orléanais (IG/28/94)	Sur les communes suivantes <i>communes des anciens cantons de Bléneau et Saint-Fargeau car l'IGP couvre les cantons limitrophes de ceux du Loiret :</i> <i>Bléneau, Champcevrains, Champignelles, Lavau, Mézilles, Rogny-Les-Sept-Ecluses, Ronchères, Saint-Fargeau, Saint-Martin-Des-Champs, Saint-Privé, Tannierre-En-Puisaye, Villeneuve-Les-Genets</i>

Mis à part les volailles de l'Orléanais, les autres produits ne sont pas cultivés ou élevés.

2.7.4 **Le circuit de commercialisation des productions agricoles**

Le territoire n'étant pas doté de filières d'aval, les agriculteurs travaillent sur les circuits existants dans le département de l'Yonne (céréales, lait, viande), du Loiret (céréales et volailles) et le Cher (lait de chèvre).

Les agriculteurs qui pratiquent la vente directe de viande sous forme de caissettes font généralement abattre et conditionner l'animal à Cosne-sur-Loire ; pour le porc un prestataire du Loiret récupère la carcasse à Cosne puis effectue la découpe et la transformation avant que l'éleveur ne remette le produit aux clients sur l'exploitation. On ne comptabilise que 5 ateliers à la ferme pour les volailles et la viande.

Pour le maraîchage, les 6 exploitations maraîchères qui produisent sous mode biologique vendent en circuit court, sur les marchés, en AMAP ou à l'épicerie bio de Toucy « un déjeuner sur l'herbe ». Les plantes médicinales et aromatiques ainsi que les produits apicoles sont écoulés dans les mêmes circuits.

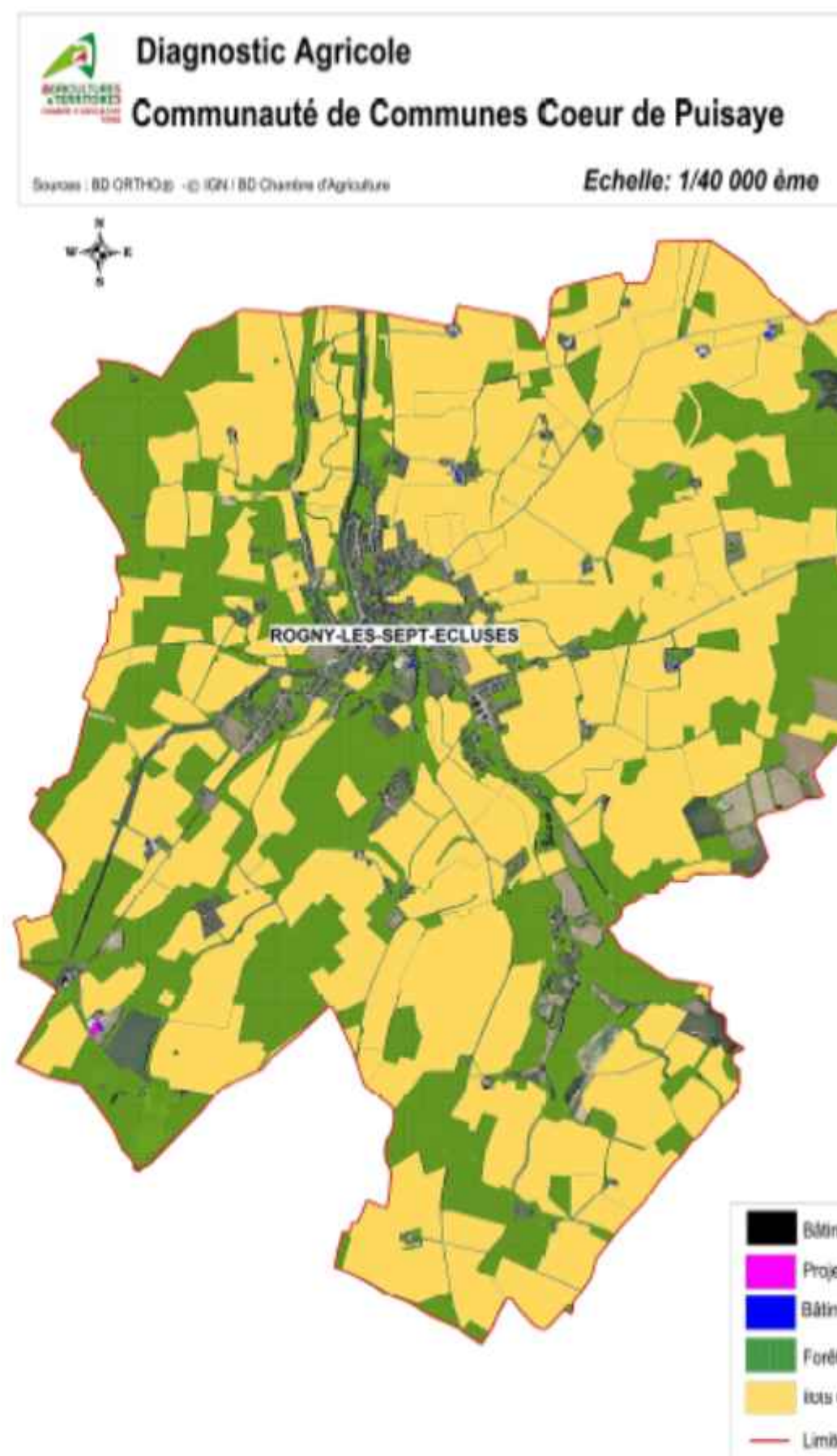
Enfin, un programme d'action « cantines bio » e, circuit court est en cours dans le cadre de TePos.

2.7.5 **Le bâti agricole**

La répartition et localisation des exploitations

Sur la partie ouest de la communauté de communes les exploitations sont isolées et constituent à elle seule un lieu-dit et quelques-unes sont intégrées à un petit hameau composé d'une ou deux habitations tiers (exemple : les Pernets à Villeneuve-Les-Genets,...).

Sur la partie du Toucycois, les exploitations sont davantage en relation avec le bâti résidentiel, soit aux abords des bourgs (Dracy, Leugny), complètement dans le bourg pour Lalande et très souvent dans des hameaux où se côtoient habitants et exploitations (Beauvoir, Diges, Pourrain,...).



Extrait du diagnostic agricole sur la commune de Rogny-les-Sept-Ecluses, Chambre d'agriculture de l'Yonne

L'évolution du bâti agricole

L'évolution de l'économie agricole nécessite des structures de bâtiments importantes répondant à des critères d'optimum technico-économiques des filières de l'aval de l'exploitation (exemple poulaillers, stabulations libres) concomitant à des critères réglementaires sur des aspects sanitaires et de bien-être animal. L'implantation de ces élevages crée parfois des tensions et des réactions de la population au moment de l'enquête publique liée à l'ouverture des ICPE soumises à autorisation. Le PLUi devra prendre en compte cette nécessité pour les élevages de pouvoir évoluer et leur réserver en zone A un espace suffisant.

Les anciens bâtiments en pierre de type étable, écurie, grange, n'étant plus fonctionnels pour la production, servent d'atelier, de remisage de choses diverses et variées. Des agriculteurs indiquent leur souhait éventuel de faire un changement de destination pour une activité d'agro tourisme afin de conserver le patrimoine local, ceci concerne 44 bâtiments.

Demeure le problème des bâtiments de type hangar métallique qui n'ont plus d'utilité et se délabrent au fil des ans. Ce problème rejoint sur certains aspects les friches industrielles. Qui assume le démontage et son financement ?

2.7.6 Des Agricultures, demain sur le territoire du Cœur de Puisaye

On constate des Agricultures sur le territoire du Cœur de Puisaye avec une grande diversité dans les productions et dans les types d'exploitation allant de l'agriculture de subsistance à l'agriculture pourvoyeuse de matières alimentaires de masse pour des industries agroalimentaires départementales et nationales.

Sur le premier type d'agriculture, il s'agit de petites structures foncières avec quelques droits à prime vaches allaitantes ou des prairies valorisées par des animaux en pension ou par la vente d'herbe. Ce profil s'inscrit majoritairement en complément de retraite. Des pluri-actifs et quelques jeunes installés ont besoin de conforter leur structure avec quelques hectares supplémentaires. Ils nous ont signalé au cours des entretiens les difficultés rencontrées pour obtenir ce complément de foncier qui leur fait défaut.

La Loi de Modernisation Agricole de juillet 2010 demande à l'agriculture de relever le défi de la compétitivité des exploitations. L'accent sur la compétitivité a été réitéré par les autorités gouvernementales en 2015. De nombreuses exploitations professionnelles de la communauté de communes s'inscrivent dans cette démarche, pour peu que le chef exploitant soit à plus de 10 ans de la retraite.

Enfin, la préservation des espaces agricoles passe également par le maintien de leur fonctionnalité, telle que :

- le classement en zone constructible d'une parcelle ayant des ouvrages d'amélioration foncière nécessite de prendre en compte la restauration de ces ouvrages et s'assurer de leur bonne fonctionnalité.
- dans le cadre des plans d'épandage des éleveurs relevant des ICPE, le classement en zone constructible d'une parcelle inscrite dans un plan d'épandage nécessite de s'assurer que le changement d'affectation du foncier ne remet pas en cause l'ensemble du plan d'épandage. Auquel cas l'éleveur devra retrouver des surfaces appropriées chez des collègues et refaire agréer un nouveau plan d'épandage (démarches, coût, ..).

2.8 Synthèse des dynamiques économiques

La pérennisation du tissu économique local (industrie, PME-PMI, exploitations agricoles et forestières,...) et des emplois générés est indispensable à l'attractivité du Cœur de Puisaye, pour conserver sa vitalité et ses fonctions productives locales et pour éviter qu'il ne devienne un territoire-dortoir, aux portes d'Auxerre et de l'Ile-de-France.

La valorisation des ressources locales en premier lieu est un sujet d'avenir pour le territoire. L'exploitation primaire des ressources (agriculture, foresterie) constitue une des spécificités économiques du territoire, avec un potentiel de développement intéressant en particulier sur la valorisation locale (transformation, vente directe, recherche et développement,...). La compétitivité des exploitations agricoles passe aussi par l'agrandissement de la structure foncière, alors, combien d'exploitations demain, combien d'éleveurs demain et combien de surfaces céréalières en plus ? par ailleurs, ce développement doit toutefois prendre en compte la nécessité de respecter le fonctionnement du territoire en termes de qualité environnementale et paysagère (en lien avec la préservation des prairies de fond de vallée). A l'inverse, les espaces agricoles, naturels et paysagers doivent être préservés du grignotage de l'urbanisation.

Ensuite, le territoire doit veiller à proposer des conditions de développement pour les entreprises existantes et futures, à la fois pour l'industrie, l'artisanat, les services et les commerces :

- en premier lieu en termes de couverture téléphonique et numérique,
- en second lieu en termes d'offre foncière et immobilière adaptée (locaux artisanaux, bâtiments d'exploitation), de qualité des sites d'activités, d'organisation des déplacements, de gestion des déchets et des risques.

Concernant les capacités d'accueil des entreprises, le potentiel foncier disponible dans les différentes zones d'activités du Cœur de Puisaye est à considérer au regard des besoins et des tendances suivantes :

- la demande en construction de locaux d'activités (artisanat, entrepôt) a fortement baissé ces dernières années en lien avec le contexte économique morose,
- les établissements déjà présents peuvent nécessiter des extensions voire des transferts (exemple de Nogues), ce générant des locaux sous-exploités, voire des friches dans certains cas,
- l'aménagement d'extension voire de création de zones d'aménagement génère pour les collectivités aménageurs un coût de viabilisation particulièrement lourd à supporter

Par ailleurs, la couverture numérique (voire téléphonie mobile) du territoire encore inégale est de fait perçue comme une contrainte à l'attractivité économique du territoire et de certains sites d'activités.

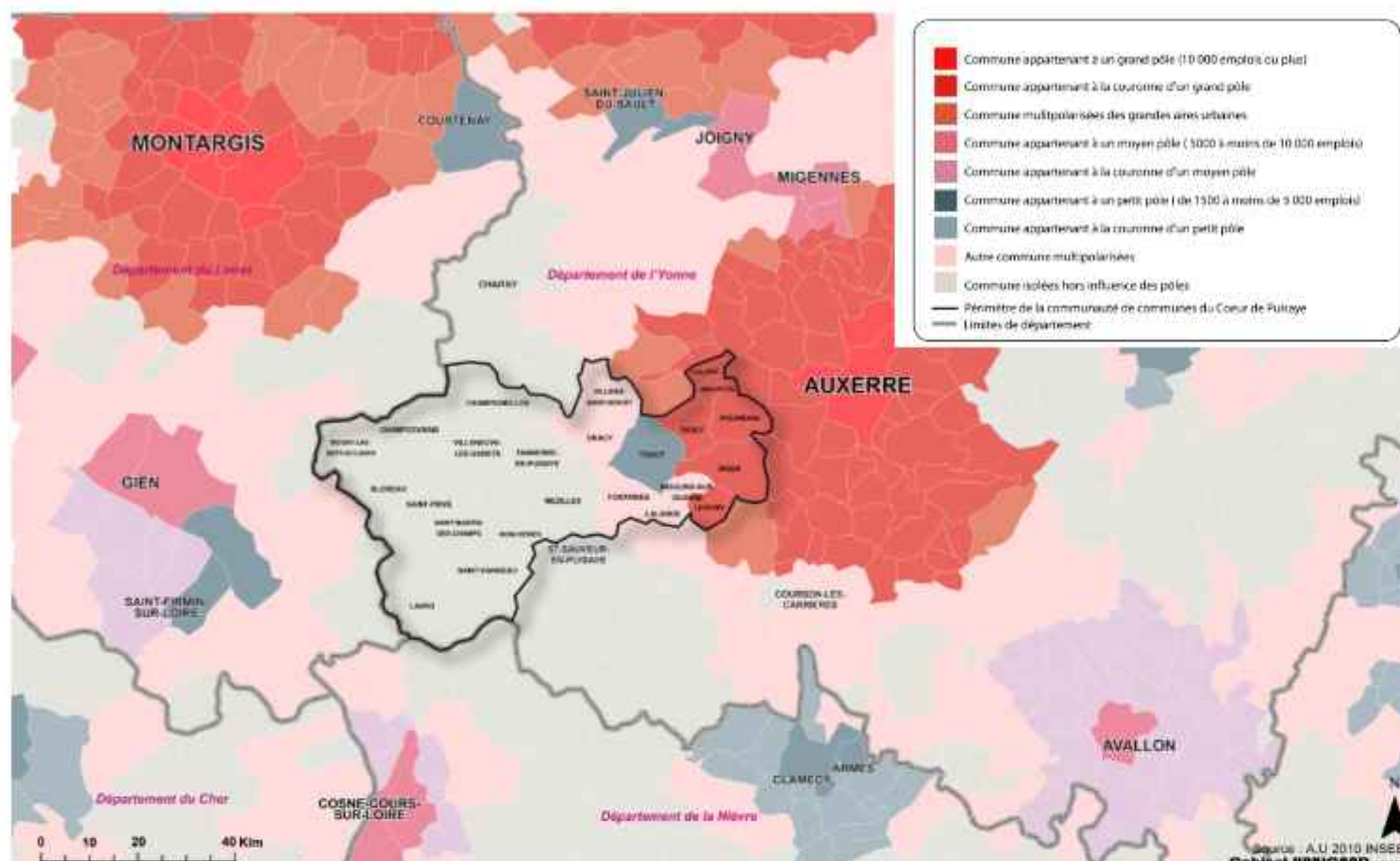
Sur les sites d'activités existants, se posent par ailleurs des questions de qualité urbaine et paysagère qui peut être améliorée (intégration dans le grand paysage, implantation des bâtiments, végétalisation,...).

Enfin, le devenir de l'armature territoriale et la cohérence/qualité urbaines au sens large sont essentiels pour conforter le niveau de services, le tissu commercial de proximité, le niveau de services et la dynamique touristique.

L'offre touristique du Cœur de Puisaye bien présente sur le secteur est pourtant considérée comme une destination confidentielle. Dès lors, sa lisibilité passe par la mise en scène et le maillage des sites patrimoniaux, de loisirs, paysagers et d'hébergement, le site de Rogny-les-Sept-Ecluses et le lac de Bourdon à St-Fargeau en premier lieu.

2.9 L'organisation de l'offre de services

2.9.1 Situation du territoire à l'échelle régionale



La proximité du pôle d'emplois, de services, d'équipements et de commerces auxerrois a une forte influence, en particulier sur la partie Est de la Communauté de Communes. 6 d'entre elles sont considérées comme appartenant à la couronne d'un grand pôle, soit l'aire urbaine d'Auxerre. L'influence des pôles de Gien et Montargis est plus limitée, mais concerne plus ponctuellement les communes de la façade Ouest.

Ce classement s'opère sur la base du nombre d'actifs travaillant dans l'aire urbaine (40% au minimum). 5 communes sont dites multipolarisées, les actifs se distribuant sur plusieurs pôles, dans ce cas présent Auxerre et Toucy. 12 communes sont considérées comme hors d'influence des pôles et fonctionnent sur des petites aires d'emplois réparties sur Saint-Fargeau et Bléneau pour les plus importantes.

Le pôle structurant de Gien polarise les communes de l'Ouest du territoire et deux autres pôles structurants (Montargis et région parisienne), plus éloignés, répondent à des besoins occasionnels et exceptionnels d'achats.

Le Cœur de Puisaye offre un niveau d'équipements de proximité globalement bien développé, avec des services déconcentrés relayé à l'Ouest, sur Saint-Fargeau, Bléneau et Champignelles et concentré à l'Est, sur Toucy.

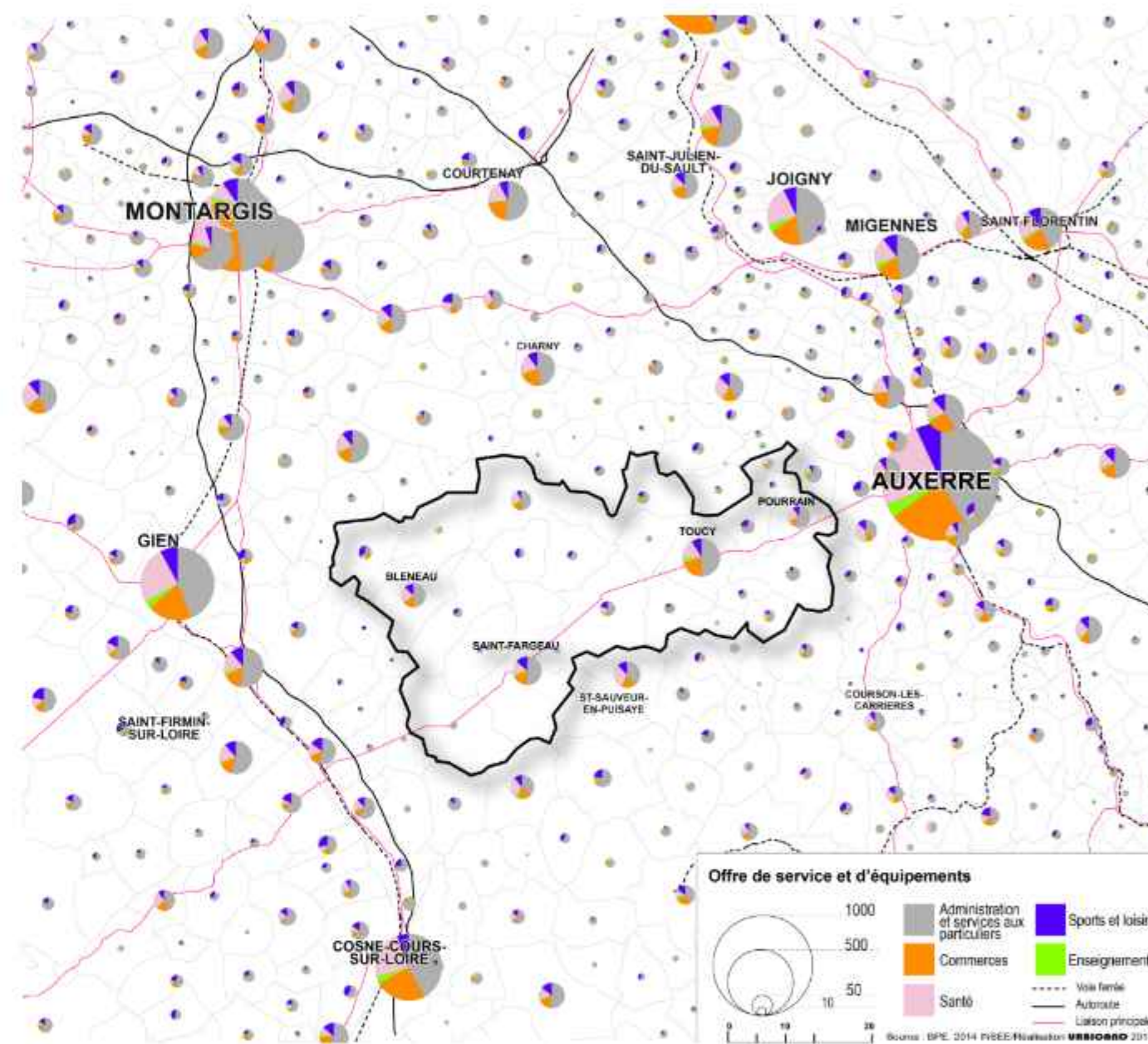
Le bourg centre de Toucy est classé comme pôle de service intermédiaire au sens de l'Insee pour son niveau d'emplois et d'attractivité sur les communes alentours, mais également par son offre de commerces, de services et de santé.

Néanmoins, le territoire connaît une perte d'attractivité de certains de ses bourgs centres de l'espace rural qui souffrent d'un déficit d'attractivité pour les jeunes ménages et affichent un profil démographique âgé. Le bourg centre de Bléneau semble davantage fragilisé (fermeture de commerces, baisse du nombre d'emplois) et connaît une baisse de sa population.

A l'échelle régionale, l'offre de services supérieurs est assurée par des pôles urbains « structurants » :

- Auxerre en premier lieu, pour les services et commerces supérieurs : services publics, formation supérieure, hôpitaux, culture-loisirs (musée, théâtre, salle de spectacle, médiathèque, cinéma, piscine,...), commerces occasionnels (bricolage, équipement de la maison, habillement,...),
- L'île de France (Paris), pour des commerces exceptionnels, la culture ou la formation universitaire.

2.9.2 Organisation territoriale de l'offre de services



Le pôle d'appui de Toucy offre une gamme complète de services de proximité et d'équipements structurants :

- Services administratifs : police, trésorerie, agence d'intérêt
- Formation : lycées, formation supérieure
- Loisirs et culture : stade, gymnase base de loisirs,
- Services d'action sociale : accueil personnes handicapées et personnes âgées
- Moyennes surfaces commerciales dont commerces spécialisés

Les bourgs centres situés le plus à l'Ouest offrent un niveau d'équipements de proximité globalement bien développé, avec des services déconcentrés :

- St-Fargeau : banques, gendarmerie, collège, offre touristique

- Bléneau, Champignelles, Pourrain : collège ou formation d'apprentis, relais de services publics, commerces d'usage quotidien (boulangerie, bar-tabac, pharmacie, etc.) et services publics de proximité (point relais, poste, etc.). Le bourg de Bléneau en particulier assure l'accès au service public pour tous en mettant à disposition un relais, où les instances administratives assurent des permanences toutes les semaines (pôle emploi, CPAM, CAF...).

Santé

La communauté de commune ne compte aucun équipement de santé structurant : urgence/hôpital/clinique/maternité, les Poyaudins se dirigeant à Auxerre pour les communes de l'Est et à Gien pour les communes de l'Ouest.

Les soins nécessitant des interventions plus lourdes peuvent conduire jusqu'à Montargis ou Sens. Le Cœur de Puisaye concentre une quarantaine de services de santé avec une propension pour l'hébergement de publics spécifiques.

Le territoire est doté de nombreuses structures d'accueil pour personnes handicapées, avec de surcroît l'ouverture récente (2011) d'un centre pour publics autistes à Champcevais, « L'éveil du scarabée » et la relocalisation dans des locaux plus grands du centre médico psychologique (CMP) de Toucy.

Plusieurs établissements spécialisés dans l'accueil de personnes âgées sont présents sur le territoire dont 7 EHPAD. Globalement, ceux-ci offrent 270 places pour 2 327 personnes de 75 ans et plus.

La maison de retraite ou l'EHPAD restent des solutions de dernier recours pour les personnes âgées, lorsqu'elles ne sont plus autonomes. La plupart du temps, elles souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible. Des solutions d'adaptation des logements mais aussi d'accompagnement du quotidien des personnes par un service d'aide ou de soins à domicile est alors envisageable.

Le maintien à domicile des personnes âgées constitue une question importante, d'autant plus pour un territoire à dominante rurale. 5 communes du Cœur de Puisaye sont pourvues d'associations (ADMR, UNA-ASSAD du canton de Bléneau, UNA de Puisaye-Forterre) et assurent une aide ciblée, avec l'intervention d'aides à domicile principalement sur la partie Ouest du territoire (Toucy, Saint-Fargeau, Bléneau, Champignelles, Diges). Le maintien à domicile de personnes âgées devenues dépendantes peut être, en partie, assuré par les 2 SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) présents à Bléneau et à Toucy.

Il existe 4 maisons médicales à l'échelle du Pays du Puisaye-Forterre, dont deux sur le territoire du Cœur de Puisaye (Bléneau et Champignelles). La maison médicale de Saint-Sauveur-en-Puisaye rayonne sur le Cœur de Puisaye et comprend un plus large panel de spécialistes (ostéopathe, orthophoniste, psychomotricienne...). Un projet d'agrandissement de la maison médicale de Bléneau est en réflexion.

Les médecins généralistes sont peu présents et leurs effectifs tendent à décroître du fait de départ en retraite sans remplacement de prévu. Avec 9 médecins pour 16 880 habitants, le Cœur de Puisaye affiche une densité de médecin très faible et très éloignée des moyennes métropolitaines ou départementales (150 médecins pour 100 000 habitants en 2015 pour la France métropolitaine, 134 pour le département de l'Yonne en 2013 et 53 pour le Cœur de Puisaye).

Présence de spécialiste commune	de par	Bléneau	Saint-Fargeau	Champignelles	Toucy	Rogny-les-7-Ecluses	Pourrain	Leugny	Egleny
	Maison médicale		Maison médicale		Maison médicale				
Médecine		1	1	1	1	2		1	1
Infirmier		2	2	2	4 (dont croix rouge)	1	2 (dont croix rouge)		
Kinésithérapeute		1	1	1	4				
Dentiste				1	1		1		
Pharmacie		1	1		1	2	1		

Enseignement/formation

>> Enseignement du 1^{er} et du 2nd degré

Raison sociale	Libelle routage	Date ouverture	Catégorie
CENTRE JOUR ITINÉRANT ASSAD BLENEAU	BLENEAU	02 décembre 2014	Centre de Jour pour Personnes Agées
CENTRE DE SOINS INFIRMIERS TOUCY	TOUCY	11 octobre 1978	Centre de Santé
CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE BLENEAU	BLENEAU	10 novembre 1988	Centre Hospitalier Spécialisé lutte Maladies Mentales
C.M.P. TOUCY	TOUCY	04 avril 1904	Centre Hospitalier Spécialisé lutte Maladies Mentales
CTRE PLANIF ET EDUC FAMILIALE	TOUCY	01 avril 1987	Centre Planification ou Education Familiale
CONSULT.PROTECTION INF.BLENEAU	BLENEAU	04 avril 1904	Ets Consultation Protection Infantile
CONSULT.PROTECTION INFSTFARGEAU	ST FARGEAU	04 avril 1904	Ets Consultation Protection Infantile
EHPAD CHAMPCEVAIS	CHAMPCEVAIS	11 juillet 1967	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD LE HOME DU MANOIR	DIGES	12 mai 2003	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD RESIDENCE LES FORGES	EGLENY	04 mai 1987	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD LAVAU	LAVAU	01 octobre 1997	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD POURRAIN	POURRAIN	16 janvier 1988	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD SAINT FARGEAU	ST FARGEAU	11 juillet 1967	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EHPAD TOUCY DE LA CROIX DES VIGNES	TOUCY	18 juin 1961	Ets d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	MEZILLES	01 janvier 1990	Ets et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)
FAM FERME DE BOURON CHAMPCEVAIS	CHAMPCEVAIS	16 septembre 2002	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)
FAM L'EVEIL DU SCARABEE SAINT PRIVÉ	CHAMPCEVAIS	27 avril 1990	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)
FOYER DE VIE L'EVEIL DU SCARABEE	CHAMPCEVAIS	02 mai 2011	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés
ACCUEIL ET ADAPTATION DE JOUR	MEZILLES	08 décembre 2004	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés
ACCUEIL DE JOUR	ST FARGEAU	01 mars 2007	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés
FOYER D'HÉBERGEMENT C. DE FOUCAULD	TOUCY	01 juin 1991	Foyer Hébergement Adultes Handicapés
IME LES FERREOL ST FARGEAU	ST FARGEAU	01 novembre 2001	Institut Médico-Educatif (I.M.E.)
LE PETIT CHEZ NOUS	VILLIERS ST BENOIT	20 septembre 2004	Lieux de vie
FL TOUCY	TOUCY	01 janvier 1977	Logement Foyer
PHARMACIE GAUDRIault THIERRY	BLENEAU	28 septembre 2004	Pharmacie d'Officine
PHARMACIE DE LA LIBERTE	CHAMPIGNELLES	26 mars 2003	Pharmacie d'Officine
PHARMACIE LE VILLAGE	POURRAIN	25 mai 2001	Pharmacie d'Officine
PHARMACIE BELLOT	ROGNY LES SEPT ECLUSES	06 janvier 1995	Pharmacie d'Officine
PHARMACIE DU BEFFROI	ST FARGEAU	26 mars 2008	Pharmacie d'Officine
SELARL PHARMACIE DE LA PUISAYE	TOUCY	12 mars 2012	Pharmacie d'Officine
MOUFFRONT WINCHCOMBE	TOUCY	15 octobre 2010	Pharmacie d'Officine
SAVS TOUCY	TOUCY	03 janvier 2005	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.)
SERVICE AIDE A DOMICILE	BLENEAU	01 janvier 1991	Service d'Aide aux Personnes Agées
SERVICE AIDE MENAGERE A DOMICILE	CHAMPIGNELLES	01 janvier 1969	Service d'Aide Ménagère à Domicile
SERVICE AIDE MENAGERE A DOMICILE	DIGES	01 janvier 1991	Service d'Aide Ménagère à Domicile
SERVICE AIDE MENAGERE A DOMICILE	ST FARGEAU	01 janvier 1966	Service d'Aide Ménagère à Domicile
SERVICE AIDE MENAGERE	TOUCY	01 janvier 1997	Service d'Aide Ménagère à Domicile
SSIAD BLENEAU	BLENEAU	01 février 2005	Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
SSIAD TOUCY- AILLANT SUR THOLON	TOUCY	01 juillet 1989	Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D)
SESSAD LES FERREOL ST FARGEAU	ST FARGEAU	01 novembre 2001	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile

Le territoire compte 5 RPI, regroupant au total une dizaine de communes du territoire :

- Fontaines/Fontenoy/Leugny/Levis/Moulins-sur-Ouanne,

- Beauvoir/Egleny/Parly,
- Champcevrains/Rogny-les-7-Ecluses,
- Dracy/Villiers-St-Benoît,
- Saint-Privé/Villeneuve-les-Genêts.

La commune de Lavau a définitivement fermé son école en 2011.

7 communes sur 24 ont des effectifs scolaires de niveau maternel en baisse entre 2006 et 2014, en particulier à Lavau (-14 enfants), à Villiers-St-Benoît (-9 élèves), à Toucy et à Diges (-6 élèves chacun). Les autres communes voient leurs effectifs stables voire augmenter, en particulier à Fontaines (+21 élèves).

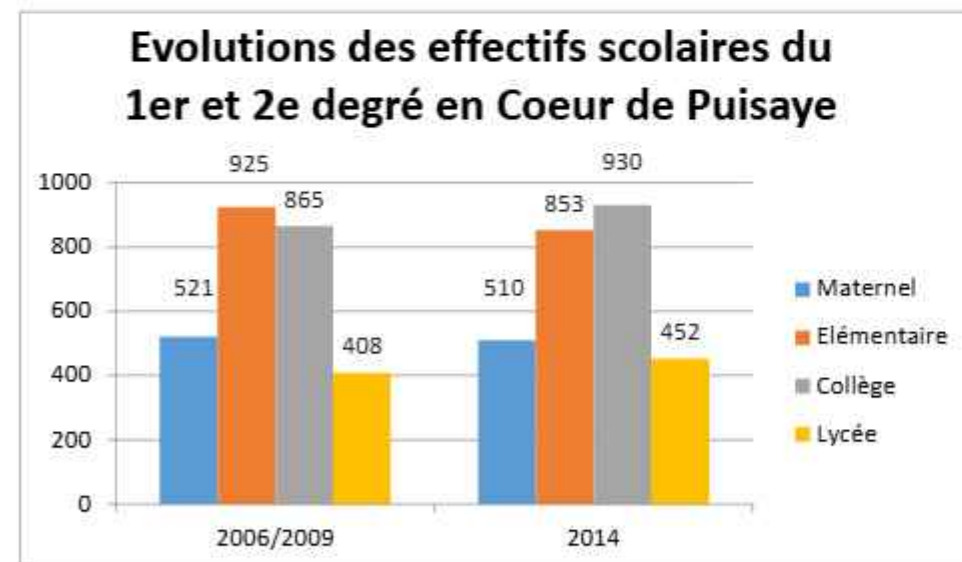
Les communes en RPI s'organisent pour assurer tous les niveaux de l'école maternelle à l'école primaire. Pour les 2 niveaux, on note également une perte d'effectif globale, composée d'une hausse conséquente du nombre d'élèves sur les communes de Moulins-sur-Ouanne (+12 élèves de 6 à 11 ans) et Villiers-Saint-Benoît (+9 élèves) et d'une perte importante sur Fontaines (-24 élèves) et Parly (-10 élèves). Les pertes d'effectifs sur certaines communes peuvent être liées aux réorganisations de la distribution des niveaux entre les communes d'un RPI.

De manière générale, les niveaux préélémentaires et élémentaires ont perdu en effectif, ce qui peut s'expliquer par une dynamique démographique moins importante et par le départ de nombreux élèves vers les niveaux supérieurs.

Le Cœur de Puisaye, compte 2 collèges et un lycée. La fusion des collèges de Bléneau, Saint-Sauveur-en-Puisaye et Saint-Fargeau en 2011, conduit à n'avoir plus qu'une seule entité administrative qui siège à St-Fargeau. Mais les antennes de Bléneau et St-Sauveur-en-Puisaye accueillent toujours des élèves dans leur établissement. Le lycée d'enseignement général et technologique se trouve à Toucy. Les effectifs ont augmenté d'une centaine d'élève depuis 2009 se déclinant de la manière suivante :

- +186 élèves pour le collège de Saint-Fargeau/Bléneau/Saint-Sauveur
- +44 élèves pour le lycée général de Toucy
- -121 élèves pour le collège de Toucy.

Les 3 établissements accueillent un total de 1382 élèves en 2014. Si les collèges maillent bien le territoire, le lycée de Toucy est le seul lycée général et technologique e la Puisaye et rayonne de ce fait sur une plus grande distance.



Une formation supérieure de courte durée (Bac+2) est dispensée au lycée de Toucy. Cette formation en BTS assurance alternance accueille avec 68 élèves en 2014. Au-delà, les futurs étudiants selon leur choix et cursus se dirigent vers la région Parisienne, Dijon ou encore Lyon pour les plus proches

>> **Centre de Formation Agricole à Champignelles**

Une antenne de l'école de la Brosse d'Auxerre ; le Centre de Formation Agricole regroupe une centaine d'élèves sur le site de Champignelles. Le Centre dispense des formations professionnelles dans le secteur de l'agriculture, de l'aménagement paysager et du monde hippique de niveau Cap au niveau Bac pro. Un projet de regroupement des bâtiments (enseignement, cantine, internat) est en réflexion.

>> **Annexe de l'Enva, école vétérinaire à Champignelles**

La commune de Champignelles accueille par ailleurs une annexe de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA). Ce centre d'application regroupant une ferme d'élevage et des bâtiments d'enseignement, permet aux élèves de l'ENVA de se former plus pragmatiquement au métier de vétérinaire en milieu agricole, en confrontant leurs connaissances théoriques aux réalités du terrain. Cependant, des évolutions de fonctionnement sont à l'étude (projet d'installation d'un laboratoire d'analyses). Le site compte une trentaine d'hébergements et accueille un peu plus de 600 élèves tout au long de l'année.

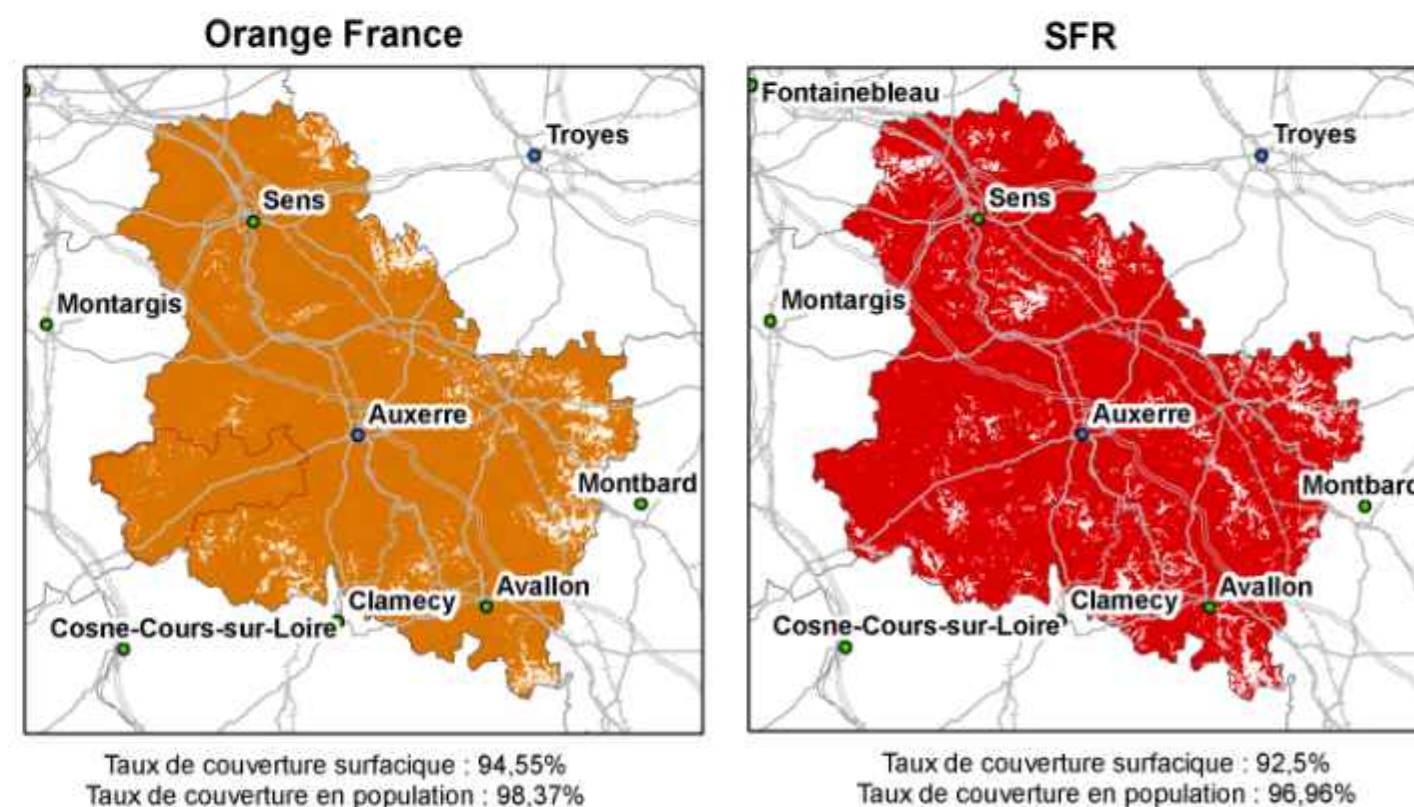
>> **La maison de l'emploi à Champignelles**

Dans le cadre du soutien à la construction d'un pôle d'excellence rurale, un pôle technologique de formation et de communication est inauguré en 2012 sur la commune de Champignelles. Le centre propose des formations en lien avec l'offre du territoire, notamment dans le secteur de l'industrie et de l'agriculture, secteurs pourvoyeurs de nombreux emplois sur la Puisaye. Néanmoins le centre s'accorde avec les entreprises ponctuellement, sur des formations demandées comme les soins aux personnes âgées ou la maçonnerie de petit œuvre.

>> **La Maison Familiale Rurale de Toucy**

La MFR de Toucy propose des formations orientées majoritairement sur le service aux personnes en milieu rural, déclinées sur plusieurs niveaux (du diplôme d'état au certificat d'aptitude professionnel BAC PRO/CAPA/BPJEPS/DEAVS (diplôme d'état)). Une section 4^{ème} et 3^{ème} adapté à des publics en décrochage ou en recherche d'un autre parcours d'enseignement est également proposée.

Le territoire du Cœur de Puisaye bénéficie d'une offre de formation diversifiée et adaptée aux différentes étapes de vie (de la



formation pour adulte jusqu'au parcours normalisé du collège lycée). Les formations proposées sont en générale en accord avec les dynamiques du territoire et répondent ainsi à une demande locale. L'agrandissement récent de la MFR

de Toucy, la création d'un pôle de formation ou les projets de regroupement du centre de formation agricole de Champignelles témoignent d'une certaine vitalité du secteur de la formation sur le territoire. Seule la perte d'effectifs dans l'enseignement primaire et élémentaire pose question quant au renouvellement des populations et à une politique du logement adaptée.

Garde d'enfants et crèches

8 communes sur 24 sont équipées pour accueillir les enfants en bas âge sous forme de crèche, micro crèche ou encore de maison d'assistante maternelle (MAM). La MAM est à l'interface entre la crèche communale et l'assistante maternelle privée. La commune ne paie pas de frais de fonctionnement mais peut aider à l'installation d'un regroupement d'assistantes maternelles par la mise à disposition de locaux ou par un loyer avantageux.

Les communes de Diges et de Saint-Privé ont inauguré en 2014, une maison d'assistante maternelle, installée dans un bâtiment réhabilité à cet effet (une ancienne grange attenante à la boucherie), dans le centre de la commune.

Parly, Pourrain, St-Fargeau et Champignelles sont dotées d'une micro crèche. Toucy, Leugny et Bléneau ont une crèche plus importante. La communauté de commune dispose globalement d'une centaine de places pour accueillir les enfants en bas-âge du territoire.

Équipements culturels et sportifs

Les équipements culturels sont pour la majorité d'entre eux à Toucy, bien que les communes de Bléneau et St-Fargeau soient dotées d'une médiathèque/bibliothèque.

Le territoire présente plusieurs équipements structurants, répartis entre Toucy, Saint-Fargeau et Bléneau s'appuyant en partie sur la présence des lycées et collèges.

D'une manière générale les communes se sont dotées de terrains de tennis/football/boules, de salle des fêtes ou d'aire de loisirs. Les trois villes centres possèdent un gymnase et deux possèdent une piscine extérieure (Toucy et Bléneau). La construction d'une piscine couverte est en réflexion sur Toucy.

Deux bases de loisirs à l'échelle du Cœur de Puisaye

La ville de Toucy dispose par ailleurs d'une base de loisirs au niveau de l'étang, organisée autour d'activités lacustres et complétée par un bassin de natation mixte et des terrains multisports.

La ville de Saint-Fargeau pour sa part dispose d'une base de loisirs départementale sur le lac de Bourdon. Celui-ci accueille des activités en lien avec l'eau (aviron et voile), de l'hébergement touristique (camping) et des zones de baignades surveillées... Le centre VIVA regroupe plusieurs bâtiments d'hébergement collectif important et accueille des colonies et des classes vertes, à 200 mètres du lac. La ferme pédagogique du château ouvre ses portes tout au long de l'année aux publics en groupe ou individuels, curieux du monde agricole d'autrefois.

Les bases de loisirs sont des espaces structurants à la fois pour les activités touristiques et pour les habitants du territoire. Elles accueillent différentes activités et sont des supports diversifiés pour les centres de loisirs. Elles sont par ailleurs des atouts favorables à l'installation de nouveaux ménages soucieux de trouver des activités pour les enfants et adolescents. Le schéma prospectif des équipements sportifs, cible le potentiel des sports liés à l'eau à développer notamment autour du canal de Briare et sur le lac du Bourdon.

2.9.3 L'aménagement numérique

Etat des lieux de la couverture numérique

En matière de couverture en réseau téléphonie, la couverture en réseau téléphonie est instable et d'intensité variable sur le territoire. La ville centre de Toucy présente des faiblesses de réseau, que l'on rencontre sur l'ensemble du territoire.

4 opérateurs sont présents, seul Bouygues télécom n'est pas déployé sur le centre du territoire.

En matière de couverture par ADSL ou fibre, le territoire du Cœur de Puisaye ne dispose que de 13 nœuds de raccordement sur 11 communes. En conséquence, de vastes parties du territoire ont un accès moyen au haut débit avec une importante atténuation du signal.

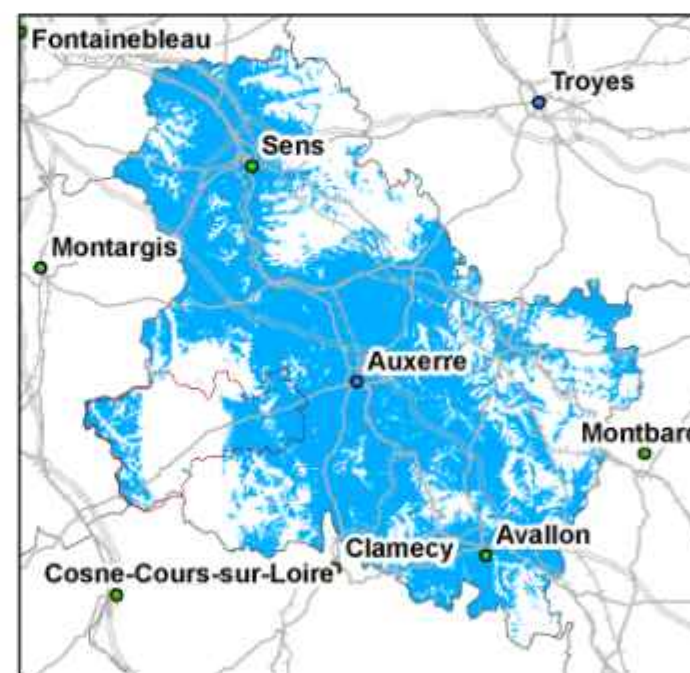
De nombreux hameaux, notamment du côté fargeaulais, n'accède pas ou très peu à un débit convenable. L'antenne Wimax installée par la région Bourgogne, sur le château d'eau de Saint-Fargeau règle le problème du débit dans un périmètre de 2 km seulement, ce qui n'est pas suffisant pour fournir les usagers.

La solution satellitaire permet d'accéder à internet néanmoins à des coûts bien plus élevés (qui peuvent être en partie financée par le Conseil Départemental de l'Yonne).

Perspectives pour l'aménagement numérique

Le département de l'Yonne s'est doté en 2011 d'un Schéma Directeur d'Aménagement Numérique. Le document expose les infrastructures mobilisables pour équiper le territoire icaunais en fibre optique (soit les infrastructures permettant de

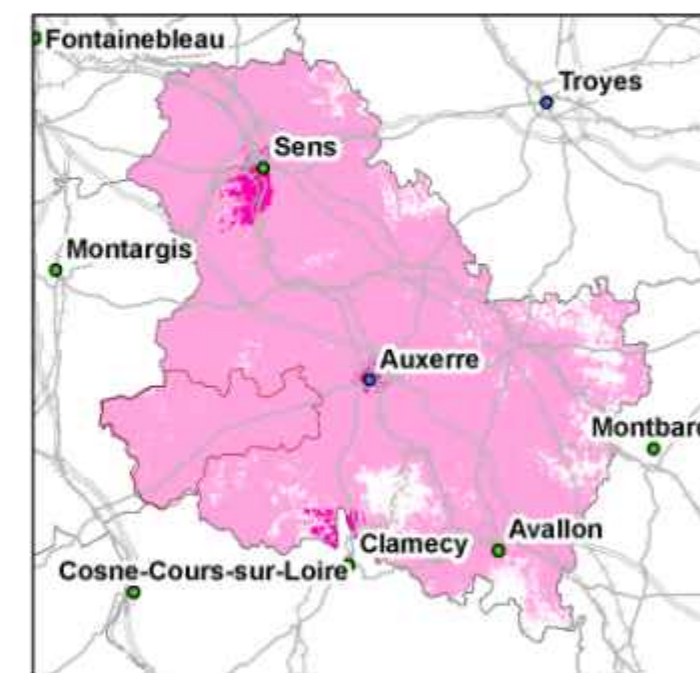
Bouygues Telecom



Taux de couverture surfacique : 62,85%
Taux de couverture en population : 83,23%

0 510 20 30 Kilomètres

Free Mobile



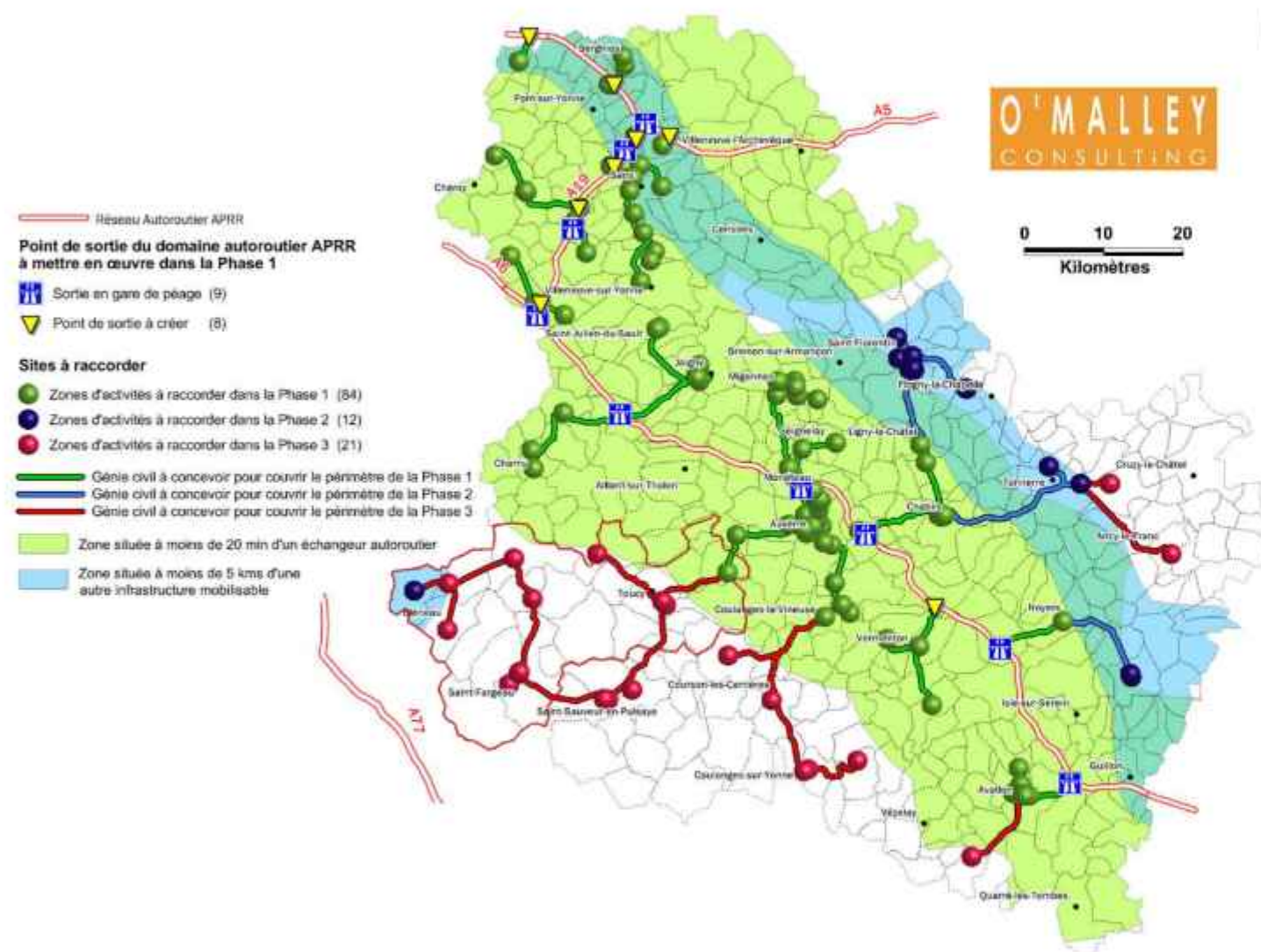
Taux de couverture surfacique : 90,52%
Taux de couverture surfacique en propre : 1,76%
Taux de couverture en population : 97,03%
Taux de couverture en population en propre : 13,37%

poser la fibre en sous-sol le plus aisément). Les plus accessibles sont les autoroutes (APRR) et les voies de chemin de fer (RFF). D'autres infrastructures sont en mesure d'assurer le cheminement de la fibre ou autre câblage nécessaire à l'acheminement d'internet :

« L'établissement public VNF au sein du canal de Briare (6 kilomètres) est susceptible de mettre à disposition l'infrastructure disponible sur la commune de **Rogny-Les-Sept-Écluses**, le long de la rive gauche de la berge, dans le cadre de sa convention d'occupation du domaine public » p.22 du SDANT.

A la suite de la signature du SDANT (octobre 2015), un appel à projet est lancé par le Conseil général pour équiper en très haut débit les zones d'activités. Le Cœur de Puisaye fait partie, pour l'instant de la 3ème phase envisagée pour 2012/2026.

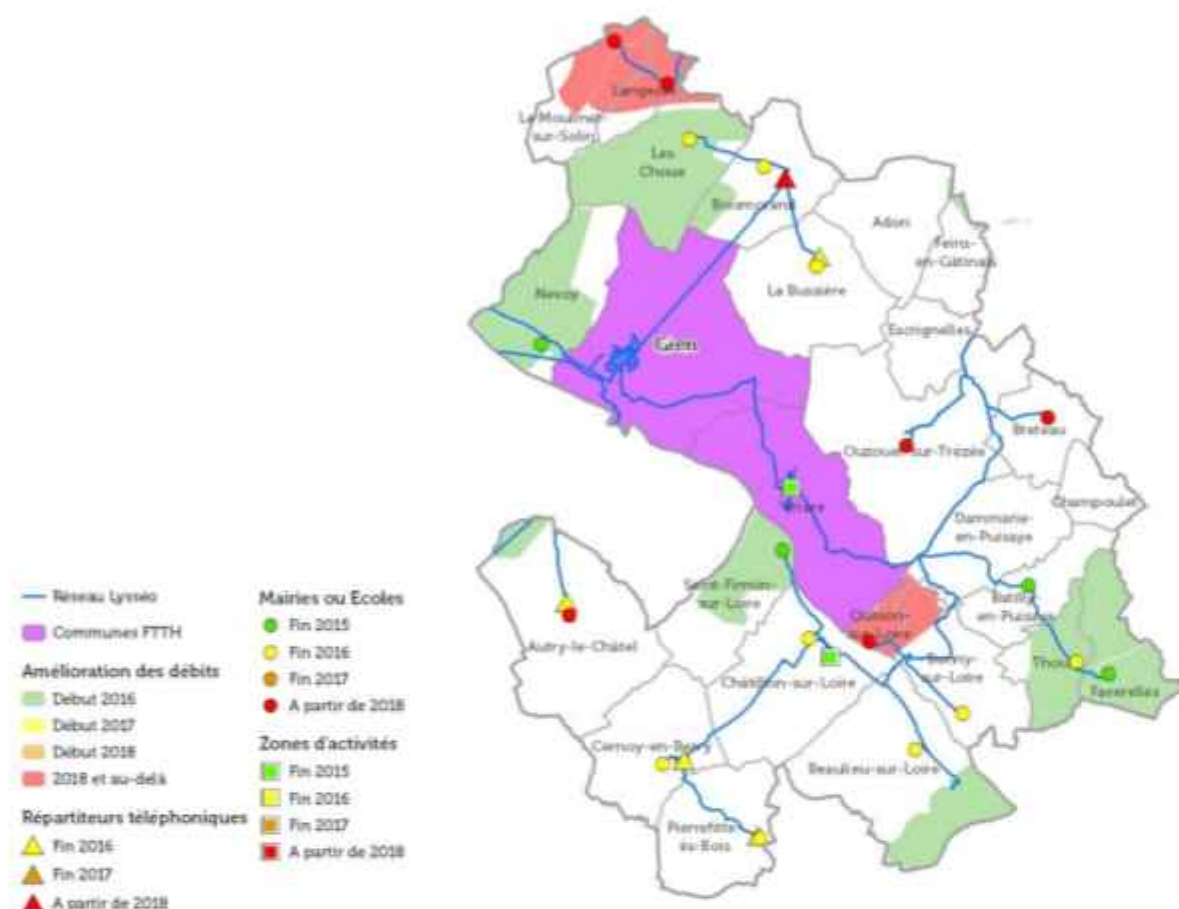
Pour ce faire, le projet d'aménagement numérique prévoit dans un second volet le déploiement de la fibre optique. Afin de bénéficier des meilleures conditions de négociations avec les opérateurs, le Conseil départemental de l'Yonne s'est engagé avec la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, le Jura, la Nièvre et le Doubs, dans la création d'une société publique locale, Bourgogne Franche-Comté numérique, pour exploiter et commercialiser ce réseau.



Source : SDAN de l'Yonne

Côté Loiret, l'engagement, à plus courte échéance, permettra de couvrir l'intégralité du territoire d'ici 2020.

Perspectives de déploiement Lysséo de 2015 à l'horizon 2020 – canton de Gien



2.9.4 Synthèse de l'offre de services et d'équipements

Les grandes évolutions sociodémographiques en cours (vieillesse, écart et stagnation des revenus, croissance de la vulnérabilité énergétique) vont générer des besoins importants en services et en logements au cours des prochaines décennies.

L'organisation du territoire devra répondre à des besoins croissants en termes d'accès aux services et à la mobilité :

- le maintien de services enfance/jeunesse et d'une offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs de qualité et diversifiée, en lien avec le rôle majeur que joue l'enseignement sur le territoire (collèges et lycée),
- le développement des maisons de santé, le renforcement de services de maintien à domicile et l'organisation des déplacements, dans un contexte de faible densité médicale qui s'aggrave, et sachant que plus d'un tiers de la population est âgée de 60 ans et plus,
- le déploiement à moyen terme d'une couverture téléphonique et numérique satisfaisante pour toutes les communes,
- la valorisation des atouts naturels, paysagers et urbains, dans une optique de maintien de la qualité du cadre de vie des habitants et de renforcement de l'attractivité touristique.

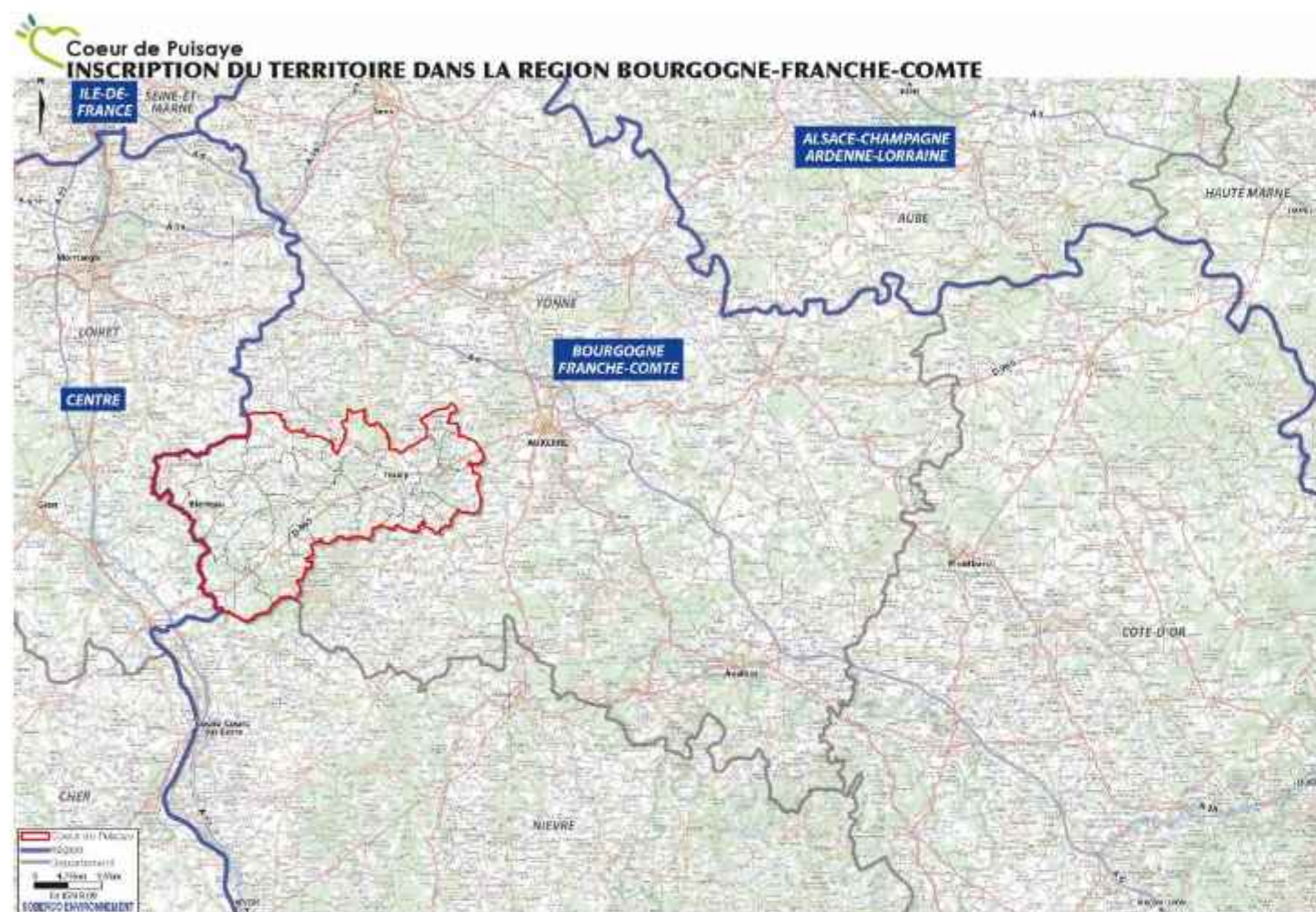
De manière générale, dans un contexte démographique et financier fragile, la question de la pérennité des équipements-services se pose, ainsi que la rénovation, modernisation ou reconversion d'un parc d'équipements vieillissants.

Pour cela, le maintien d'une armature urbaine solide, offrant services, emplois et logements accessibles pour les populations, constitue une question majeure, en s'appuyant sur Toucy et sur un maillage de bourgs-centres.

Au-delà de ces moyens mobilisés, il convient d'être attentif aux évolutions potentielles à venir. Il est vraisemblable que dans les prochaines années, émerge un besoin provenant des hébergements intermédiaires (foyers logements, résidences services, MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées)) où des personnes âgées peu dépendantes pourront à moyen terme nécessiter l'intervention de soins infirmiers à domicile. Le nombre de personnes âgées formulant le souhait de rester à domicile continuera de s'accroître et constitue une véritable question pour un territoire aux structures démographiques dominées par les plus de 60 ans (1/3). Par ailleurs, le coût de la maison de retraite reste particulièrement élevé.

3 DÉPLACEMENTS, TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES

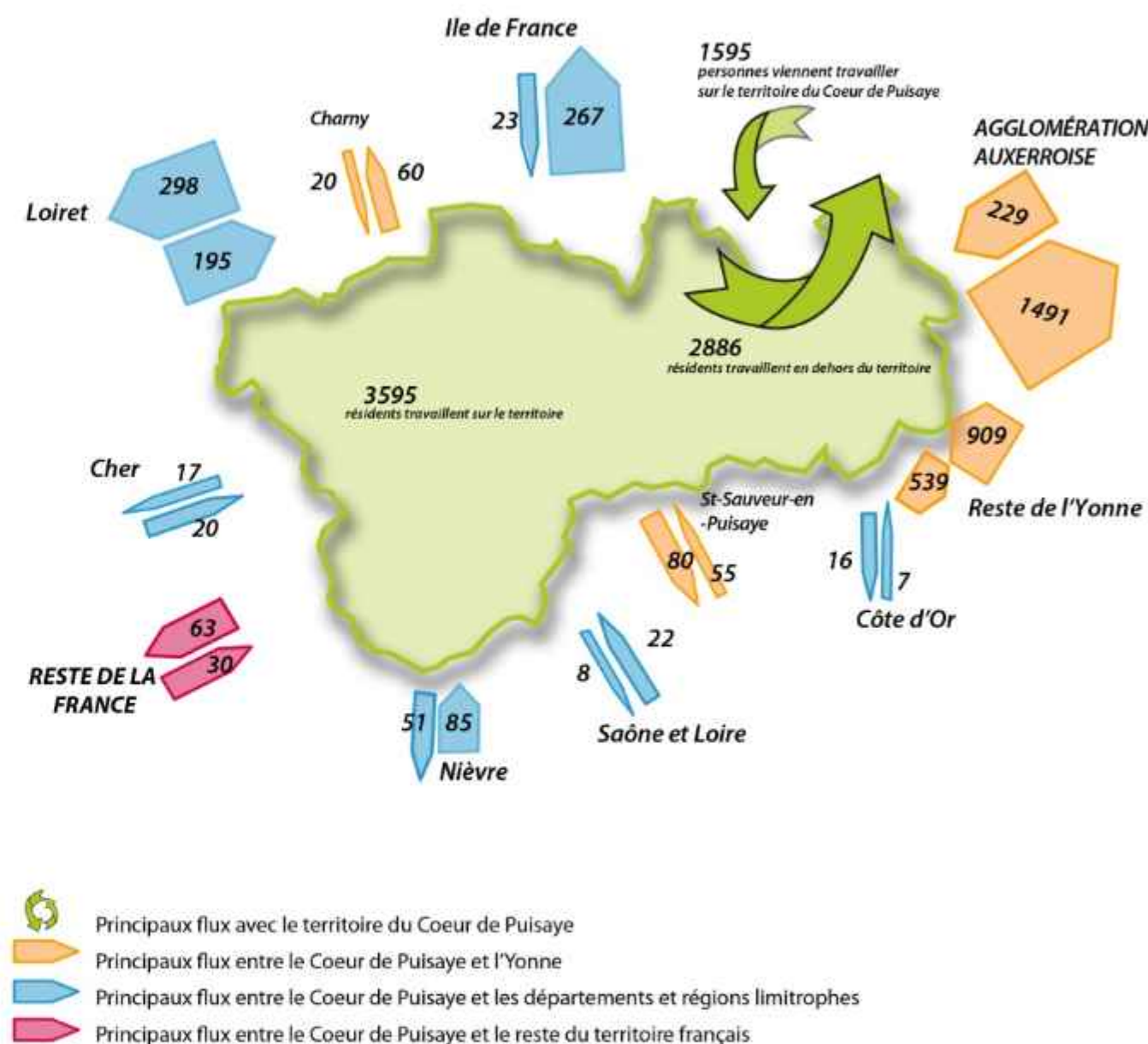
Le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de Puisaye (24 communes) est un territoire à dominante rurale situé à l'Ouest de l'agglomération Auxerroise. Frontalier avec le département du Loiret, il n'est traversé par aucune grande infrastructure de transport terrestre (autoroute, LGV). Territoire accueillant 16 880 habitants (recensement INSEE 2012) pour une superficie totale de 718 km², il est peu dense (24 hab./km²) et principalement composé d'espaces agricoles et naturels.



3.3 Pratiques de mobilité dans le territoire

3.3.1 Migrations pendulaires

Mouvements domicile-travail en 2012



En 2012, selon le recensement de l'INSEE, le territoire comptait 6 481 actifs occupés pour 4 986 emplois soit 0,77 emplois pour 1 actif. Par ailleurs, sur les 6 481 actifs occupés du territoire, environ 2160 travaillent sur leur commune de résidence soit 33,5 %. Environ 1435 actifs du territoire travaillent dans une commune extérieure à sa commune de résidence mais restent dans le territoire de la Communauté de Communes, soit 22,1 %. Au total, ceux sont 55,5% des actifs de la Communauté de Communes qui résident et travaillent dans le territoire. Par extension, 44,5% des actifs résidant sur le territoire travaillent à l'extérieur.

Le principal pôle d'attractivité hors de la Communauté de Communes est :

- Auxerre / Appoigny / Monéteau / Perrigny (31 700 emplois) qui polarise principalement les communes de l'Est du territoire jusqu'à Mézilles et où se rendent 54% des actifs qui travaillent à l'extérieur de la Communauté de communes.

Dans une moindre mesure quelques pôles plus éloignés ressortent :

- Gien (8800 emplois) qui polarise en partie les communes de l'Ouest du territoire (Rogny-les-Sept-Écluses, Bléneau, Lavau et Champcevais). Environ 10% des actifs travaillant à l'extérieur de la Communauté de Communes travaillent dans le département du Loiret,
- L'Île-de-France qui accueille 10 % des actifs du territoire, travaillant à l'extérieur de la Communauté de Communes,
- Un réseau de pôles de centralité extérieur (Saint-Sauveur-en-Puisaye, Charny, Joigny, Aillant-sur-Tholon et Migennes) qui accueillent 10 % des actifs sortant du territoire pour travailler.

A l'inverse, le territoire attire également des actifs extérieurs : environ 1595 emplois sont occupés par des actifs ne résidant pas dans la Communauté de Communes du Cœur de Puisaye. La majorité de ces actifs proviennent des communes alentours au territoire :

- 11 % des actifs provenant de l'extérieur du territoire viennent des communes de Saint-Sauveur-en-Puisaye, Moutiers-en-Puisaye, Saint-Amand-en-Puisaye et Treigny pour travailler essentiellement dans les communes de la vallée du Loing (Saint-Fargeau, Bléneau, etc.),
- 11 % des actifs provenant de l'extérieur du territoire viennent des communes de Chavannes, Saint-Georges-sur-Beaulche, Escamps, Lindry, Charbuy et Vallan pour travailler essentiellement dans les communes de l'Est du territoire et Toucy,
- 8 % des actifs viennent travailler dans le territoire depuis Auxerre,
- 7 % des actifs provenant de l'extérieur du territoire viennent des communes de Merry-le-Vallée, Saint-Aubin Château-Neuf et Chassy pour travailler principalement à Toucy.

De manière globale, le territoire génère ainsi le déplacement de près de 8100 personnes par jour. Sur la base d'un aller-retour par jour et d'un taux de présence de 80 % (en tenant compte des temps-partiels, des congés et des absences), cela représente près de 13 000 déplacements domicile-travail.

La territorialisation de la structure des déplacements domicile-travail de puis le territoire permet de mettre en avant :

- Le rôle structurant du pôle d'Auxerre qui polarise plus de la moitié des actifs qui ne travaillent pas dans la Communauté de Communes.
- Le rôle structurant au niveau local du pôle de Toucy qui offre plus de 1500 emplois dont 900 sont occupés par des résidents du Cœur de Puisaye, soit 60 %,
- Un pôle d'emploi secondaire principal : Saint-Fargeau qui offre 910 emplois qui sont occupés à 68 % par des actifs résidant dans la Communauté de Communes,
- Des petits pôles d'emplois locaux (Bléneau, Champignelles, Mézilles, Pourrain et Rogny-les-Sept-Écluses) qui offrent entre 200 et 500 emplois. Ces pôles attirent en moyenne 30 % d'actifs extérieurs au territoire et présentent une part importante d'actifs (entre 38 et 47%) résidant et travaillant dans ce même pôle (sauf pour Pourrain qui présente une part de 17%).

3.3.2 Déplacements domicile-étude

Selon les bases de données INSEE de 2012, 3188 élèves de deux ans et plus résident dans le territoire de la Communauté de Communes. Sur ces 3188 élèves, 2825 ont moins de 18 ans (soit 88% des élèves) et les plus de 25 ans représentent 2,6 % des élèves scolarisés. 78,5% des élèves sont scolarisés dans le territoire de la communauté de Communes. Sur les élèves

scolarisés en dehors du territoire, 62 % sont scolarisés à Auxerre et 16 % sont scolarisés à plus de 100 km du territoire ce qui correspond principalement aux études supérieures (11,4 % des élèves ont plus de 18 ans) et aux lycéens.

A l'inverse, 3172 élèves de deux ans et plus sont scolarisés dans la Communauté de Communes du Cœur de Puisaye avec 22% d'élèves (700 élèves) qui résident en dehors du territoire. Sur ces 700 élèves qui sont scolarisés dans le Cœur de Puisaye, 68 % se rendent dans les établissements de Toucy, 15% à Champignelles et 7% à Saint-Fargeau. Toucy et Champignelles sont les deux seules communes de la Communauté de Communes à proposer des cursus d'études supérieures (BTS à Toucy et Centre d'application de l'École vétérinaire d'Alfort à Champignelles).

3.3.3 Pratiques de mobilité

Le territoire du Cœur de Puisaye est pour la partie Est sous l'influence de l'agglomération auxerroise qui constitue un pôle d'emploi et offre un niveau de services et d'équipements supérieur à celui du Cœur de Puisaye. En 2012, 87 % des ménages du territoire disposaient d'au moins une voiture et 79 % des trajets domicile-travail étaient effectués en voiture. Les transports en commun sont peu utilisés (1,9 % des actifs) et ne présentent pas un cadencement et des horaires qui semblent être adaptés aux actifs. 8,2 % des actifs travaillent sur leur lieu de résidence et 8,7 % se déplacent à pied pour se rendre sur leur lieu de travail. Les deux-roues sont sollicités à une hauteur de 2,7 %.

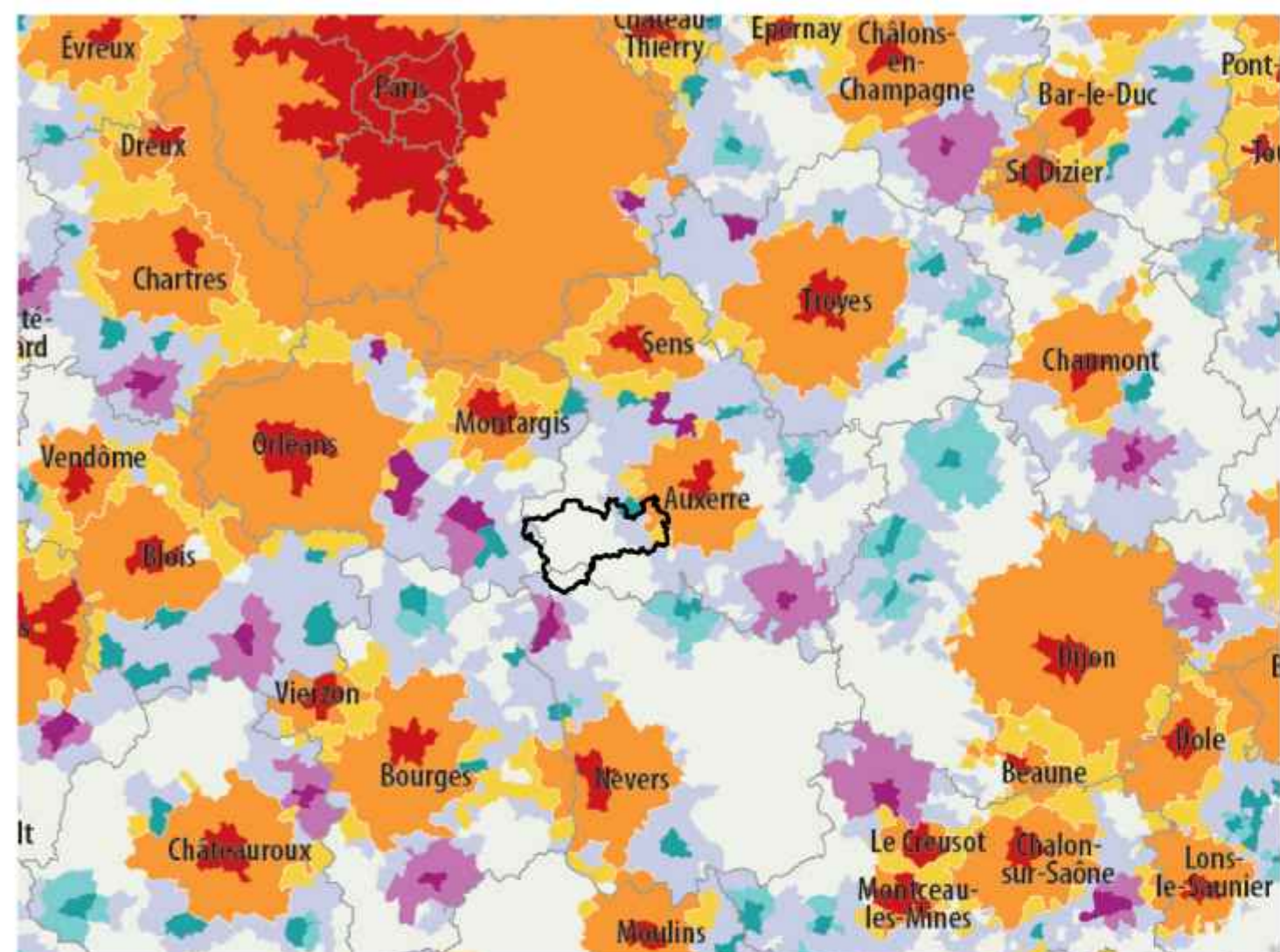
L'absence de transport en commun performant, des déplacements automobiles aisés induisent une utilisation principale de la voiture par les ménages du territoire.

En l'absence d'étude précise sur les habitudes de mobilité des habitants du territoire, il n'est pas possible d'analyser les habitudes de mobilité en dehors des migrations pendulaires. Néanmoins, une étude à l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre a été réalisée en 2012 et permet de faire ressortir que les habitants du Pays réalisent en moyenne 2,9 déplacements par jour et par habitant. Les retraités sont les moins mobiles alors que les personnes travaillant à temps partiel sont les plus mobiles (déplacements domicile-travail + déplacement en lien avec les activités familiales de loisirs et d'achat). 4 déplacements sur 5 sont réalisés en voiture. La marche à pied représente presque 1 déplacement sur 5 notamment dans les communes de Saint-Fargeau et Toucy. 88 % des déplacements sont liés au domicile, la localisation du domicile impacte donc fortement les pratiques de mobilité des habitants et le type de mobilité (marche à pied, voiture, etc.). Pour les achats, 6 déplacements sur 10 sont effectués en voiture lorsqu'il s'agit d'achats en grand magasin et centre commercial. Pour les achats de proximité, la voiture est utilisée 7 fois sur 10.

La voiture individuelle paraît être le mode de déplacement principal pour l'ensemble des besoins (loisirs, divertissements, accès aux services et commerces, etc.). Le territoire demeure bien équipé en commerce de proximité avec un ratio de 7,5 commerces pour 1000 habitants. Toucy propose une offre commerciale plus conséquente que les autres communes (13 commerces pour 1000 habitants) ce qui permet aux habitants du Cœur de Puisaye d'assurer leurs besoins quotidiens. Les achats plus occasionnels sont cependant absents du Cœur de Puisaye et les habitants doivent se rendre dans les pôles limitrophes (Auxerre, Montargis, Gien, etc.).

Les déplacements en vélo et en transport en commune sont quasi nuls à l'échelle du Pays. Les transports en commun sont principalement utilisés par les jeunes de 11 à 17 ans pour se rendre sur leur lieu d'étude.

ZONAGE DES AIRES URBAINES



ESPACE DES GRANDES AIRES URBAINES

- Grandes aires urbaines
- Grands pôles - 3 252 communes
- Couronnes des grands pôles - 12 306 communes
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines - 3 980 communes



Nombre des gardes aires urbaines

ESPACE DES AUTRES AIRES

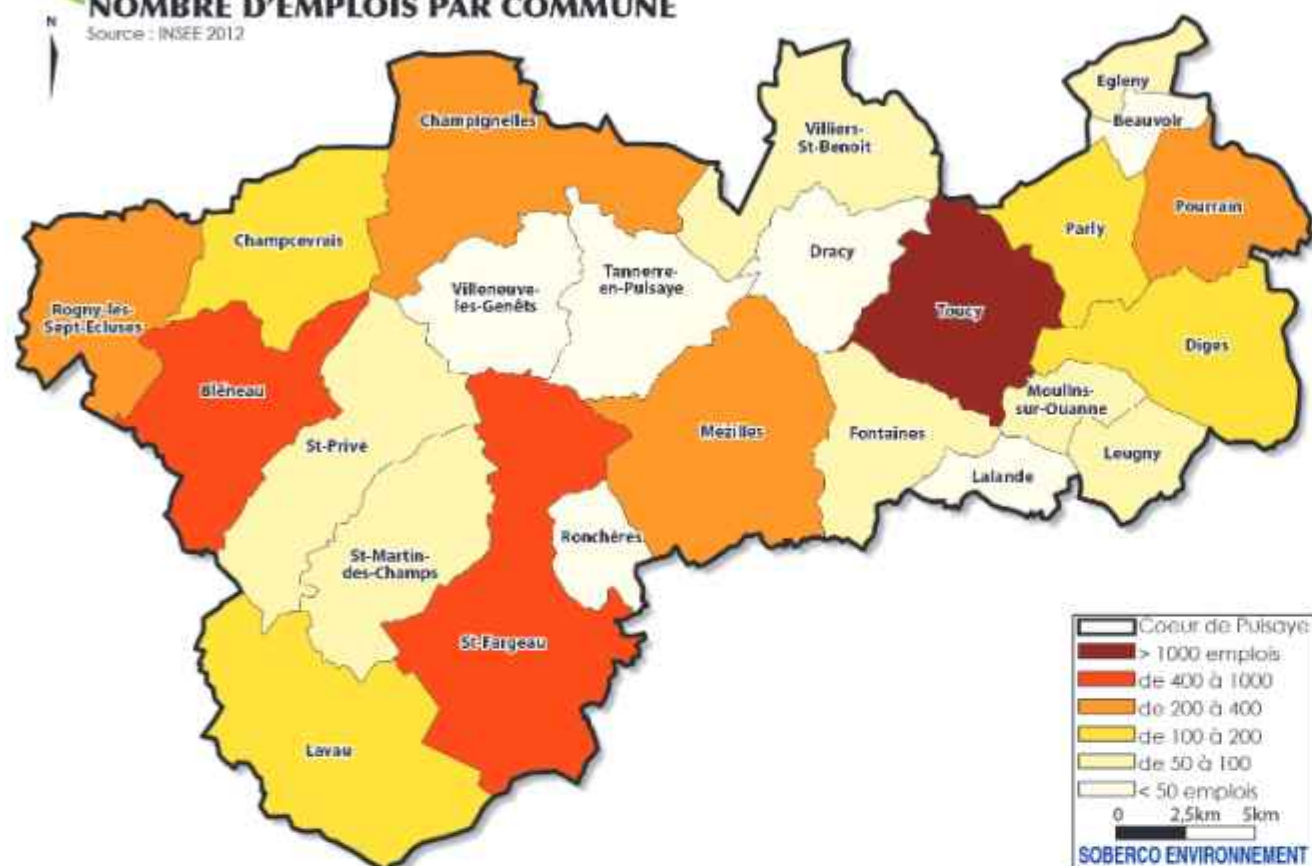
- Aires moyennes
- Pôles moyens - 447 communes
- Couronnes des pôles moyens - 803 communes
- Petites aires
- Petits pôles - 873 communes
- Couronnes des petits pôles - 587 communes

AUTRES COMMUNES MULTIPOLARISÉES

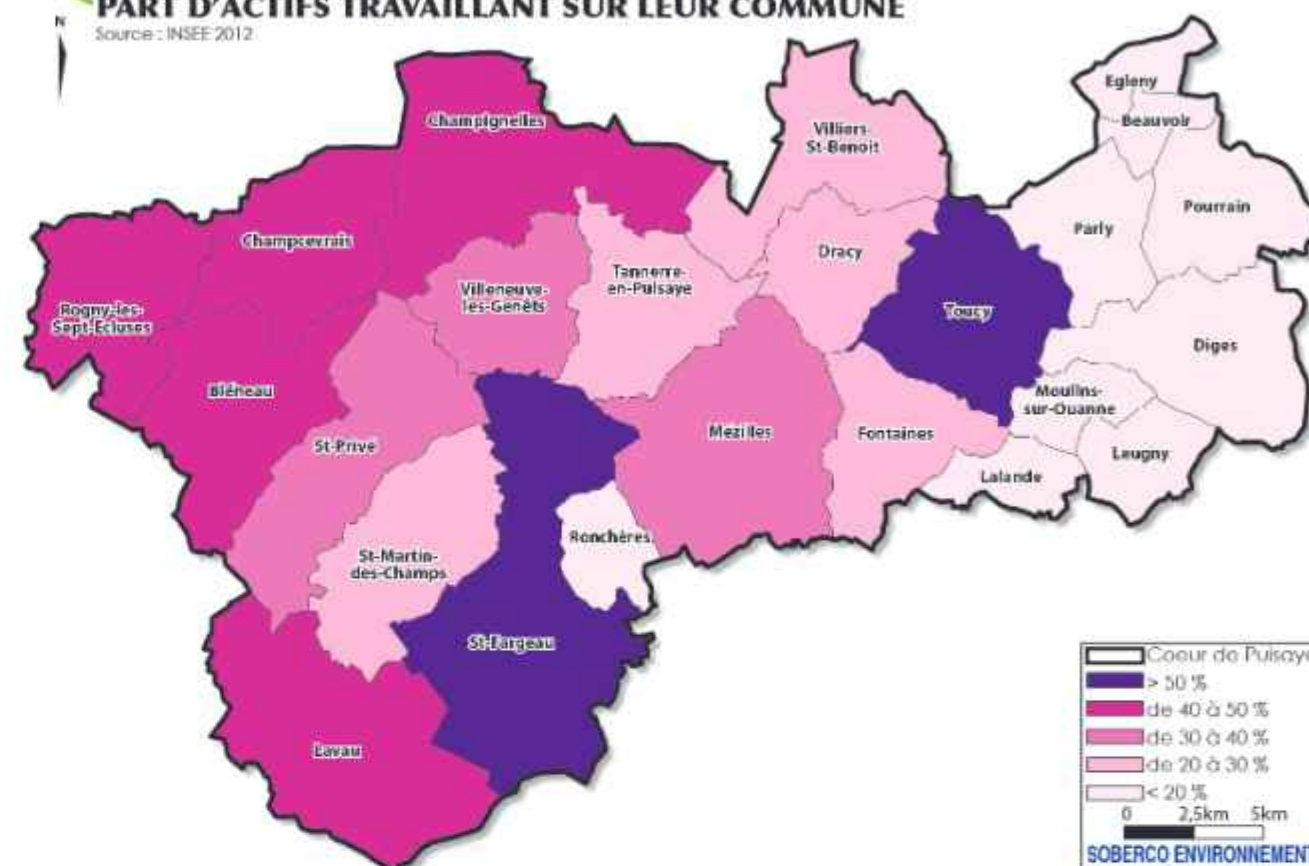
COMMUNES ISOLÉES, HORS INFLUENCE DES PÔLES

Source : INSEE 2010

Cœur de Puisaye
NOMBRE D'EMPLOIS PAR COMMUNE
Source : INSEE 2012



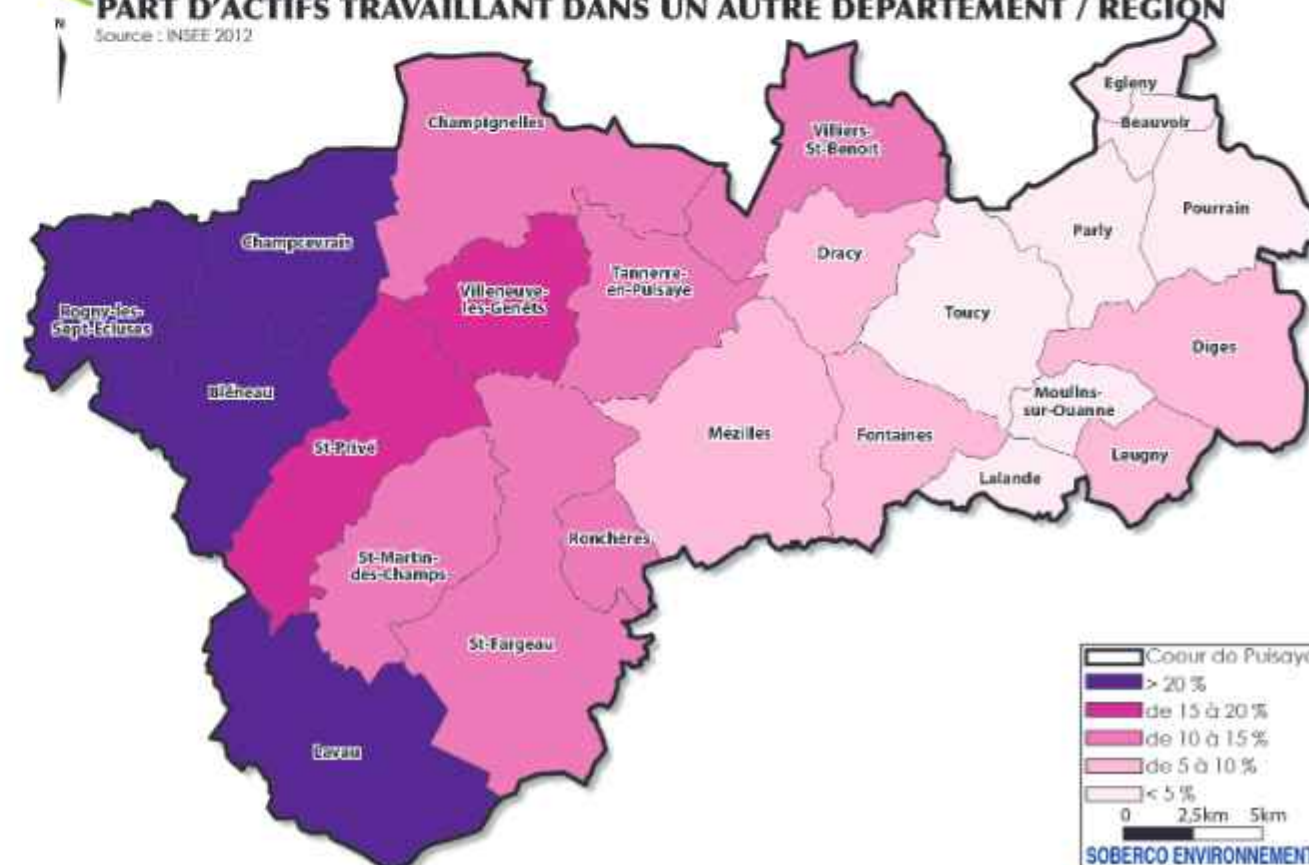
Cœur de Puisaye
PART D'ACTIFS TRAVAILLANT SUR LEUR COMMUNE
Source : INSEE 2012



Cœur de Puisaye
NOMBRE D'ACTIFS PAR COMMUNE
Source : INSEE 2012



Cœur de Puisaye
PART D'ACTIFS TRAVAILLANT DANS UN AUTRE DEPARTEMENT / REGION
Source : INSEE 2012



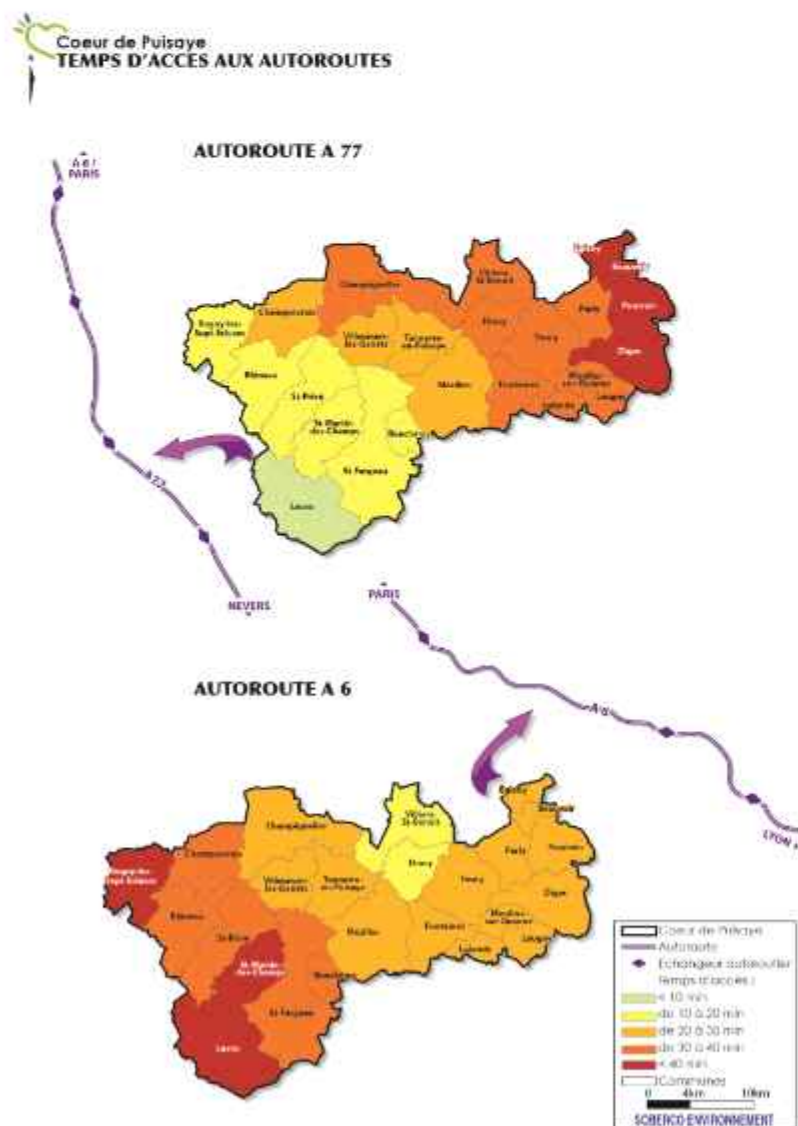
3.5 Desserte routière

3.5.1 Inscription dans le réseau régional et départemental

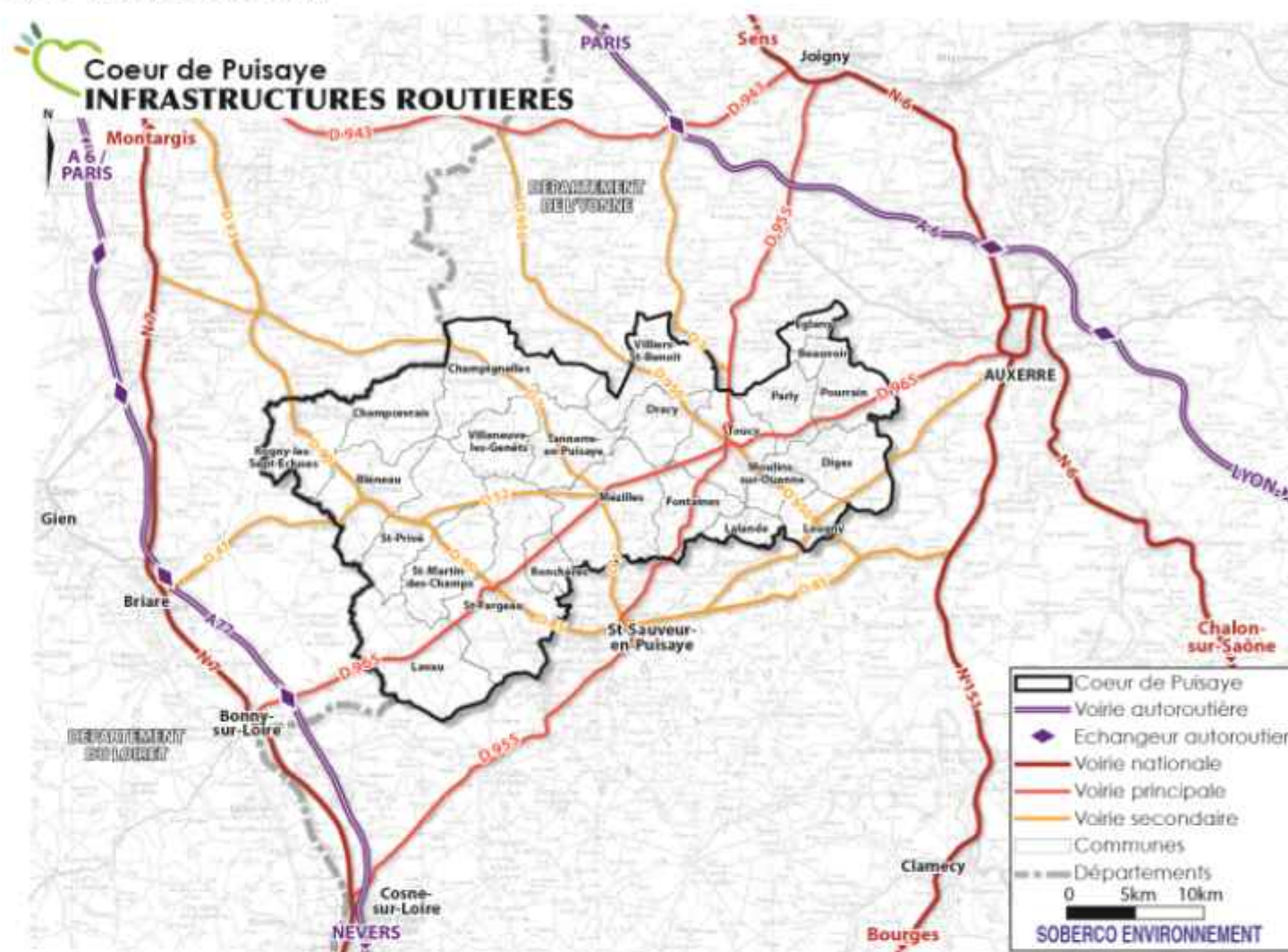
Le territoire du Cœur de Puisaye est encadré par deux infrastructures majeures de transports :

- Autoroute A 6 qui relie Lyon à Paris en passant par Beaune. Le territoire est accessible depuis trois échangeurs sur l'A6 (n°20, 19 et 18). Le temps d'accès à cette autoroute depuis le territoire est compris entre 20 et 30 min pour 58% des communes (soit 14 communes) et à plus de 30 min pour les autres.
- Autoroute A 77 qui relie Nevers à Paris. Le territoire est accessible depuis les échangeurs n° 21, 20 et 19. 54% des communes ont un temps d'accès moyen supérieur à 30 min pour rejoindre l'A77. 6 communes sont à moins de 20 min d'une entrée d'autoroute (soit 25 %).

Le territoire est quant à lui traversé par la RD 965, axe principal qui relie Auxerre à l'A 77 au niveau de Bonny-sur-Loire. Cette voie traverse le territoire d'Est en Ouest et traverse les villages de Lavau, Saint-Fargeau, Mézilles, Toucy et Pourrain. Elle constitue la colonne vertébrale du territoire depuis laquelle se développe un maillage important de routes de dessertes des différentes communes. Elle est en partie (de Saint-Fargeau à Auxerre) classée comme route à grande circulation. Sur la RD 965, entre Pourrain et Toucy, les comptages de 2014 indiquent la présence de 5468 véhicules légers/jour et 317 poids lourds/jour. Entre Mézilles et Saint-Fargeau, ce sont 2642 véhicules légers et 285 poids lourds qui sont dénombrés chaque jour.



3.5.2 Réseau routier local



Le réseau routier local s'organise depuis la RD 965 et permet de rejoindre les différents pôles de proximité. Le réseau local présente une hiérarchisation qui se structure en deux niveaux :

- Le réseau secondaire de routes départementales reliant les pôles de proximité depuis la RD 965 et permettant la desserte d'une majorité des communes du territoire. Ce réseau est constitué par :
 - RD 955 qui relie Joigny à Saint-Sauveur-en-Puisaye/Cosne-sur-Loire en passant par Toucy et Fontaines,
 - RD 950 qui relie Ouanne à Charny en passant par Toucy, Leugny, Moulins-sur-Ouanne, Dracy et Villiers-Saint-Benoit,
 - RD 7 qui relie Saint-Sauveur-en-Puisaye à Châtillon-Coligny en passant par Mézilles, Champignelles et Tannere-en-Puisaye,
 - RD 85/90 qui relie Saint-Sauveur-en-Puisaye à Châtillon-Coligny/Montargis en passant par Saint-Fargeau, Bléneau, Rogny-les-Sept-Écluses, Saint-Martin-des-Champs et Saint Privé,
 - RD 47 qui relie Bléneau à Briare et à l'A 77.
- La desserte fine du territoire est assurée par un vaste réseau de routes communales et de chemins carrossables généralement de faible emprise mais qui permettent d'assurer la desserte de l'ensemble des hameaux bâtis.

3.5.3 **Accidentologie**

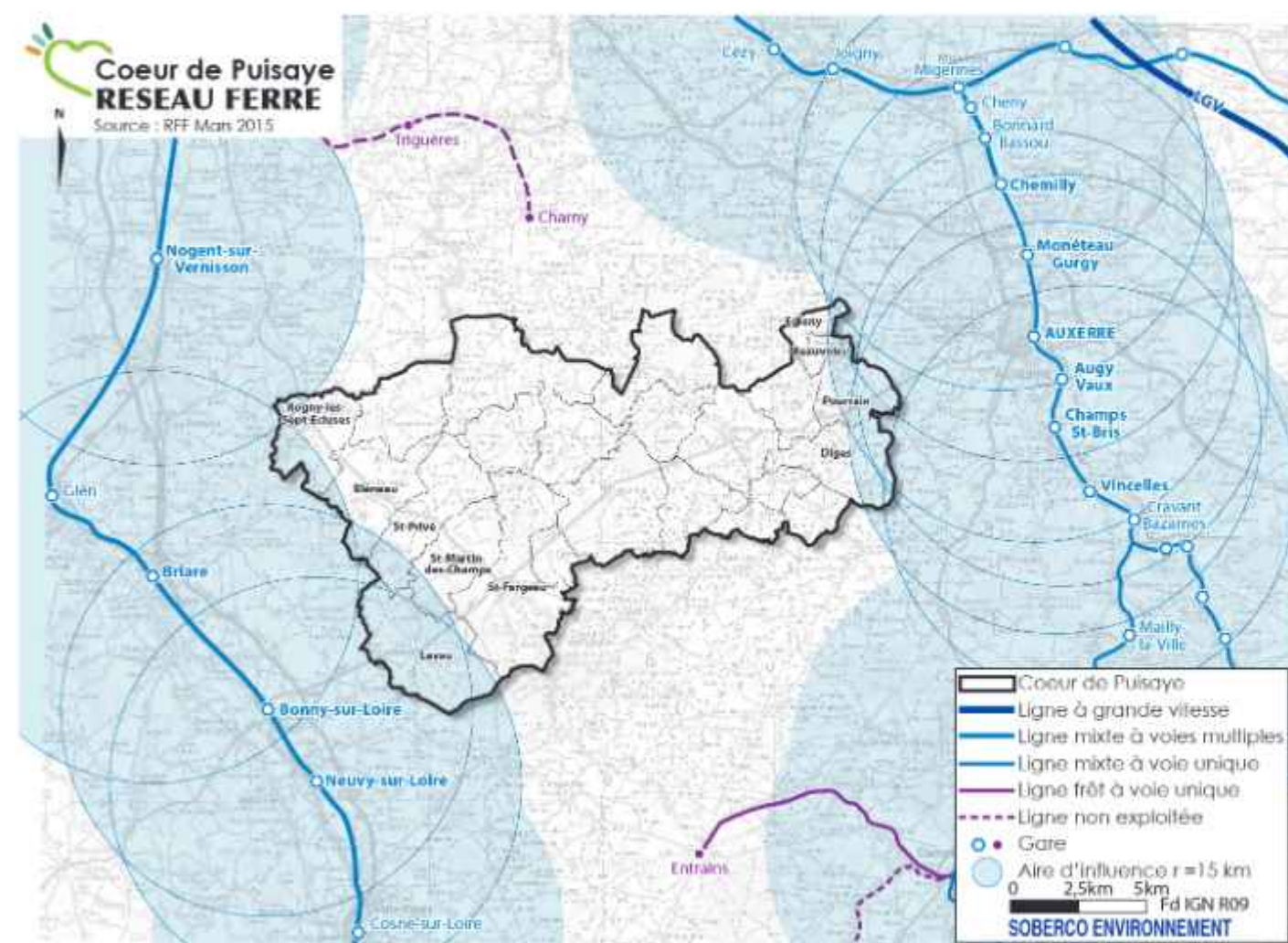
Le département de l'Yonne, malgré des chiffres en baisse entre 2013 et 2014, demeure un des départements les plus meurtriers de France. Un accident de la route est trois fois plus grave dans l'Yonne qu'au niveau national. Le taux de gravité (nombre de tués sur 100 accidents corporels) s'élève dans l'Yonne à 17,3 en 2014 alors qu'il est de 5,86 au niveau national.

Sur les 196 accidents corporels qui se sont produits en 2014 dans l'Yonne, 9 étaient sur les routes du Cœur de Puisaye soit 4,6% des accidents. Si ce chiffre est moins élevé que dans d'autres territoires de l'Yonne, 1/3 des accidents étaient mortels ce qui signifie que 10% des accidents mortels du département se sont produits dans le Cœur de Puisaye en 2014.

Les accidents se sont principalement produits sur les grandes voies de circulation (RD 950, RD 965, RD 955, RD 207, etc.) et sont principalement causés par la vitesse et un non-respect des règles. Ces axes traversent un grand nombre de secteurs habités du territoire ; l'aménagement de leur traversée et, les éventuels développements urbains, doivent en tenir compte, en évitant notamment des étirements bâtis linéaires.

3.6 Infrastructures et offre ferroviaire

3.6.1 **Transport de voyageurs et fret**



Le territoire n'est traversé par aucun axe ferroviaire accueillant du trafic de voyageurs ou de fret. Une ancienne voie ferrée reliant Villiers-Saint-Benoît à Saint-Sauveur-en-Puisaye en passant par Toucy a été reconvertie en train touristique.

Les gares les plus proches sont situées à :

- Auxerre (15 km de Pourrain),

- Bonny-sur-Loire (12 km de Lavau)
- Briare (19 km de Bléneau),
- Clamecy (35 km de Leugny),
- Cosne-sur-Loire (42 km de Saint-Fargeau),
- Montargis (45 km de Champignelles).

Les trains circulant en gare d'Auxerre permettent de rejoindre Paris-Bercy en 1h40 et Dijon en 2h05.

Les trains circulant en gare de Briare permettent de rejoindre Paris-Bercy en 1h40, Nevers en 55 min, Montargis en 30 min et Cosne-sur-Loire en 15 min.

Les gares présentent aux abords du territoire sont relativement éloignées et ne permettent pas des temps de trajet concurrentiels à la voiture individuelle. Les accès aux gares depuis le territoire ne peuvent être réalisés qu'en voiture individuelle.

En matière de transport de marchandises, le fret est principalement routier. Une ligne ferroviaire entre Entrains et Clamecy (au sud du territoire en limite départementale avec la Nièvre) existe et est essentiellement dédiée au transport de marchandises agricoles. Le trafic annuel moyen est estimé entre 1500 et 1800 tonnes de céréales.

3.6.2 **Autres usages de la voie ferrée**



La ligne de train touristique (Transpoyaudin) circule de Toucy à Villiers-Saint-Benoît et de Toucy à Saint-Sauveur en Puisaye (projet de prolongement en direction de Saint-Fargeau). Il fonctionne principalement le dimanche (trains réguliers) mais des trains « spéciaux » sont mis en place d'autres jours de la semaine. Plusieurs services sont notamment proposés avec un train restaurant qui permet de découvrir la Puisaye en déjeunant ou des demi-journées thématiques : train d'Halloween le week-end du 1^{er} novembre, train de Noël, etc.





Le cyclo-rail qui partage l'ancienne voie ferrée avec le train touristique de Puisaye, sur 16 km entre Charny et Villiers-Saint-Benoît existe depuis 2002 et permet de découvrir autrement les paysages de Puisaye.



3.7 Transport en commun et mobilité douce

3.7.1 Transport en commun

Le transport collectif est assuré par le réseau de transport du département de l'Yonne (TransYonne). La Communauté de communes est desservie par 3 lignes de bus, ouvertes à tous (y compris scolaires) :

- **Ligne 3 : Auxerre – Toucy – Saint-Fargeau** : cette ligne circule de Saint-Fargeau à Auxerre tous les jours sauf le dimanche à raison d'une fois par jour le matin. Le sens Auxerre > Saint-Fargeau est quant à lui assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis à raison d'un trajet par jour en fin d'après-midi. Les mercredis et samedis la ligne se termine à Toucy (1 trajet à midi). Cette ligne ne circule qu'en période scolaire.

Ligne 3 bis : Charny – Auxerre : cette ligne part en réalité de Saint-Fargeau en direction d'Auxerre une fois par semaine (lundi matin) et le retour est effectué à raison de deux fois par semaine, le mercredi midi et le vendredi soir. Elle ne circule qu'en période scolaire.

Ligne 3 ter : Saint-Fargeau – Auxerre : Dans le sens Saint-Fargeau > Auxerre, du lundi au samedi 1 trajet le matin est proposé mais la ligne ne s'arrête pas dans toutes les communes par lesquelles elle passe (Moulins-sur-Ouanne, Toucy et Pourrain). Toucy et Pourrain ne sont desservies par cette ligne que le samedi matin (1 trajet) en période scolaire et le mercredi matin 1 seul trajet pendant les vacances scolaires. La commune de Moulins-sur-Ouanne est desservie uniquement le mercredi matin pendant les vacances scolaires.

Ligne 3 sco : uniquement réservée aux scolaires, elle propose une liaison Champcevrains – Toucy (environ 1h de trajet).

- **Ligne 25 : Toucy – Sommechaïse – Joigny** : elle propose plusieurs trajets de Aillant-sur-Tholon à Joigny (seule Egleny dans le Cœur de Puisaye n'est desservie par ce trajet) avec un aller-retour par jour pendant les périodes scolaires. Un trajet de Aillant-sur-Tholon à Toucy qui dessert dans le Cœur de Puisaye les communes de : Toucy, Parly, Beauvoir et Egleny avec un aller-retour les jours de semaine dans la matinée.
- **Ligne 26 : Auxerre – Parly** : elle circule tous les jours sauf le dimanche à raison d'un aller-retour par jour avec un départ le matin de Parly et un retour le soir d'Auxerre sauf le samedi où le retour se fait à midi (uniquement pendant les périodes scolaires).

La ligne 26 propose également un **service de transport à la demande** les mercredis et vendredis pendant les vacances scolaires avec des horaires fixes (départ le matin de Parly et retour vers midi depuis Auxerre). Le transport à la demande est principalement destiné aux personnes voulant se rendre au marché de Toucy et profiter des commerces et services

présents dans le centre. Quelques initiatives privées de transport à la demande par des taxis se développent dans le territoire pour des services d'ordre médical.

Les lignes de transport collectif sont peu fréquentées par les habitants, seuls les scolaires les utilisent. Ce désintérêt du transport collectif peut-être expliqué par un cadencement très faible, des horaires peu adaptés (sauf pour les scolaires), des temps de trajets peu concurrentiels par rapport à la voiture individuelle, un tarif unique que ce soit pour les courtes ou les longues distances.

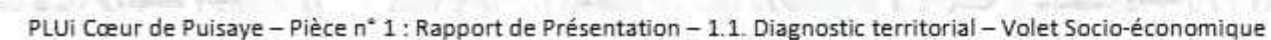
Le territoire ne bénéficie que d'une desserte partielle en transport en commun. Les communes de Champcevrains, Fontaines, Lalande, Lavau, Moulins-sur-Ouanne, Rogny-les-Sept-Écluses, Ronchères et Tannerre-en-Puisaye ne bénéficient d'aucune desserte en transport en commun. Pour les autres communes, les transports en commun n'offrent pas de cadencement et des horaires adaptés à un rythme salarié (un aller-retour par jour voir un aller-retour par semaine à certains arrêts). Les temps de trajets sont également peu concurrentiels à la voiture individuelle, il faut 40 min en bus pour aller de Toucy à Auxerre contre 22 min en voiture. Ces lignes peuvent uniquement être fréquentées par un public scolaire pour se rendre dans les établissements d'enseignement de Toucy ou d'Auxerre.

Quelques lignes de transport collectif privé existaient également sur le territoire. Deux lignes privées (Ackermann voyages et cars Tisserands) assuraient des liaisons entre Toucy et Paris via Dracy et Villiers-Saint-Benoît. 4 allers-retours étaient proposés par chacune des compagnies avec des horaires différents. Le trajet Toucy – Paris s'effectuait en 3h. Ces deux lignes ont été fermées en 2015 par manque de fréquentation.

Une ligne privée existe encore et assure une liaison entre Saint-Fargeau et Paris (Voyage 2000) via Saint-Martin-des-Champs, Saint-Privé, Bléneau et Rogny-les-Sept-Écluses. Le trajet s'effectue en 2h30.

Quelques initiatives sont également présentes dans le territoire :

- En période estivale, **une navette** est mise en place dans la ville de Toucy pour se rendre au marché. Ces navettes desservent également les parkings extérieurs à la ville ce qui permet aux visiteurs extérieurs de laisser la voiture aux portes de la ville.
- La commune de Champignelles propose le 1^{er} jeudi et le 3^{ème} jeudi de chaque mois un service de transport interne à la commune et accessible sur réservation pour les personnes qui n'ont pas de moyens de transport.



3.7.2 Modes doux

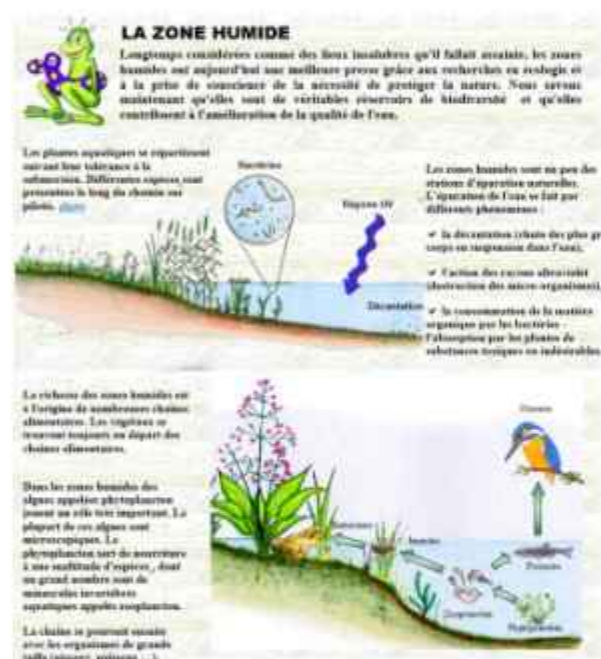
Aménagements doux

Les aménagements liés aux déplacements doux sont peu présents. Il n'existe aucune voie-verte/vélo-route ni de pistes cyclables. La majorité des axes de déplacements ne sont pas équipés de trottoirs ou de surfaces réservées aux piétons. Les espaces dédiés aux modes doux sont présents uniquement dans les centres bourgs. Leurs emprises ne permettent pas toujours des déplacements aisés. Des efforts ont néanmoins été faits au sein de certains bourgs pour ménager des espaces aux piétons et inciter aux déplacements actifs (réaménagement de l'espace public, zone bleue pour gérer le stationnement, etc.).

Le territoire est toutefois équipé d'aménagement modes doux à destination touristique et de loisirs avec plusieurs sentiers de randonnée, des cheminements au sein des sites touristiques, etc. La présence d'un ancien GRP du Tour de Puisaye qui a perdu son appellation en raison d'un manque d'entretien pourrait être réexploité au moins partiellement pour connecter les sites touristiques. Certains sites touristiques majeurs ne bénéficient actuellement pas d'accès lisibles par les modes doux : lac du Bourdon à Saint-Fargeau (absence de connexions avec le bourg, délaissement du GRP qui permettait de faire en partie le tour du réservoir et de rejoindre le centre via le château), site des Sept-Écluses à Rogny-les-Sept-Écluses (absence de connexions avec le bourg, absence de signalétique), etc.

Quelques initiatives de sentiers pédagogiques ou de découvertes existent également :

- Sentier d'interprétation du milieu naturel à Champignelles,



Exemple de panneau se trouvant sur le sentier d'interprétation du milieu naturel de Champignelles

- Circuit pédagogique de la Chataigneraie de Parly,
- Parcours Permanent d'Orientation au Ferrier de Tannerre-en-Puisaye (site archéologique classé),
- Marche annuelle de découverte des orchidées sauvages à Beauvoir ;
- Petit train de Champignelles.

En plus des sentiers balisés, de nombreux chemins sont présents dans le territoire et permettent de le sillonner à pied, en vélo ou à cheval pour les connaisseurs.

Plusieurs pistes de réflexion pour le développement des modes doux sont en cours à l'échelle du territoire, en lien avec les services de VNF (canaux, rigoles, réservoirs, etc.) avec notamment l'aménagement d'une voie verte / vélo-route le long du canal de Briare en connexion avec celle en cours de travaux dans le département du Loiret et l'aménagement de cheminements piétons / cycles le long de la rigole de Saint-Privé. Actuellement l'ensemble des ouvrages de VNF sont bordés par des chemins de halage qui permettent un accès piétons mais ils sont interdits à tous véhicules y compris les vélos.

Parcs et jardins

Le territoire dénombre de nombreux parcs et jardins aménagés qui sont propices à la déambulation et à la découverte du territoire avec notamment des espaces de mise en valeur de l'eau dont les principaux sont :

Le jardin d'eau de Bléneau : situé au cœur du village, d'une superficie de 4 ha dont 1 ha 30 en plan d'eau, le site bordé par le Loing résulte de la gestion hydraulique de cette rivière (prise d'eau, cascades, rus, gués). Une rigole d'alimentation l'isole du centre historique tout en mettant en valeur ses potagers bordés de petits lavoirs particuliers datant du XIXe siècle. Ces jardins abritent plus de 800 arbres et arbustes dont une magnifique collection de liquidambers, d'érables, de cornouillers, de pommiers décoratifs, etc. Le parc est doté d'un parcours de santé, d'une aire de jeux pour enfants et d'allées aménagées. Le plan d'eau est fréquenté par une grande diversité d'oiseaux (cygnes, canards cols verts et nettes rousses, oies d'Égypte et bernaches, poules d'eau, hérons, etc. L'île aux narcisses (5000 bulbes) aménagée au centre du bassin sert de refuge et de lieu de nidification des oiseaux aquatiques. Ce lieu est le départ des chemins de randonnées pédestres balisées.

Le parc de la digue à Saint-Fargeau : situé en contrebas de la digue du réservoir du Bourdon, ce parc abrite le déversoir du réservoir qui permet via une rigole qui traverse le parc d'alimenter le cours d'eau du Loing puis la rigole de Saint-Privé pour rejoindre ensuite le canal de Briare.

Le jardin Ribaudin à Mézilles : irrigué par un système de canaux, le parc dispose d'un accès réservé uniquement aux piétons afin de découvrir le cours d'eau du Branlin, les anciens lavoirs, le passage à gué du vieux pont à l'entrée, etc.



Chemin forestier entre le hameau Les Salzards (Saint-Martin-des-Champs) et Septfonds (Ronchères)



Chemin agricole entre Champignelles et Villiers-Saint-Benoit



Parc de la digue – Saint-Fargeau



Jardin d'eau – Bléneau

3.8 Covoiturage et mobilité électrique

3.8.1 Covoiturage

Phénomène difficilement quantifiable, le covoiturage est certainement pratiqué sur le territoire de manière informelle.

Certaines mairies ont tenté de développer ce type de pratique pour leurs habitants comme à Pourrain ou à Leugny (recensement des besoins en mobilité professionnelle des habitants) mais dans les deux cas, la démarche n'a pas été concluante faute d'une mobilisation suffisante de la population.

Deux aires de covoiturage ont été aménagées dans le Cœur de Puisaye sur la RD965. Une à Pourrain pouvant accueillir une dizaine de véhicules, elle est située à l'entrée de la zone d'activité des champs Gilbards et une à Mézilles qui peut accueillir 4 véhicules sur le parking de la salle des fêtes.

Le covoiturage est une pratique spontanée et difficilement quantifiable à l'échelle du territoire. Elle est principalement utilisée par des publics jeunes mais tend à se développer au sein de publics plus variés.

3.8.2 Mobilité électrique

Aujourd'hui peu présente dans le territoire, la mobilité électrique peut s'organiser sous diverses formes avec la mise en place de location de vélos électriques pour se déplacer au sein du territoire, l'autopartage de voitures électriques pour des distances plus longues, etc. Cet axe est notamment un des axes de travail du Pays de Puisaye Forterre. Le développement de ce type de mobilité peut également être mis en relation avec le développement touristique (location de vélo électrique dans les offices de tourisme, etc.).

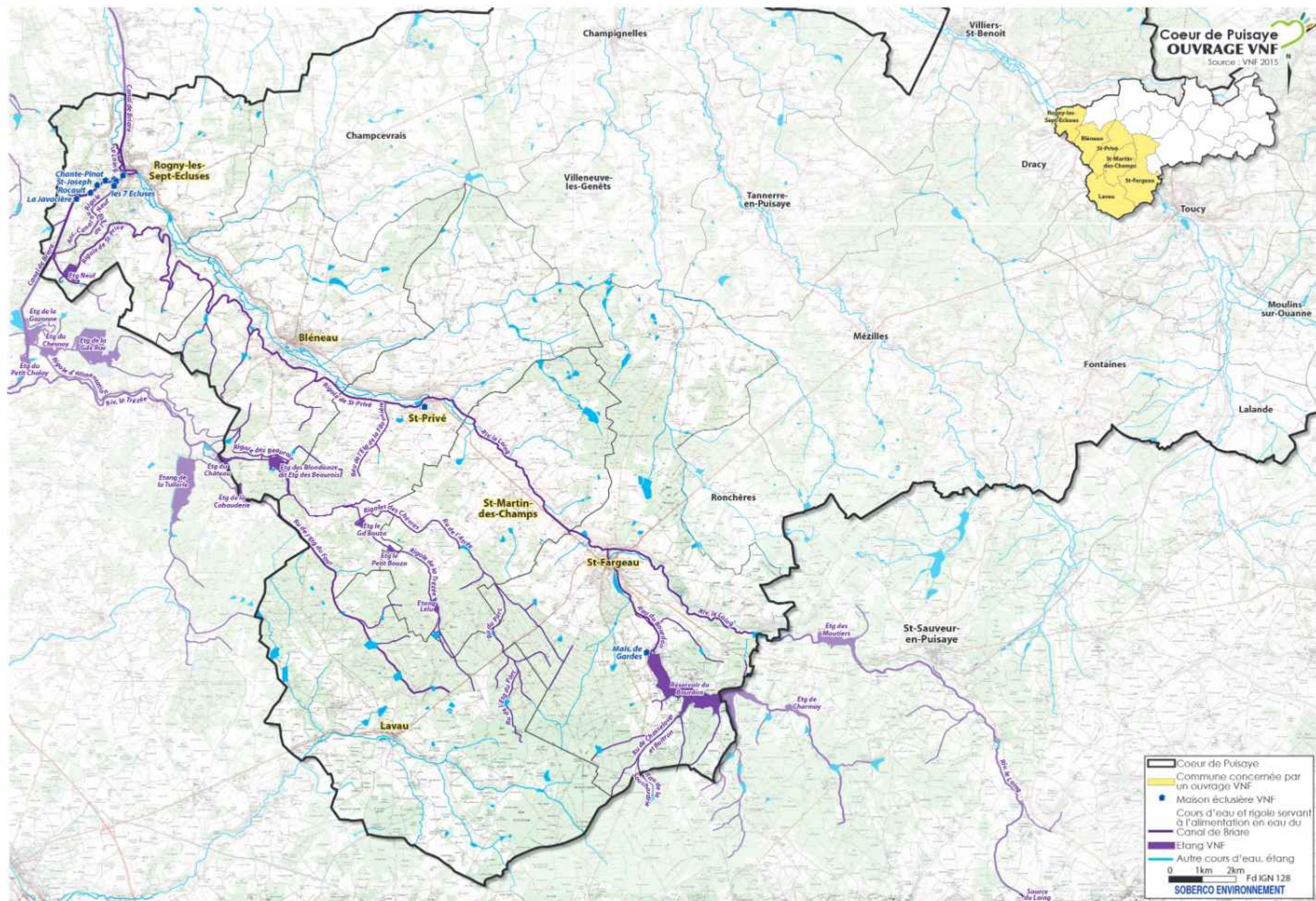
3.9 Transport fluvial

Le canal de Briare, avec ses 54 km de long et ses 38 écluses, relie le canal du Loing, depuis le hameau de Buges dans le Loiret (non loin de Montargis), à la Loire et au canal latéral à la Loire à Briare. Il permet à la navigation de relier la Loire et la Seine. Il fut commandé par Sully afin de développer le commerce entre provinces, sa construction commença en juin 1605 et ne fut achevée qu'en 1642.

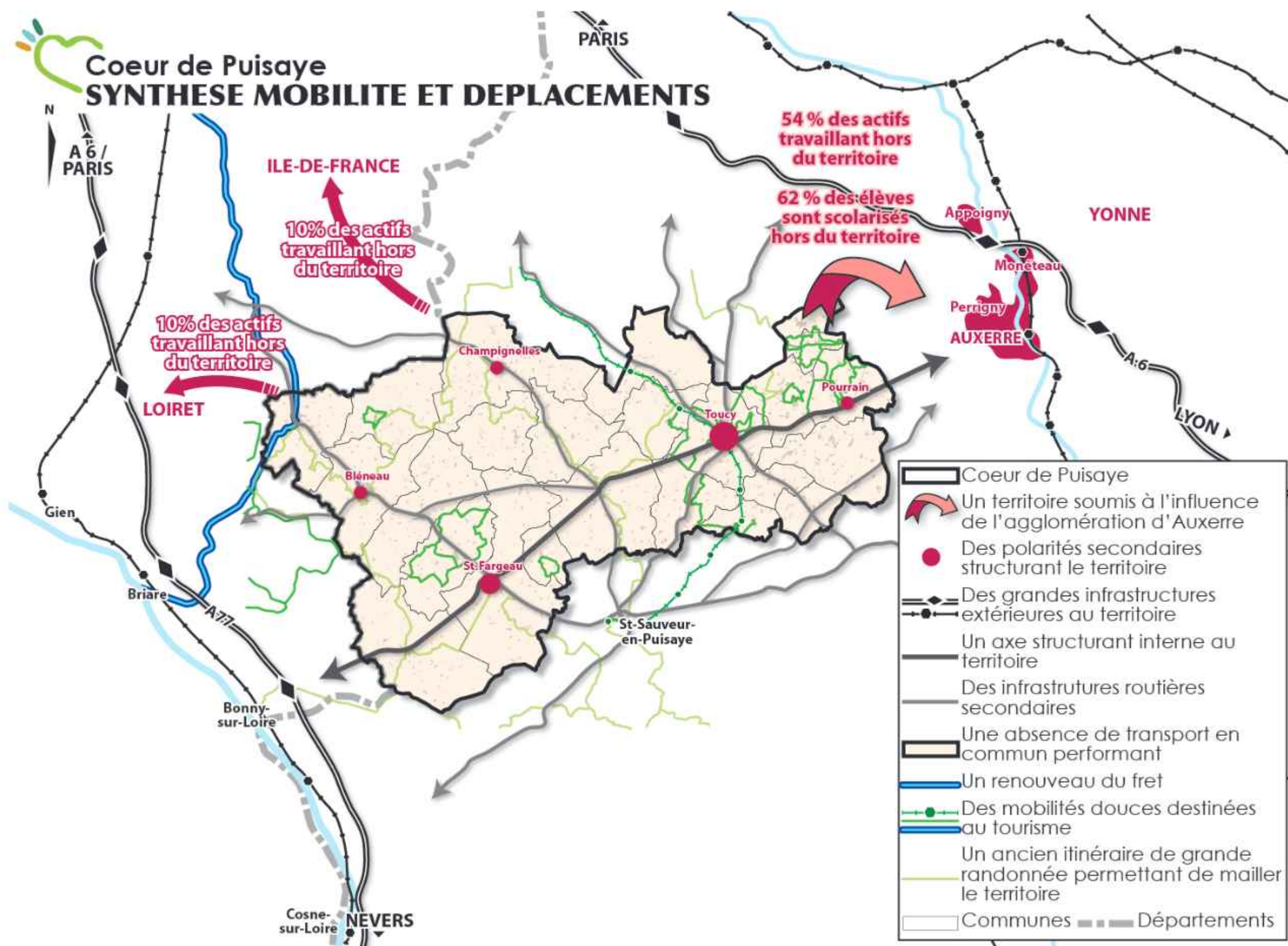
Ces dernières années, le canal de Briare accueillait uniquement du tourisme fluvial où on dénombre environ 2800 bateaux par an (principalement d'avril à septembre) ainsi que 8 péniches destinées à l'hôtellerie. Plusieurs bases de location de bateaux sont présentes sur le canal et notamment une à Rogny-les-Sept-Écluses. La fréquentation du canal par le tourisme fluvial demeure relativement stable d'années en années.

Depuis juillet 2015, le canal de Briare, en plus du tourisme fluvial, accueille de nouveau du fret qui avait été arrêté depuis la fin des années 70, le début des années 80. Le redémarrage du fret sur le canal ne concerne aujourd'hui qu'un seul carrier qui achemine du sable en direction de Paris et ramène des matériaux issus de la démolition pour combler les carrières et les remettre en état après exploitation.

En 2015, le fret représente 13 bateaux à l'année. Les objectifs de développement conjoints entre le carrier et VNF se porte à 40 bateaux à l'année en 2018 pour 300 000 tonnes de matériaux transportés par an. À l'horizon 2018, cet objectif signifie le passage de 7 bateaux par jour à l'écluse de Rogny-les-Sept-Écluses.



Les richesses et les opportunités	Les faiblesses et les menaces	Les questionnements
- Des efforts d'aménagement des centres villages ces dernières années permettant de ménager une place aux piétons. - Des initiatives locales de développement de modes de déplacements alternatifs : navette pour le marché de Toucy en été, - Des projets à l'échelle du Pays de Puisaye-Forterre : création de deux aires de covoiturage, développement de la mobilité électrique, etc. - Plusieurs itinéraires de randonnées balisés dans le territoire. - Des itinéraires modes doux au service de la découverte de la richesse du territoire (balade des orchidées, jardins d'eau, circuit pédagogique de la châtaigneraie, etc.). - Des pistes de réflexions à approfondir pour la création de nouveaux axes modes doux en particulier aux abords des ouvrages VNF (rigole de Saint-Privé, canal de Briare, etc.)	- Une dépendance à la voiture individuelle pour l'ensemble des trajets quotidiens et occasionnels. - Une absence d'alternative concurrentielle à la voiture (train, transport en commun, etc.). - Une absence d'itinéraires cyclables dans le territoire. - Des publics fragiles pouvant être fortement impactés par des difficultés de mobilité (demandeurs d'emplois, personnes en situation de précarité, personnes âgées, etc.). - Des itinéraires modes doux d'envergures (GRP Tour de Puisaye) délaissés.	- Développement de moyens de transport alternatif à la voiture individuelle (covoiturage, location de véhicules électriques, navettes, transport à la demande, etc.). - Développement de liaisons structurantes (cycles) entre les villages du territoire. - Aménagement de cheminements piétons sécurisés, de voies partagées, de zones de rencontre pour rejoindre les équipements, commerces, etc. - Renforcement des villes et villages disposant d'un bon niveau de service et d'équipement. - Mise en réseau par les déplacements doux des principaux sites touristiques et du patrimoine identitaire du territoire (rigoles, étangs, patrimoine bâti, etc.).



4 Synthèse générale du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Le Cœur de Puisaye est un territoire rural dynamique, bénéficiant de la proximité des grands centres d'attraction : auxerrois, icaunais, loirétain et francilien.

Il a su préserver une identité et une dynamique locale riche s'appuyant sur le bourg principal de Toucy et d'un réseau de 4 bourgs-relais.

Ses atouts paysagers, patrimoniaux et agricoles en font un territoire particulièrement prisé, bien que discret, pour les touristiques, les résidents dont les résidents secondaires.

Néanmoins, des questions se posent quant à :

- la protection/prise en compte des ressources/biodiversité/risques dans les choix d'aménagement,
- la valorisation paysagère et touristique,
- l'adaptation de l'offre de logement dans un marché de l'habitat peu tendu,
- le maintien d'un bon niveau de services, d'équipements et de commerces
- le maintien d'espaces d'accueil d'activités attractifs et la recherche de cohérence avec les pôles d'emploi,
- la limitation de la consommation foncière et du mitage de l'espace.

La protection/prise en compte des ressources/biodiversité/risques dans les choix d'aménagement

Quatre questionnements majeurs se posent au regard des sensibilités environnementales du territoire.

1/ La **ressource en eau potable**, captée par l'intermédiaire de 15 captages, est jugée suffisante pour subvenir aux besoins futurs engendrés par l'augmentation de la population. Néanmoins, cette ressource demeure fragile et est fortement impactée par les pesticides, nitrates et certains dysfonctionnements de système d'assainissement collectifs qui dégradent sa qualité. Par ailleurs, un accroissement des phénomènes de ruissellement lié à une absence de gestion des eaux pluviales est observé.

La vigilance doit être maintenue à la fois pour :

- veiller au développement des activités humaines sans incidence sur de larges bassins versants,
- assurer une cohérence entre les perspectives de développement résidentiel et économique et la programmation des travaux de renforcement des systèmes d'assainissement (et de gestion des eaux pluviales).

2/ Territoire d'eau, la **richesse des milieux naturels** du Cœur de Puisaye est principalement liée aux mares, étangs, boisements humides, prairies humides et vallées. La matrice de milieux humides d'intérêt du territoire est complétée par une trame bocagère connectée aux espaces forestiers qui accueillent des espèces remarquables de mammifères et d'oiseaux.

La fragmentation écologique du territoire reste modérée (absence de grandes infrastructures de transports, etc.). Néanmoins, la fragilité des milieux naturels et leur amenuisement progressif (diminution du bocage, drainage des milieux humides, disparition des prairies, etc.) couplé à une tendance à l'étiement linéaire de l'urbanisation participent à la fragilisation des fonctionnalités écologiques du territoire. La pérennisation de la filière élevage bovin contribue également au maintien des prairies bocagères et de leur maillage.

3/ Dans un territoire au caractère périurbain, où la voiture individuelle constitue le principal mode de transport et où le parc de logements est ancien, avec des performances énergétiques limitées, certains ménages présentent une précarité énergétique croissante. La question de la **réhabilitation énergétique du parc** est primordiale.

La faible production actuelle d'énergie renouvelable fait apparaître un **besoin de développement de ces filières**, d'autant que certains gisements peuvent être mobilisés sur le territoire : bois énergie, éolien, ... Enfin, la limitation de la dépendance

à l'automobile et aux énergies fossiles est à rechercher par des solutions adaptées au contexte local : aire de covoiturage, pédibus, transport à la demande, services de locations de vélos ou de voitures électriques etc.

4/ Les **risques** suivants sont à prendre en compte dans les choix de localisation et le dimensionnement des zones de développement : d'inondation (plus de la moitié des communes concernées), mouvement de terrain (vallée du Loing) et aléa de retrait-gonflement des argiles (partie Est du territoire).

Finalement, le territoire dispose de ressources naturelles abondantes, eau, biodiversité, milieux agricoles à fort potentiel agronomique, dont la qualité et la disponibilité doivent être préservées.

La valorisation paysagère et touristique

Le Cœur de Puisaye est riche de paysages ruraux à la fois identitaires (grands massifs forestiers, espaces agricoles générés par l'activité d'élevage bovin) et diversifiés, presque stratifiés entre plateaux, plaines collinaires et fonds de vallée.

Il se caractérise également par des centres anciens de qualité, bien préservés, souvent discrets, intimes, qui se dévoilent par « sas » le long des axes routiers aux massifs forestiers denses.

La **qualité de cette toile de fond paysagère et urbaine est liée en premier lieu à la gestion des espaces agricoles et forestiers**. Cette gestion conditionnera, à l'horizon 2030, la préservation de la diversité des paysages et des structures paysagères (haies, arbres isolés, ...) du Cœur de Puisaye.

L'équilibre à trouver est complexe entre le maintien du dynamisme d'activités agricoles et forestières qui ont besoin d'évoluer et la préservation de la structure des paysages agricoles et forestiers (parcellaire, bocage, couverts forestiers). Toute réflexion sur l'avenir de ces paysages mérite un travail de concertation avec les filières économiques qui les génèrent et qui les entretiennent.

La **qualité de découverte des paysages est également primordiale dans un territoire à forte attractivité résidentielle et touristique**. La protection des points de vue, la maîtrise de l'évolution des villages dans leur site et l'aménagement des itinéraires de découvertes (routes et chemins) sont autant de paramètres à optimiser pour améliorer les conditions de découverte des paysages.

Le territoire doit pouvoir également se raccrocher aux liaisons douces, supports de l'économie touristique et de loisirs : canal du Nivernais, tracé du train touristique, ...

Enfin, la **qualité paysagère du développement urbain est souhaitée dans l'ensemble des centres anciens, dans les secteurs ayant connu des pressions urbaines plus fortes** (frange Est, principaux bourgs et leur périphérie), et plus globalement pour chaque construction de chaque village.

La préservation des paysages à long terme devra nécessairement passer :

- une réflexion sur le sens de l'armature urbaine (dispersée) du territoire et la place des noyaux anciens. La qualité des centres anciens (petit patrimoine, espaces publics bâtis et verts) mérite de poursuivre les soins prodigués depuis des décennies, mais cette fois-ci sur l'habitat ancien,
- sur la mise en valeur et l'intégration des entrées de villes.

L'adaptation de l'offre de logement dans un marché de l'habitat peu tendu

Le territoire présente des dynamiques démographiques et résidentielles globalement positives, qui permettent de répondre aux demandes de la population et des nouveaux arrivants. Cet attrait se vérifie dans la demande principalement tournée vers des produits anciens de bonne facture ou à fort potentiel (maisons de bourg, corps de ferme, maisons bourgeoises/villas), essentiellement en logement individuel.

Le patrimoine bâti y est de forte qualité architecturale stimulant l'attrait pour le bâti ancien avec cependant une forte hétérogénéité selon les produits, leur localisation (Est/reste du territoire, bourg/hameau).

La location (publique ou privée) des maisons individuelles est également prisée, et dans une moindre mesure, la construction neuve dans les communes de la frange Est du territoire.

Le marché local se caractérise par trois phénomènes à l'œuvre :

- une **élévation forte et récente des logements vacants** : 1 000 logements vacants, part en hausse avec +30 logements inoccupés par an (période de 1999 à 2012). Cette tendance a été alimentée pour partie par la construction neuve élevée jusqu'en 2007 et pourrait se poursuivre par la revente progressive de résidences secondaires de caractère. Ce constat soulève des questions sur les politiques de réhabilitation à conduire.
- une **certaine diversification du parc de logements** : la part de logements locatifs sociaux est significative, même si elle risque de stagner voire de diminuer à l'avenir (revente, arrêt d'exploitation). Par ailleurs, un décalage s'exprime entre l'offre de logement et les grandes caractéristiques de la population du Cœur de Puisaye (petits ménages, vieillissement de la population, précarisation des ménages pour de la location ou accession à la propriété).
 - **Des phénomènes de concurrence entre produits et communes** : le territoire connaît une offre de logements de qualité et de répartition géographique inégale, avec des phénomènes de concurrence entre les différents produits (terrain à bâtir/récent/ancien, locatif public/privé) et spatialement (entre les communes et au sein même des territoires communaux entre bourg et hameaux).

Finalement, une réflexion est à engager dans le PLUi pour faciliter le parcours résidentiel des différents publics et adapter l'offre nouvelle (maintien à domicile des populations vieillissantes, précarité des ménages, maintien d'un niveau d'équipements scolaires, sportifs et culturels pour l'accueil de familles/cadres).

La redynamisation de l'habitat ancien, en particulier dans les centres anciens est également une question importante pour le territoire, à mettre en regard avec les potentiels/besoins fonciers.

La finalité est de conforter l'armature territoriale, des cœurs de bourgs/village et maintenir/valoriser l'image du bien-vivre du Cœur de Puisaye.

Le maintien d'un bon niveau de services, d'équipements et de commerces

Les grandes évolutions sociodémographiques en cours (vieillesse, écart et stagnation des revenus, croissance de la vulnérabilité énergétique) vont générer des besoins importants en services et en logements au cours des prochaines décennies.

L'organisation du territoire devra répondre à des besoins croissants en termes d'accès aux services et à la mobilité :

- le maintien de services enfance/jeunesse et d'une offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs de qualité et diversifiée, en lien avec le rôle majeur que joue l'enseignement sur le territoire (collèges et lycée),
- le développement des maisons de santé, le renforcement de services de maintien à domicile et l'organisation des déplacements, dans un contexte de faible densité médicale qui s'aggrave, et sachant que plus d'un tiers de la population est âgée de 60 ans et plus,
- le déploiement à moyen terme d'une couverture téléphonique et numérique satisfaisante pour toutes les communes,
- la valorisation des atouts naturels, paysagers et urbains, dans une optique de maintien de la qualité du cadre de vie des habitants et de renforcement de l'attractivité touristique.

De manière générale, dans un contexte démographique et financier fragile, la question de la pérennité des équipements-services se pose, ainsi que la rénovation, modernisation ou reconversion d'un parc d'équipements vieillissants.

Au-delà de ces moyens mobilisés, il convient d'être attentif aux évolutions potentielles à venir. Il est vraisemblable que dans les prochaines années, émerge un besoin provenant des hébergements intermédiaires (foyers logements, résidences services, MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées)) où des personnes âgées peu dépendantes pourront à moyen terme nécessiter l'intervention de soins infirmiers à domicile. Le nombre de personnes âgées formulant le souhait de rester à domicile continuera de s'accroître et constitue une véritable question pour un territoire aux structures démographiques dominées par les plus de 60 ans (1/3). Par ailleurs, le coût de la maison de retraite reste particulièrement élevé.

Le maintien de sites de développement économique attractifs et la recherche de cohérence avec les pôles d'emploi

La pérennisation du tissu économique local (industrie, PME-PMI, exploitations agricoles et forestières,...) et des emplois générés est indispensable à l'attractivité du Cœur de Puisaye, pour conserver sa vitalité et ses fonctions productives locales et pour éviter qu'il ne devienne un territoire-dortoir, aux portes d'Auxerre et de l'Ile-de-France.

La valorisation des ressources locales en premier lieu est un sujet d'avenir pour le territoire. L'exploitation primaire des ressources (agriculture, foresterie) constitue une des spécificités économiques du territoire, avec un potentiel de développement intéressant en particulier sur la valorisation locale (transformation, vente directe, recherche et développement,...). La compétitivité des exploitations agricoles passe aussi par l'agrandissement de la structure foncière, alors, combien d'exploitations demain, combien d'éleveurs demain et combien de surfaces céréalières en plus ? Ce développement doit par ailleurs respecter le fonctionnement du territoire en termes de qualité environnementale et paysagère (en lien avec la préservation des prairies de fond de vallée). A l'inverse, les espaces agricoles, naturels et paysagers doivent être préservés du grignotage de l'urbanisation.

Ensuite, le territoire doit veiller à proposer des conditions de développement pour les entreprises existantes et futures, à la fois pour l'industrie, l'artisanat, les services et les commerces.

La conduite de la politique départementale d'aménagement numérique (voire téléphonique) du Cœur de Puisaye est vitale à son attractivité économique.

La mobilisation du potentiel foncier dans les différentes zones d'activités du Cœur de Puisaye est à considérer au regard du marché du foncier/immobilier d'entreprises, de la proximité des pôles d'emploi existants, et des contraintes/sensibilités des sites concernés.

Enfin, le devenir de l'armature territoriale et la cohérence/qualité urbaines au sens large sont essentiels pour conforter le niveau de services, le tissu commercial de proximité, le niveau de services et la dynamique touristique.

L'offre touristique du Cœur de Puisaye bien présente sur le secteur est pourtant considérée comme une destination confidentielle. Dès lors, sa lisibilité passe par la mise en scène et le maillage des sites patrimoniaux, de loisirs, paysagers et d'hébergement, le site de Rogny-les-Sept-Ecluses et le lac de Bourdon à St-Fargeau en premier lieu.

La limitation de la consommation foncière et du mitage de l'espace

La **consommation foncière des espaces agricoles, naturels et forestiers** de ces dernières années, est estimée à 18,5 hectares par an (241 ha au total), dont plus de la moitié proviennent de parcelles agricoles.

Concernant l'habitat, la consommation foncière passée représente 46% de la consommation foncière totale, et a été plutôt importante, d'autant qu'elle n'a pas toujours généré de la croissance (perte démographique dans certains bourgs et une dizaine d'ha de lotissements communaux viabilisés vides).

Même si l'artificialisation des sols reste plus modérée que dans les grandes agglomérations, le mitage historique très marqué du Cœur de Puisaye s'est renforcé ces dernières années essentiellement dans les hameaux, générant un étirement linéaire de l'urbanisation le long des routes.

Un objectif de limitation de la consommation foncière sera à définir dans le PLUi, au regard des prévisions démographiques du territoire et de la demande en logements des habitants actuels et futurs. Leur localisation sera précisée par commune, entre les bourgs/hameaux principaux.

Ces choix seront également à mettre en perspective avec le potentiel foncier estimé à 150 hectares environ à l'intérieur des enveloppes urbaines. Il en sera de même pour les besoins fonciers de développement économique.

Effectifs élèves du 1er degré pour la communauté de communes Cœur de Puisaye aux rentrées 2009 et 2014

champ géographique : commune de Cœur de Puisaye, les communes qui n'apparaissent pas sont celles qui n'ont pas d'école

niveau d'enseignement : premier degré

secteur d'enseignement : public et privé

ministère de tutelle : Ministère de l'Education nationale

Commune	Patronyme	2009			
		Enseignement élémentaire	Enseignement préélémentaire	Enseignement relevant de l'Ash (clis)	Total
BEAUVOIR		22			22
BLÉNEAU			44		44
BLÉNEAU		67			67
CHAMPCEVRAIS			25		25
CHAMPIGNELLES		71	39		110
DIGES		73	47		120
DRACY		19			19
EGLÉNY		45			45
FONTAINES		24	1		25
LAVAU			11		11
LEUGNY		26	4		30
MEZILLES		21	13		34
MOULINS-SUR-OUANNE		15			15
PARLY		21	60		81
POURRAIN		99	53		152
ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES		41			41
SAINT-FARGEAU	Michel Lepeletier	151		12	163
SAINT-FARGEAU			68		68
SAINT-PRIVE		25	24		49
TOUCY	Hollier Larousse	180		12	192
TOUCY			107		107
VILLENEUVE-LES-GENETS	Des Ouisittis	16			16
VILLIERS-SAINT-BENOIT		9	9		18
VILLIERS-SAINT-BENOIT			16		16
CCCP		925	521	24	1470

2014			
Enseignement élémentaire	Enseignement préélémentaire	Enseignement relevant de l'Ash (clis)	Total
26			26
76	46		122
	22		22
75	40		115
49	41		90
21			21
51			51
	22		22
20			20
15	17		32
27			27
11	60		71
90	58		148
41			41
130		12	142
	68		68
18	19		37
169		12	181
	101		101
16			16
18			18
	16		16
853	510	24	1387

source : MENESR DEPP / Système d'information BE1D et enquête dans les écoles non couvertes par BE1D
 DEPP DVE / SG / 01.07.2015

Effectifs élèves dans les établissements de la communauté de commune Cœur de Puisaye aux rentrées scolaire 2006 et 2014

champ géographique : commune de Cœur de Puisaye, les communes qui n'apparaissent pas sont celles qui n'ont pas d'établissements du 2nd degré

niveau d'enseignement : second degré

secteur d'enseignement : public et privé

ministère de tutelle : Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

			6EMES	5EMES	4EMES GENE	3EMES GENE	3EME INSERT	ULISDC(UPi)	2NDE G&T-BT	1ERE G&T-BT	TERM G&T-BT	6E SEGPA	5E SEGPA	4E SEGPA	3E SEGPA	1BTS2	2BTS2	Total
2006	BLENEAU	Collège ALEXANDRE DETHOU	39	42	50	47												178
	ST-FARGEAU	Collège ARMAND NOGUES	26	28	36	35												125
	TOUCY	Collège PIERRE LAROUSSE	139	114	137	109	12					10	12	16	13			562
	TOUCY	Lycée PIERRE LAROUSSE							173	102	100					18	15	408
	Somme :		204	184	223	191	12		173	102	100	10	12	16	13	18	15	1 273
2014	ST-FARGEAU	Collège DE PUISAYE	121	115	109	132		12										489
	TOUCY	Collège PIERRE LAROUSSE	95	92	99	103						12	11	14	15			441
	TOUCY	Lycée PIERRE LAROUSSE							132	140	146					20	14	452
	Somme :		216	207	208	235		12	132	140	146	12	11	14	15	20	14	1 382
	Somme :		420	391	431	426	12	12	305	242	246	22	23	30	28	38	29	2 655

source : MENESR DEPP/ Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité

DEPP DVE / SG / 01.07.2015

	Nombre d'emplois			Variation des emplois par période		Part des emplois dans la CCCP	
	1999	2007	2012	Période 1999-2007	Période 2007-2012	en 2007	en 2012
Toucy	1405	1513	1527	108	14	31%	31%
Saint-Fargeau	751	823	910	72	87	17%	18%
Bléneau	511	537	468	26	-69	11%	9%
Pourrain	167	202	247	35	45	4%	5%
Champignelles	332	290	239	-42	-51	6%	5%
Rogny-les-Sept-Écluses	238	201	213	-37	12	4%	4%
Mézilles	194	206	201	12	-5	4%	4%
Champcevrains	113	160	178	47	18	3%	4%
Lavau	96	131	106	35	-25	3%	2%
Parly	76	122	103	46	-19	3%	2%
Diges	100	127	103	27	-24	3%	2%
Égleny	41	74	92	33	18	2%	2%
Saint-Privé	101	89	92	-12	3	2%	2%
Villiers-Saint-Benoît	72	85	70	13	-15	2%	1%
Leugny	67	57	58	-10	1	1%	1%
Moulins-sur-Ouanne	35	41	57	6	16	1%	1%
Saint-Martin-des-Champs	41	38	57	-3	19	1%	1%
Fontaines	65	61	54	-4	-7	1%	1%
Villeneuve-les-Genêts	50	44	45	-6	1	1%	1%
Tannerre-en-Puisaye	87	49	44	-38	-5	1%	1%
Beauvoir	40	32	40	-8	8	1%	1%
Dracy	26	30	40	4	10	1%	1%
Ronchères	18	14	22	-4	8	0%	0%
Lalande	18	20	18	2	-2	0%	0%
3CP	4644	4947	4986	303	39	100%	100%
Yonne	121240	129679	124087	8439	-5592		
Bourgogne	618211	661904	650523	43693	-11381		

Insee, RGP
2012

